

Ville de CHALON-SUR-SAÔNE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 décembre 2013

ORDRE DU JOUR

CM-2013-12-1-1 -Secrétaire de séance - Désignation
Rapporteur : Monsieur le Maire

CM-2013-12-2-1 -Ville et Centre Communal d'Action Sociale de Chalon-sur-Saône - Rapport annuel d'activités des services 2012
Rapporteur : Monsieur le Maire

CM-2013-12-3-1 -Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne - Rapport annuel d'activités 2012
Rapporteur : Monsieur le Maire

CM-2013-12-4-1 -Agenda social 2014-2020 - Troisième atelier de discussions - La politique sociale 2015 – 2020 : principales orientations
Rapporteur : Madame Françoise VERJUX-PELLETIER

CM-2013-12-5-1 -Ressources Humaines - Tableau des effectifs - Actualisation
Rapporteur : Monsieur le Maire

CM-2013-12-6-1 -Ressources Humaines - Direction des Services Urbains de Proximité - Service voirie exploitation - Actualisation
Rapporteur : Monsieur le Maire

CM-2013-12-7-1 -Recensement de la population 2014 - Rémunération des "agents recenseurs"
Rapporteur : Monsieur le Maire

CM-2013-12-8-1 -Elections municipales 2014 - Commission de propagande - Rémunération des opérations de mise sous pli
Rapporteur : Monsieur le Maire

CM-2013-12-9-1 -Ressources Humaines - Mandats spéciaux
Rapporteur : Monsieur le Maire

CM-2013-12-10-1 -Responsabilité civile - Indemnisation de Monsieur BELLIARD
Rapporteur : Monsieur le Maire

CM-2013-12-11-1 -Règlement de dommages
Rapporteur : Monsieur le Maire

CM-2013-12-12-1 -Indemnités de conseil au Trésorier Payeur Municipal
Rapporteur : Monsieur le Maire

CM-2013-12-13-1 -Education - Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) -
Association gestionnaire des écoles privées sous contrat – Participation financière de la Ville de
Chalon-sur-Saône
Rapporteur : Madame Anne BONNIAUD

CM-2013-12-14-1 -Les Saônates d'été 2014 - Groupement de commandes entre la Communauté
d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne et la Ville de Chalon-sur-Saône
Rapporteur : Monsieur le Maire

CM-2013-12-15-1 -Association Commerçants Boulevard de la République – ' Les Jeudis du Boul ' -
Subvention
Rapporteur : Monsieur le Maire

CM-2013-12-16-1 -Comité des Liaisons Internationales - Subventions 2013 – 3ème répartition
Rapporteur : Monsieur le Maire

CM-2013-12-17-1 -Renouvellement Urbain - Projet de Rénovation Urbaine - Convention avec
l'ANRU - Avenant n°4 et autorisations de démarrage anticipé
Rapporteur : Monsieur Bernard GAUTHIER

CM-2013-12-18-1 -Démocratie participative - Conseil des Sages - Rapport d'activités 2013
Rapporteur : Madame Anne CHARTIER

CM-2013-12-19-1 -Démocratie participative - Conseil Municipal des Jeunes - Rapport d'activités
2013
Rapporteur : Madame Nisrine ZAIBI

CM-2013-12-20-1 -Démocratie participative - Conseil Consultatif Local des quartiers - Rapport
d'activités 2013 des CCL
Rapporteur : Madame Anne CHARTIER

CM-2013-12-21-1 -Démocratie Participative - Conseil des Sages - Saisine "Le Tourisme à Chalon-
sur-Saône" - Récapitulatif des préconisations retenues
Rapporteur : Madame Florence ANDRE

CM-2013-12-22-1 -Démocratie Participative - Conseil des Sages - Saisine "Chalon Ville
Connectée" - Récapitulatif des préconisations retenues
Rapporteur : Madame Françoise VERJUX-PELLETIER

CM-2013-12-23-1 -Rapports sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'eau potable et
de l'assainissement
Exercice 2012
Rapporteur : Monsieur Jérôme DURAIN

CM-2013-12-24-1 -Relocalisation de l'Union Départementale CFDT - Futurs locaux de l'UD CFDT,
1 avenue Victor Hugo - Travaux - Demande de subvention 2014 auprès du Conseil Général de
Saône-et-Loire
Rapporteur : Monsieur Gérard BOUILLET

CM-2013-12-25-1 -Convention de financement de travaux entre la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne et la Ville de Chalon-sur-Saône
Rapporteur : Monsieur le Maire

CM-2013-12-26-1 -Projet de Rénovation Urbaine - Dénomination d'une nouvelle voie
Rapporteur : Monsieur le Maire

CM-2013-12-27-1 -Domaine Public – Classement de parcelles rue des Gaillardons à Chalon-sur-Saône
Rapporteur : Monsieur le Maire

CM-2013-12-28-1 -Protection incendie - Entretien, renouvellement et création de poteaux incendie – Groupement de commandes - Signature du marché
Rapporteur : Monsieur le Maire

CM-2013-12-29-1 -Protection incendie – Appel d'offres pour le contrôle des poteaux incendie – Groupement de commandes - Signature du marché
Rapporteur : Monsieur le Maire

CM-2013-12-30-1 -Fourniture d'équipements de sécurité et de balisage - Groupement de commande - Signature du marché
Rapporteur : Monsieur le Maire

CM-2013-12-31-1 -Missions de coordination pour la Sécurité et la Protection de la Santé - Groupement de commandes - Signature des marchés
Rapporteur : Monsieur le Maire

CM-2013-12-32-1 -Etudes géotechniques préalables aux travaux de voirie - Groupement de commandes - Signature du marché
Rapporteur : Monsieur le Maire

CM-2013-12-33-1 -Prestations de contrôle extérieur pour les travaux de voirie - Groupement de commandes - Signature du marché
Rapporteur : Monsieur le Maire

CM-2013-12-34-1 -Réfection de la place de l'Hôtel de Ville – Création d'une autorisation de programme
Rapporteur : Monsieur Jacky DUBOIS

CM-2013-12-35-1 -Egalité des Chances - Société Coopérative d'Intérêt Collectif FETE (Femmes Egalité Emploi) - Contribution à la mise en œuvre du Plan Egalité Professionnelle pour le Grand Chalon, la Ville et le CCAS de Chalon-sur-Saône - Convention de partenariat
Rapporteur : Madame Nathalie LEBLANC

CM-2013-12-36-1 -Musées municipaux - Musée Nicéphore Niépce - Convention de partenariat avec l'association CECIL
Rapporteur : Monsieur le Maire

CM-2013-12-37-1 -Musées municipaux - Musée Vivant Denon - Acquisition de pièces pour les collections et demande de subvention
Rapporteur : Monsieur le Maire

- CM-2013-12-38-1 -Association Art Image - Convention d'objectifs et subvention 2014
Rapporteur : Monsieur le Maire
- CM-2013-12-39-1 -Animation du Patrimoine - Exposition "Les Industries du Canal du Centre à Chalon-sur-Saône"- Université pour Tous de Bourgogne - Avenant à la convention de partenariat
Rapporteur : Monsieur le Maire
- CM-2013-12-40-1 -Football Club Chalonnais - Attribution d'une aide exceptionnelle - Avenant n° 1 à la convention d'objectifs 2013
Rapporteur : Monsieur le Maire
- CM-2013-12-41-1 -Cercle de l'Aviron de Chalon-sur-Saône - Assemblée Générale de la Fédération Française des Sociétés d'Aviron - Subvention exceptionnelle
Rapporteur : Monsieur le Maire
- CM-2013-12-42-1 -Direction des Services Urbains de Proximité - Service Propreté Urbaine - Règlement intérieur
Rapporteur : Monsieur Jérôme DURAIN
- CM-2013-12-43-1 -Ressources Humaines – Mises à disposition d'agents auprès d'associations, d'un établissement d'enseignement supérieur et de la Régie Autonome Personnalisée du Pôle Arts de la Rue
Rapporteur : Monsieur le Maire
- CM-2013-12-44-1 -Convention de partenariat avec la STAC dans les domaines du sport et des musiques actuelles
Rapporteur : Monsieur le Maire
- CM-2013-12-45-1 -Finances - Services Municipaux - Tarifs 2014
Rapporteur : Madame Françoise VERJUX-PELLETIER
- CM-2013-12-46-1 -Taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti – Fixation des taux – Exercice 2014
Rapporteur : Madame Françoise VERJUX-PELLETIER
- CM-2013-12-47-1 -Finances - Budget principal - Budget primitif 2014
Rapporteur : Madame Françoise VERJUX-PELLETIER
- CM-2013-12-47-2 -Finances - Budget Principal - Subvention de fonctionnement au CCAS de Chalon-sur-Saône - Exercice 2014
Rapporteur : Madame Françoise VERJUX-PELLETIER
- CM-2013-12-47-3 -Finances - Budget Principal - Compensation financière pour contraintes particulières de service public au budget annexe Locations d'Immeubles - Exercice 2014
Rapporteur : Madame Françoise VERJUX-PELLETIER
- CM-2013-12-47-4 -Finances - Budget Annexe Locations d'Immeubles - Budget primitif 2014
Rapporteur : Madame Françoise VERJUX-PELLETIER

Conseillers en exercice : 45
Présents à la séance : 37
Nombre de votants : 44
Date de la convocation : 11 déc. 2013
Procès-Verbal affiché le :

L'an deux mille treize, le 19 décembre à 18h00 le Conseil Municipal de Chalon-sur-Saône, département de Saône-et-Loire, s'est réuni à Salle du Conseil, sur convocation effectuée en application de l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de Christophe SIRUGUE, Maire, assisté de Madame Françoise VERJUX-PELLETIER, Madame Martine COURBON, Monsieur Jérôme DURAIN, Madame Anne BONNIAUD, Monsieur Jean-Pierre NUZILLAT, Madame Florence ANDRE, Monsieur Mohieddine HIDRI, Monsieur Lucien MATRON, Monsieur Benjamin GRIVEAUX, Madame Martine DERAÏN, Madame Laurence FLUTTAZ, Madame Anne CHARTIER, Madame Nisrine ZAÏBI, Monsieur Christian GELETA, Madame Chantal FOREST, Monsieur Dominique PELLETIER, Monsieur Jean Claude MORESTIN, Madame Catherine PILLON, Monsieur Bernard GAUTHIER, Monsieur Alain BERNADAT, Madame Cécile KOHLER, Monsieur André PIGNEGUY, Monsieur Georges AGUILLON, Madame Colette EECHOUT, Madame Yvette SEGAUD, Monsieur Jacky DUBOIS, Monsieur Daniel COISSARD, Monsieur Eric GUINET, Monsieur Gilles PLATRET, Madame Amelle CHOÛIT, Madame Valérie MAURER, Madame Ghislaine FAUVEY, Monsieur Vincent BERGERET, Madame Dominique MELIN, Monsieur Joël LEFEVRE, Monsieur Gilles MANIERE.

Absent:

Monsieur Jean-Vianney GUIGUE.

En application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Madame Dominique COPREAUX ayant donné pouvoir à Madame Martine COURBON, Madame Nathalie LEBLANC ayant donné pouvoir à Monsieur Mohieddine HIDRI, Monsieur Rachid BENSACI ayant donné pouvoir à Madame Laurence FLUTTAZ, Monsieur Gérard BOUILLET ayant donné pouvoir à Madame Françoise VERJUX-PELLETIER, Madame Annie CEZANNE ayant donné pouvoir à Madame Yvette SEGAUD, Madame Sandrine TISON ayant donné pouvoir à Madame Colette EECHOUT, Madame Christelle RECOUVROT ayant donné pouvoir à Monsieur Jacky DUBOIS

L'assemblée a élu pour secrétaire de séance Madame Dominique MELIN.

1. Secrétaire de séance - Désignation

Rapporteur : Monsieur le Maire,

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient lors de la tenue du Conseil Municipal de désigner un secrétaire de séance.

Il est proposé aux Conseillers Municipaux, en application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour désigner le secrétaire de séance. Cette décision de ne pas recourir au vote à bulletin secret doit être prise à l'unanimité.

Vu les articles L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Désigne, sans avoir recours au vote à bulletin secret, Madame Dominique MELIN, comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité par 44 voix pour

2. Ville et Centre Communal d'Action Sociale de Chalon-sur-Saône - Rapport annuel d'activités des services 2012

Rapporteur : Monsieur le Maire,

Le rapport annuel d'activités 2012 des services de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale de Chalon-sur-Saône (CCAS) reflète l'action quotidienne des différentes directions de la Ville et du CCAS au service des Chalonnais.

Le rapport d'activités 2012 de la Ville et du CCAS de Chalon-sur-Saône comporte les éléments suivants :

- 1) Une présentation de la Ville et du CCAS : une carte des quartiers, la liste des élus, les instances et leur fonctionnement, les dispositifs de démocratie participative, l'organigramme des services mutualisés et les chiffres clés en dépenses et en recettes des deux budgets ;
- 2) Les temps forts de la Ville et du CCAS en 2012 : les principaux événements ayant marqué l'année ;
- 3) Les actions menées en 2012 et les perspectives pour 2013 :
 - ⇒ Un projet humain avec l'éducation, la jeunesse, l'emploi, l'insertion et les personnes âgées ;
 - ⇒ Un projet d'attractivité développant nos atouts, avec le développement économique, la politique culturelle et l'offre sportive ;
 - ⇒ Un projet d'aménagement préparant l'avenir, avec les aménagements prévus et les actions en matière de logement et de renouvellement urbain ;
 - ⇒ Un projet de développement durable qui comprend aussi les espaces verts et la propreté urbaine ;

⇒ Un projet de renforcement du service public avec la citoyenneté et la vie associative, les efforts en faveur du personnel municipal, la mutualisation des services avec le Grand Chalon, les ressources mutualisées et les finances.

Les principales réalisations intervenues en 2012 ont été les suivantes :

Le processus d'extension des compétences de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon, a été mise en œuvre le 1^{er} janvier 2012. Le Grand Chalon exerce désormais, en lieu et place des communes membres, la gestion de la politique de la petite enfance, des personnes âgées, du handicap, de l'urgence sociale et de la santé publique.

Certains équipements sportifs et culturels de centralité ont aussi été confiés à l'Agglomération. (Stade Léo Lagrange, base nautique, Boulodrome, golf, Colisée, Espace des Arts, Ecole d'Art).

La politique touristique et événementielle portée par l'EPIC, relève aussi du Grand Chalon, depuis le 1^{er} juin 2012.

Il s'agit, dans le droit fil du processus de mutualisation des trois collectivités Ville, CCAS, Grand Chalon impulsé en 2009, de mener les politiques publiques au niveau où elles sont les plus pertinentes et de gagner en efficacité.

Ce processus s'accompagne aussi d'un approfondissement de la relation avec les chalonnais par la mise en place de deux nouveaux Conseils Consultatifs Locaux pour le Centre Sud et l'Est (Prés Saint-Jean/Plateau Saint-Jean) qui disposent d'un budget annuel de 20 000€ chacun pour réaliser des aménagements de proximité. Ils sont également consultés sur les travaux et projets qui les concernent.

La montée en puissance du service « Allo Mairie », 2600 appels donnant lieu à 2629 interventions en 2012 (+56% par rapport à 2011), traduit aussi cette volonté d'être au plus proche des chalonnais.

L'éducation et la jeunesse représentent la première priorité et la pierre angulaire du projet humain de l'action politique de la municipalité.

Le groupe scolaire Pauline Kergomard dans le quartier des Prés Saint-Jean a été entièrement rénové avec la création, en 2012, d'une école élémentaire. Le total de l'opération s'élève à 717 600€ dont 390 000€ à la charge de la Ville de Chalon-sur-Saône.

Les effectifs fréquentant la restauration scolaire continuent d'augmenter grâce au dispositif de tarification solidaire mis en place en 2008. 79% des enfants scolarisés fréquentent la restauration scolaire contre 77% en 2011. Cela représente 1 700 repas chaque jour, en moyenne, sachant que 50% des enfants scolarisés déjeunent plus de deux fois par semaine.

En 2013, le site de restauration scolaire Jean Zay a été entièrement aménagé.

Le plan d'informatisation des groupes scolaires, dont la réalisation a débuté en 2011, s'est poursuivi en 2012 avec l'équipement des écoles Aubépains sud/Jean Moulin, Pauline Kergomard, Saint-Jean des Vignes et Bourgogne.

Le kiosque multimédia du square Chabas a été inauguré le 4 juillet 2012. Son succès ne se dément pas avec 8634 passages pour l'année 2012.

Le pôle solidarité et cohésion sociale a emménagé dans ses nouveaux locaux de l'Espace Jeanne

Parent, situé dans l'ancien hôpital sur l'île Saint-Laurent en novembre 2012. Il permet de rassembler sur un même lieu, les directions des Solidarités (CCAS), de l'Education, de l'Enfance et de la Famille, de la Cohésion Sociale, de l'Emploi et de l'Habitat.

Concernant les personnes âgées, le programme de réhabilitation des foyers logements s'est poursuivi en 2012 avec le doublement de l'enveloppe prévue pour les travaux de 240 000€ à 530 000€. Les travaux ont été poursuivis en 2013.

Dans le domaine de la culture, le succès du Musée Niépce, suite à la mise en place de la gratuité en 2008 ne se dément pas avec 28 627 entrées, une année record, contre 27 000 en 2011.

La saison 2012 des clubs sportifs chalonnais a été exceptionnelle avec les trois titres remportés par l'Elan Chalon (semaine des As, Coupe de France et Championnat), le titre du Hand Ball Club Chalonnais (Coupe de France), l'accession du Racing Club Chalonnais en Fédérale 1 et l'accession du Football Club Chalonnais en Championnat de France Amateur 2.

Ces performances sont dues aux joueurs, à l'encadrement et au public des clubs, mais elles sont aussi liées aux efforts déployés par ces deux collectivités que sont le Grand Chalon et la Ville de Chalon-sur-Saône.

Le projet urbain a été marqué en 2012 par la fin des travaux de déconstruction de l'autopont et la mise en place des aménagements paysagers sur l'Avenue Nicéphore Niépce.

Le Programme de Renouvellement Urbain, pour le quartier des Prés Saint-Jean a été développé en 2012 avec l'ouverture de la Maison des Associations qui propose désormais de nouveaux services au monde associatif, et le transfert du service de la Vie Associative et de 17 associations dans les locaux de l'ancien collège Jean Zay, réaménagé pour 315 000€, dont 40% à la charge de la Ville de Chalon-sur-Saône. Ces travaux ont été poursuivis en 2013 et le seront au-delà.

Le développement durable a été affirmé en 2012 par l'adoption par le Conseil Municipal en mars 2012, du programme d'actions de l'Agenda 21 qui a permis de lancer des initiatives très concrètes dans les services avec par exemple, la mise en place de systèmes de tri, de récupération des eaux pluviales, d'actions de sensibilisation, ou de travaux d'isolation du patrimoine bâti.

Vu l'article 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Prend acte du rapport annuel d'activité 2012 des services de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale de Chalon-sur-Saône.

Acte est donné par 44 voix pour

3. Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne - Rapport annuel d'activités 2012

Rapporteur : Monsieur le Maire,

En application de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon, est tenu d'établir un rapport annuel retraçant l'activité de la collectivité.

Chaque année avant le 30 septembre, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale Chalon Val de Bourgogne adresse au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de la collectivité. Ce rapport fait l'objet d'une communication au Conseil Municipal de chaque commune.

Le rapport d'activités 2012 de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne comporte les éléments suivants :

- 1) Une présentation de la Communauté d'Agglomération avec 1 carte, l'exposé des compétences, la liste des élus, le Conseil de Développement, l'organigramme des services mutualisés et la répartition des dépenses et des recettes du budget 2012.
- 2) Les temps forts du Grand Chalon en 2012 : quelques événements qui ont marqué l'année.
- 3) Les actions prévues en 2012 et les perspectives pour 2013 :
 - ⇒ des ressources mutualisées pour un service public local de qualité : les finances, les ressources mutualisées et les ressources humaines ;
 - ⇒ Une agglomération dynamique : l'enseignement supérieur et la recherche, les technologies de l'information et de la communication, le développement économique et les coopérations, le sport et la culture ;
 - ⇒ Une agglomération solidaire : l'enfance, les familles, l'urgence sociale, les personnes âgées, les personnes handicapées, la santé publique, la cohésion sociale, l'emploi, le PLIE, le PRU et les gens du voyage ;
 - ⇒ Une agglomération durable : les pistes cyclables, le plan de déplacements urbains et les transports publics, le développement durable, les aides à l'habitat et à la pierre, l'urbanisme et le foncier ;
 - ⇒ Une agglomération équilibrée : le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), les zones d'aménagement, les voiries d'intérêt communautaire.

Les principales réalisations intervenues en 2012 ont été les suivantes :

En 2012, les compétences du Grand Chalon ont été étendues, notamment dans le domaine du développement économique, de la politique de la Ville, de l'action sociale avec la petite enfance, les personnes âgées, les personnes handicapées, l'urgence sociale et la santé publique, ainsi que l'urbanisme, l'eau et l'assainissement, la cohésion sociale et la coopération décentralisée

Le transfert de ces compétences s'est accompagné de la création de six Comités d'Orientation et de Programmation (COP), composés d'un représentant de chacune des communes, et présidés par le Vice-Président en charge du domaine de compétence concerné, ou par les Vice-Présidents concernés :

- COP Eau et Assainissement ;
- COP Urbanisme et Déplacements ;
- COP Action Sociale Communautaire ;
- COP Sport ;
- COP Culture ;
- COP Environnement.

La gestion de plusieurs grands équipements sportifs (Colisée, stade Léo Lagrange, base nautique, boulodrome, golf), culturels et d'enseignement supérieur (EMA Fructidor, Espace des Arts) a également été confiée au Grand Chalon.

Aujourd'hui, le Grand Chalon est à même de remplir les missions attendues d'une grande collectivité au service de ses habitants, de ses communes, du progrès et de la solidarité.

L'année 2012 a connu des avancées spectaculaires dans les domaines fixés par le projet de territoire adopté par l'assemblée communautaire en avril 2011.

L'Agglomération chalonnaise a été attractive avec l'arrivée d'AMAZON, mais aussi avec la nouvelle stratégie mise en place à Saôneor : l'ex campus industriel a été ouvert à la circulation publique, les réseaux d'eau, d'électricité, de gaz et d'éclairage public ont été entièrement renouvelés. 3M€ de travaux ont été réalisés pendant le seul exercice 2012 sur cet espace.

Un nouveau parking poids lourds et un parking relais en liaison avec la ligne 1 du Bus à Haut Niveau de Service (FLASH) ont été réalisés.

Les voies de Saôneor sont réhabilitées en 2013.

Tous ces travaux concourent à restaurer l'image et à rendre attractive cette zone industrielle de premier ordre, reconnue d'intérêt régional.

L'année 2012 est aussi celle de la solidarité entre les citoyens, les générations et les territoires dans le Grand Chalon.

Sur la ZAE Thalie Pont-Paron, le centre de médecine nucléaire et le Médic Center ont ouvert leurs portes en 2012.

Le Grand Chalon a participé à hauteur de 1,3M€ au programme de rénovation urbaine des Prés Saint-Jean et 1,5M€ pour le programme de réhabilitation des Aubépins.

En 2013, l'Avenue Kennedy a été entièrement renouvelée afin de permettre le passage en site propre du BHNS mais aussi d'améliorer l'image du quartier et son attractivité.

Les travaux des nouveaux logements sociaux Lacaton et Vassal, particulièrement emblématiques ont été entrepris dans la partie sud du quartier (96 nouveaux logements).

La mise en commun de la compétence Petite Enfance a permis de lancer dès 2013, les travaux de l'espace multi accueil de Givry et de l'accueil de loisirs sans hébergement de l'école Anne Franck à Chalon-sur-Saône.

L'Agglomération a été plus écologique avec le vote du Plan Climat Energie Territorial qui prévoit de nombreuses actions concrètes afin que d'ici 2020, l'Agglomération voit ses émissions de gaz à effet de serre baisser de 20% ainsi que sa consommation d'énergie et la part des énergies renouvelables atteindre 20% du total de sa consommation.

La réalisation de la ligne 1 du BHNS de 6 kilomètres, de la gare à Saôneor, inaugurée le 3 septembre 2012 a représenté le point d'orgue de cette politique visant à favoriser les mobilités alternatives afin de réguler et limiter l'étalement urbain. Cette ligne a été complétée en 2013 avec l'aménagement en site propre de l'Avenue Kennedy.

D'ores et déjà, cette ligne a atteint et dépassé ses objectifs de fréquentation.

Le contrat avec la Lyonnaise des Eaux a été renégocié afin d'accroître le rythme de renouvellement des installations, sécuriser la ressource, fiabiliser les réseaux et moderniser la station d'épuration. Le délégataire a augmenté sa contribution aux travaux.

L'Agglomération a été plus responsable avec le lancement des travaux du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui permettra de limiter la consommation de nouveaux terrains aux dépens des espaces naturels et agricoles.

Enfin, l'Agglomération a été plus ouverte avec le renforcement de la coopération avec la Communauté Le Creusot-Montceau à travers l'Entente Intercommunale. Les travaux d'interconnexion des deux réseaux de fibres optiques ont débuté en septembre 2012.

Le Village des Sciences commun aux deux agglomérations pour l'édition 2012 qui a eu lieu au Creusot a connu un grand succès (5800 personnes). L'édition suivante a eu lieu à Chalon-sur-Saône en octobre 2013.

Enfin, les deux agglomérations se sont engagées dans un processus de mise au point d'un projet de territoire commun 2014-2020 en vue d'une contractualisation avec l'Union Européenne, l'Etat et la Région Bourgogne qui cofinanceront certaines actions.

Les travaux de la RCEA Droux-Cortelin, pour lesquels le Grand Chalon apporte 20M€ ont débuté en septembre 2012 pour une période de deux ans.

Vu l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Prend acte du rapport annuel d'activités 2012 des services de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne.

Acte est donné par 45 voix pour

4. Agenda social 2014-2020 - Troisième atelier de discussions - La politique sociale 2015 – 2020 : principales orientations

Rapporteur : Madame Françoise VERJUX-PELLETIER,

Depuis 2009, l'organisation des services de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon, de la Ville de Chalon-sur-Saône et de son CCAS a été profondément transformée et révisée.

C'est un résultat consécutif au double mouvement, développé pendant toute la période, de mutualisation des services et de transfert de compétences, donc de services et de personnels.

De manière constante et persévérante, ces évolutions ont été adossées à un dialogue social effectif, accompagné d'une concertation réelle des personnels concernés.

Au terme de cette période et à la veille du prochain renouvellement des instances sociales prévu entre septembre et novembre 2014, les exécutifs du Grand Chalon et de la Ville de Chalon ont conjointement proposé d'ouvrir sans attendre un "agenda social 2014 - 2020" afin de poser les cadres et principes du dialogue et des politiques sociales au sein de nos organisations.

Cet agenda social s'est ouvert le 12 mars 2013 par une première rencontre entre l'administration et les organisations professionnelles représentées au sein des instances paritaires actuelles du Grand Chalon et de la Ville de Chalon : le syndicat CGT et le syndicat FO.

Au terme de cette rencontre, un accord calendaire et méthodologique a été conclu et adopté par chacune des parties présentes.

Il a été décidé :

➤ de ne pas ouvrir "l'Agenda Social" aux autres organisations syndicales non représentées aux instances paritaires locales ;

➤ de porter les discussions de "l'Agenda Social 2014 – 2020" sur les quatre thématiques suivantes :

1. l'harmonisation des instances paritaires (CTP - CHSCT) ;
2. l'harmonisation des déroulements de carrière des agents (CAP - ratios d'avancement de grades) ;
3. la politique sociale 2015 – 2020 ;
4. le régime indemnitaire 2015 – 2020 ;

➤ De retenir le calendrier suivant :

- Thématiques 1 et 2 : discussions entre mars et juin avec, pour objectif, les instances délibératives de juin pour la thématique 1 et les instances de septembre pour la thématique 2 ;
- Thématiques 3 et 4 : discussions de juin à novembre avec, pour objectif, les instances délibératives de fin 2013 ou début 2014.

A l'occasion de la première réunion de discussions du 27 mars 2013, le syndicat FO a fait connaître son intention de ne pas participer aux discussions proposées et de se retirer du processus de "l'Agenda Social 2014 - 2020".

La CGT a souhaité dès lors, ouvrir les espaces de discussion aux autres organismes représentatifs ne disposant pas de sièges aux instances locales mais représentées au Conseil Supérieur de la FPT soit la FA - FPT.

Après plusieurs séances de travail, les assemblées délibérantes du Grand Chalon, de la Ville et du CCAS de Chalon-sur-Saône ont, lors de leurs séances respectives du mois de juin 2013, approuvé les conclusions du premier atelier de discussions, soit la mise en place au 1^{er} janvier 2015, d'un CTP commun et d'un CHSCT commun aux trois structures locales concernées : Communauté d'Agglomération, Ville et CCAS de Chalon-sur-Saône.

Dans ce cadre, les discussions relatives à l'atelier 2 ont été engagées quant à la mise en œuvre, au 1^{er} janvier 2015, de Commissions Administratives Paritaires propres à chacune des collectivités et à l'adoption de ratios d'avancement de grade communs aux trois collectivités. Cette thématique a été traitée lors de cinq réunions : 30 avril, 14 mai, 22 mai, 20 septembre et 24 septembre 2013.

Il est à préciser que l'ensemble des organisations représentatives ont été régulièrement invitées et informées de l'évolution des travaux.

A l'instar de la participation aux premiers ateliers, seuls les syndicats CGT et FA-FPT ont participé à l'Agenda social.

Il convient tout d'abord de rappeler les dispositifs existants pour ce qui concerne la politique sociale qui s'articule entre la participation des employeurs locaux au financement de la protection sociale complémentaire des agents territoriaux, ainsi qu'en matière de politique d'action sociale des

employeurs territoriaux.

La participation des employeurs territoriaux à la protection complémentaire des agents est déterminée par l'article 22 bis de la loi 83-634 du 13 juillet 83 portant droits et obligations des fonctionnaires et par l'article 88-2 de la loi 84-53 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, dispositif législatif qui donne désormais la possibilité aux employeurs locaux de participer au financement des garanties de protection sociale complémentaire en santé et en prévoyance pour les agents qu'ils emploient.

Ce cadre précise également les conditions dans lesquelles les contrats de protection sociale complémentaire en santé et en prévoyance peuvent être l'objet d'une participation.

Ainsi, ceux-ci doivent-ils répondre à des garanties de solidarité intergénérationnelles qui doivent être appréciées, soit par une autorité mandatée au niveau national, soit au niveau local par l'employeur territorial dans le cadre d'une convention avec un opérateur. Ces contrats peuvent être proposés par des mutuelles, institutions de prévoyance, entreprises d'assurances.

Ainsi, les collectivités locales disposent de deux procédures alternatives en fonction du choix politique de privilégier la solidarité intergénérationnelle assise sur une population mutualisée dans un cadre national, ou au contraire local.

La labellisation paraît d'un commun accord aux partenaires de l'agenda social plus respectueuse de la liberté de choix des agents, de nature à garantir la pérennité de leur couverture sociale complémentaire en cas de mobilité et rapide à mettre en œuvre.

Le décret 2011-1474 organise les modalités pratiques de ces dispositifs. Il précise ainsi que la participation à la protection sociale complémentaire peut concerner soit la santé, soit la prévoyance (maintien de salaire).

Il précise que le montant maximum de la participation ne peut dépasser celui de la cotisation et qu'il est possible d'introduire des règles de modulations

A cet égard, l'administration a présenté aux partenaires sociaux de l'agenda social une simulation sur la base du montant moyen de cotisation en santé et en prévoyance :

SANTE :

BASE COUT MOYEN	650 €	/ AN		COUT VILLE / AN	COUT AGGLO / AN	COUT CCAS / AN
% PARTICIPAT° EMPLOYEUR	BRUT HORS COTISATIONS	COTISATION/ AGENT/ MOIS AVEC COTISATIONS	BASE FICALE / AN	BASE 810 AGENTS	BASE 599 AGENTS	BASE 52 AGENTS
15%	97,50 €	12,68 €	87,65 €	79 014 €	50 827 €	659 €
20%	130,00 €	16,90 €	116,87 €	105 352 €	67 770 €	879 €
25%	162,50 €	21,13 €	146,09 €	131 690 €	84 712 €	1 099 €
30%	195,00 €	25,35 €	175,31 €	158 028 €	101 654 €	1 318 €
35%	227,50 €	29,58 €	204,52 €	184 366 €	118 597 €	1 538 €
40%	260,00 €	33,80 €	233,74 €	210 704 €	135 539 €	1 758 €
45%	292,50 €	38,03 €	262,96 €	237 042 €	152 481 €	1 977 €
50%	325,00 €	42,25 €	292,18 €	263 380 €	169 424 €	2 197 €

PREVOYANCE :

BASE COUT MOYEN	150 €	/ AN			COUT VILLE / AN	COUT AGGLO / AN	COUT CCAS / AN		
% PARTICIPAT° EMPLOYEUR	BRUT COTISATIONS	HORS COTISATIONS	COTISATION/ AGENT/ MOIS AVEC COTISATIONS	BASE FICALE / AN	BASE AGENTS 810	BASE AGENTS 599	BASE AGENTS 52	BRUT COTISATIONS	HORS COTISATIONS
15%	22,50 €		2,93 €	20,23 €	19,58 €	18 234 €	11 729 €	152 €	
20%	30,00 €		3,90 €	26,97 €	26,10 €	24 312 €	15 639 €	203 €	
25%	37,50 €		4,88 €	33,71 €	32,63 €	30 390 €	19 549 €	254 €	
30%	45,00 €		5,85 €	40,46 €	39,15 €	36 468 €	23 459 €	304 €	
35%	52,50 €		6,83 €	47,20 €	45,68 €	42 546 €	27 368 €	355 €	
40%	60,00 €		7,80 €	53,94 €	52,20 €	48 624 €	31 278 €	406 €	
45%	67,50 €		8,78 €	60,68 €	58,73 €	54 702 €	35 188 €	456 €	
50%	75,00 €		9,75 €	67,43 €	65,25 €	60 780 €	39 098 €	507 €	

Pour ce qui concerne les règles de modulation, un système fondé par référence à un quotient familial paraît aux partenaires sociaux de l'agenda social trop investiguant par rapport à la vie privée des agents.

Pour autant, une modulation par catégorie hiérarchique ou par grade n'est pas suffisamment équitable en raison de l'importance des amplitudes d'indices dans certaines catégories, les indices les moins élevés d'une catégorie pouvant être inférieurs à la catégorie inférieure.

Aussi, l'administration propose-t-elle la détermination de plusieurs plages indiciaires de ce type :

- IM inférieur à 392 (fin de l'échelle 5) ;
- IM de 393 à 515 (échelle 6 à 3^{ème} grade B type : rédacteur Principal 2^{ème} classe) ;
- IM de 516 à 706 (des B en CII de la filière médico-sociale et médico-technique jusqu'au 8^{ème} échelon d'attaché principal) ;
- IM supérieur à 706.

En ce qui concerne l'action sociale l'article 9 de la loi 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires précise que : « L'action sociale collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles. Sous réserve des dispositions propres à chaque prestation, le bénéfice de l'action sociale implique une participation du bénéficiaire à la dépense engagée. Cette participation tient compte, sauf exception, de son revenu et, le cas échéant, de sa situation familiale. »

L'article 70 de la loi du 19 février 2007 introduit dans la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale, un article 88-1 qui pose le principe de la mise en œuvre d'une action sociale par les collectivités territoriales et leurs établissements publics au bénéfice de leurs agents.

Dans ce cadre, depuis 2008 l'adhésion au CNAS des trois collectivités permet aux agents de disposer à présent d'un réel portefeuille d'actions sociales qui répond aux différents besoins des actifs dans ce domaine aux différents âges de la vie professionnelle. Il est complété par les actions locales de COSCA ;

Si l'ensemble des agents bénéficie de l'adhésion au CNAS et des actions mises en œuvre par

COSCA il n'en est pas de même pour les autres versants de la politique sociale.

À ce jour, la participation de l'employeur à la protection complémentaire en matière de santé ne bénéficie qu'aux agents du Grand Chalon dans le cadre d'un contrat signé avec la MNT.

Ce contrat concerne 255 agents soit un peu moins de 35 % de l'effectif de la collectivité. La participation de la collectivité et de 10 € net par mois sur la cotisation des agents soit un coût pour la collectivité de 11,95 € par agent et par mois

Pour ce qui concerne la participation à la protection sociale en matière de maintien de salaire, un contrat prévoyance avec la MNT couvre potentiellement tous les agents de la Ville, du Grand Chalon et du Centre Communal d'Action Sociale. A ce jour, 898 agents en bénéficient, respectivement 486 à la Ville (55 % de l'effectif) 33 au CCAS (42 % de l'effectif) et 379 au Grand Chalon (51 % de l'effectif)

Ce contrat permet aux agents de pouvoir bénéficier d'un taux de cotisation légèrement réduit par rapport à une adhésion individuelle, d'adhérer sans questionnaire médical et sans limite d'âge dès lors que l'agent est présent au moins depuis six mois dans la collectivité.

À ce jour, il n'y a pas de participation financière de la collectivité à ce contrat.

En ce qui concerne l'action sociale, les tickets restaurant ne bénéficient qu'aux agents du Grand Chalon. Ainsi, à ce jour un agent à temps complet peut bénéficier de 12 tickets d'une valeur faciale de 4€ avec une participation de 60 % de la part de la collectivité. Le reste à charge de l'agent est par mois à ce jour de 19,20 €.

659 agents en bénéficient à ce jour soit 90 % des agents du Grand Chalon. Le coût annuel pour la collectivité est un peu plus de 200 000 €.

Alternativement les agents de la Ville et du CCAS dispose d'un restaurant municipal qui sert environ 20 000 repas par an aux agents soit environ cent couverts par jour.

Les partenaires de l'agenda social ont partagé les éléments techniques et contextuels ci-dessus rappelés et sont arrivés au constat partagé suivant :

- Il est nécessaire d'harmoniser la politique sociale pour les agents des trois collectivités ;
- Les agents du Grand Chalon ne pourront rester sur un statu quo de la situation actuelle en matière d'action sociale et en particulier en matière d'attribution de tickets restaurant si ce dispositif est étendu aux agents de la Ville et du CCAS ;
- La participation des employeurs à la protection sociale complémentaire constitue aujourd'hui une action indispensable aussi bien sur le volet santé que sur le volet prévoyance ;
- À ce jour les discussions restent ouvertes aussi bien sur la participation des employeurs locaux à la protection sociale complémentaire que pour ce qui concerne l'action sociale ;
- La labellisation semble être la procédure la plus intéressante pour les agents ;
- La participation devra être d'un montant significatif mais compatible avec les finances des collectivités pour être attractive.

Ainsi, aucune procédure n'est à ce stade exclue ni la convention de participation ni la labellisation. Aucune décision n'est arrêtée pour déterminer quels risques doivent être l'objet de la participation, soit la santé, soit la prévoyance.

À ce jour, aucun niveau d'attribution de valeur faciale des tickets restaurant ni de nombre de tickets

restaurant n'est déterminé de façon définitive.

Les partenaires de l'agenda social conviennent ensemble de poursuivre la discussion sur ces deux thématiques de façon à aboutir avant le mois de juin 2014 à un accord sur la procédure à retenir en terme de participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire et en terme d'action sociale pour ce qui concerne les tickets restaurant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Prend acte des principales orientations de la politique sociale évoquées, dans le cadre des rencontres qui se sont déroulées avec les partenaires sociaux, parties prenantes de « l'Agenda Social 2014-2020 ». Elles seront discutées et débattues lors des rencontres prévues entre janvier et juin 2014.

Acte est donné par 45 voix pour

5. Ressources Humaines - Tableau des effectifs - Actualisation

Rapporteur : Monsieur le Maire,

L'organisation des services en fonction des missions qu'ils mettent en œuvre suppose l'adaptation de leurs emplois.

Il est proposé de procéder à l'actualisation du tableau des effectifs par des modifications de postes et le transfert d'un poste qui répondent aux besoins de l'organisation des services.

Direction Générale des Services

Direction des Ressources Humaines – Service Conditions de Travail et Relations Sociales

Transformation d'un poste de médecin vacataire en un poste de médecin territorial (catégorie A), à temps complet. Ce poste sera mutualisé à 60 % pour la Ville de Chalon et à 40 % pour la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon.

Direction Générale Adjointe à la Citoyenneté et à l'Animation Locale

Direction de la Culture du Tourisme et du Patrimoine

Transfert d'un poste d'attaché (catégorie A), à temps complet, du tableau des effectifs de la Ville de Chalon au tableau des effectifs du Grand Chalon-sur-Saône. Le poste restera affecté à la Direction de la Culture du Tourisme et du Patrimoine, Ecole Média Art.

Musées municipaux

Transformation d'un poste d'attaché de conservation du patrimoine (catégorie A), à temps complet en un poste de conservateur du patrimoine (catégorie A), à temps complet pour procéder au remplacement d'un agent.

Direction Générale Adjointe aux Solidarités et à la Cohésion Sociale

Direction Enfance Familles Education – Service Éducation

Annulation de la transformation d'un poste d'adjoint technique spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) (catégorie C), à temps complet, en un poste d'adjoint d'animation (catégorie C), à temps complet. L'agent ayant refusé l'accès à l'emploi titulaire.

Direction Générale des Services Techniques

Direction des Déplacements et des Domaines Publics – Service Gestion des Domaines Publics

Transformation d'un poste d'agent de maîtrise (catégorie C), à temps complet, en un poste d'adjoint administratif (catégorie C), à temps complet, ou un poste d'adjoint technique (catégorie C), à temps complet, pour procéder au remplacement d'un agent placier régisseur de marchés. Une régularisation sera faite au tableau des effectifs lorsque le profil du candidat recruté sera connu.

Ces modifications de postes et ce transfert de poste doivent enfin être intégrés dans le tableau des effectifs de la Ville de Chalon-sur-Saône, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget primitif 2014.

Le Comité Technique Paritaire du 13 décembre 2013 a été consulté pour avis.

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984, article 34, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 13 décembre 2013,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les transformations de postes et le transfert d'un poste qui répondent aux besoins de l'organisation des services :

Direction Générale des Services

Direction des Ressources Humaines – Service Conditions de Travail et Relations Sociales

Transformation d'un poste de médecin vacataire en un poste de médecin territorial, à temps complet ;

Direction Générale Adjointe à la Citoyenneté et à l'Animation Locale

Direction de la Culture du Tourisme et du Patrimoine

Ecole d'Art

Transfert d'un poste d'attaché, à temps complet, du tableau des effectifs de la Ville de Chalon au tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon. Le poste restera affecté à la Direction de la Culture du Tourisme et du Patrimoine ;

Musées municipaux

Transformation d'un poste d'attaché de conservation du patrimoine, à temps complet en un poste de conservateur du patrimoine, à temps complet ;

Direction Générale Adjointe aux Solidarités et à la Cohésion Sociale

Direction Enfance Familles Education – Service Éducation

Annulation de la transformation d'un poste d'adjoint technique spécialisé des écoles maternelles (ATSEM), à temps complet, en un poste d'adjoint d'animation, à temps complet ;

Direction Générale des Services Techniques

Direction des Déplacements et des Domaines Publics – Service gestion des domaines publics

Transformation d'un poste d'agent de maîtrise, à temps complet, en un poste d'adjoint administratif, à temps complet, ou d'un poste d'adjoint technique, à temps complet ;

- **Approuve le tableau des effectifs de la Ville de Chalon-sur-Saône actualisé et annexé à la délibération.**

Adopté à l'unanimité par 45 voix pour

6. Ressources Humaines - Direction des Services Urbains de Proximité - Service voirie exploitation - Actualisation

Rapporteur : Monsieur le Maire,

Dans le cadre d'une démarche de prévention et d'analyse des risques psycho-sociaux effectuée au Service Voirie Exploitation, des réunions de concertation se sont déroulées avec la Direction des Services Urbains de Proximité, la Direction des Ressources Humaines et l'ensemble des agents du service entre le mois de juillet 2012 et le mois de février 2013.

A l'issue de cette concertation, une nouvelle organisation du Service Voirie Exploitation, plus structurée et plus équilibrée, répondant au souhait des agents est proposée.

Le Service sera organisé en deux pôles constitués chacun de trois équipes :

- 1) Un pôle « structures » composé d'une équipe « patrimoine », d'une équipe « maçonnerie » et d'une équipe « chaussée »;
- 2) Un pôle « signalisations » composé d'une équipe « atelier », d'une équipe « signalisation verticale et horizontale » regroupant les deux équipes actuelles de signalisation et d'une équipe « logistique/transports ».

L'actualisation de l'organigramme du service issue de cette nouvelle organisation implique des modifications d'emplois. C'est ainsi qu'il est proposé :

- Le recrutement d'un technicien qui sera responsable du pôle « structures » sur le redéploiement d'un poste de la Direction des Grands Projets, service Etudes et Proximité;
- Le positionnement d'un agent de maîtrise sur la fonction de responsable du pôle « signalisations »;
- Le recrutement d'un agent de maîtrise qui sera responsable de l'équipe « signalisation verticale et horizontale » sur le redéploiement d'un poste des ateliers.

La proposition du nouvel organigramme du service a été présentée au Comité Technique Paritaire du 22 novembre 2013.

Vu l'avis donné par le Comité Technique Paritaire lors de sa séance du 22 novembre 2013,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Prend acte de la proposition des évolutions de l'organisation du Service Voirie Exploitation qui sera structuré en deux pôles :
 - Un pôle « structures » composé d'une équipe « patrimoine », d'une équipe « maçonnerie » et d'une équipe « chaussée » ;
 - Un pôle « signalisations » composé d'une équipe « atelier », d'une équipe « signalisation verticale et horizontale » regroupant les deux équipes actuelles de signalisation et d'une équipe « logistique/transports » ;
- Approuve les modifications d'emplois qu'implique la nouvelle organisation du Service :
 - Le recrutement d'un technicien qui sera responsable du pôle « structures » ;
 - Le positionnement d'un agent de maîtrise sur la fonction de responsable du pôle « signalisations » ;
 - Le recrutement d'un agent de maîtrise qui sera responsable de l'équipe « signalisation verticale et horizontale » ;
- Prend acte de la mise en place du nouvel organigramme adapté aux nouveaux pôles opérationnels et joint en annexe.

Adopté à l'unanimité par 45 voix pour

7. Recensement de la population 2014 - Rémunération des "agents recenseurs"

Rapporteur : Monsieur le Maire,

Depuis 2004, le recensement de la population s'effectue chaque année. Il est basé sur une collecte de données effectuée à partir d'un échantillon de logements établi par l'I.N.S.E.E. (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques).

Pour ce faire, les différentes missions inhérentes à cette opération sont réparties entre :

- l'I.N.S.E.E, qui a en charge
 - ◆ Le suivi du R.I.L (Répertoire Informatisé de Logements) ;
 - ◆ L'établissement de l'échantillon d'adresses (base de la collecte) ;
 - ◆ Le calcul et la détermination de la population légale.
- la commune, qui a en charge la préparation et la réalisation des enquêtes de recensement.

Désormais, chaque année, à l'issue de chaque collecte annuelle, un nouveau chiffre officiel de population est déterminé, basé sur les collectes des 5 dernières années.

Ainsi, pour l'année 2013, le chiffre officiel de la population chalonnaise se monte à 46 791 habitants.

Afin d'assurer sa mission de collecte, la Ville doit, comme chaque année, pour une durée de 3 mois, recourir au recrutement "d'agents recenseurs" non permanents à temps non complet dont la rémunération est fixée par délibération du Conseil Municipal.

Le principe de rémunération des années précédentes peut être reconduit. Il est basé sur les trois éléments suivants :

- rémunération des formations et réunions obligatoires ;
- rémunération de l'établissement de collecte ;
- indemnité forfaitaire de déplacement ;

Pour 2014, il est proposé la rémunération suivante pour chacun des trois éléments :

a) formations et réunions obligatoires :

Ces formations et réunions sont évaluées à 43 heures, selon le décompte suivant :

- première formation dispensée par I.N.S.E.E	3,50 heures
- conférence de presse / point tournée de reconnaissance	1 heure
- tournée de reconnaissance obligatoire de chaque adresse, (vérification de l'existence de l'adresse et dépose d'une lettre d'information)	12 heures
- retour sur les éléments de la tournée de reconnaissance	4 heures
- deuxième formation dispensée par l'I.N.S.E.E	3,50 heures
- entretien hebdomadaire pour retour des dossiers	15 heures
- bilan au ¾ de la collecte	2 heures
- réunion individuelle de clôture de collecte	2 heures

Il est proposé de rémunérer ces 43 heures sur la base du premier échelon de l'échelle 3 de rémunération des adjoints administratifs de 2^{ème} classe.

b) établissement des dossiers de collecte :

- feuilles de logements pour résidence principale	0,53 € la feuille
- feuilles de logements pour logement occasionnel	1,05 € la feuille
- feuilles de logements pour logement secondaire	1,05 € la feuille
- feuilles de logements pour logement vacant	2,00 € la feuille
- feuilles de logements pour catégorie indéterminée	0,53 € la feuille
- feuilles de logements non enquêtés	1,05 € la feuille
- bulletins individuels	1,05 € le bulletin
- bulletins « enquête famille et logements »	1,05 € le bulletin

c) indemnité de déplacements (forfait)..... 83,25 €

Le recrutement de douze "agents recenseurs" à temps non complet sera nécessaire pour la collecte qui sera effectuée dans le cadre du recensement de la population en 2014, de janvier à mars 2014.

Pour la réalisation de l'enquête de recensement, une dotation forfaitaire est attribuée aux communes par l'État. La Ville de Chalon-sur-Saône percevra pour cette collecte 2014, une dotation de 10 581 euros.

Cette même dotation s'élevait à 10 644 € en 2013.

Le coût global, pour la Ville, de la rémunération des "agents recenseurs" s'est élevé en 2013 à 15 678,74 euros, charges patronales comprises. Ce chiffre ne comprend pas la rémunération des agents municipaux qui préparent la campagne de recensement et accompagnent les "agents recenseurs" dans leurs missions.

Les crédits nécessaires au paiement de cette dépense sont inscrits au projet de budget primitif 2014 de la Ville de Chalon-sur-Saône.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-21 10°,

Vu l'article 3 2° et l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, notamment son titre V, articles 156 à 158,

Vu les articles 20 et suivants du décret en Conseil d'Etat n° 2003-485 du 05 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le recrutement de douze « agents recenseurs » non permanents à temps non complet, de janvier à mars 2014, dont le principe de rémunération est le suivant :

Pour formations et réunions obligatoires : 43 heures rémunérées sur la base du premier échelon de l'échelle 3 de rémunération des adjoints administratifs de 2ème classe ;

Pour établissement des dossiers de collecte :

- feuilles de logements pour résidence principale..... 0,53 € la feuille ;
- feuilles de logements pour logement occasionnel.....1,05 € la feuille ;
- feuilles de logements pour logement secondaire..... 1,05 € la feuille ;
- feuilles de logements pour logement vacant.....2,00 € la feuille ;
- feuilles de logements pour catégorie indéterminée... 0,53 € la feuille ;
- feuilles de logements non enquêtés..... 1,05 € la feuille ;
- bulletins individuels..... 1,05 € le bulletin ;
- indemnité de déplacements (forfait)83,25 € ;

- Approuve la rémunération des « agents recenseurs », telle qu'exposée ci-dessus ;
- Sollicite la dotation forfaitaire attendue de l'Etat au titre de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement 2014.

Adopté à l'unanimité par 45 voix pour

8. Elections municipales 2014 - Commission de propagande - Rémunération des opérations de mise sous pli

Rapporteur : Monsieur le Maire,

Conformément aux articles L241, R 31 et R 32 du Code Electoral, une commission de propagande est instituée par arrêté préfectoral afin « d'assurer l'envoi et la distribution des documents de propagande électorale », pour toutes les communes de plus de 2500 habitants.

Chaque commission, installée au plus tard à l'ouverture de la campagne électorale, comprend un magistrat, président, un fonctionnaire désigné par le préfet et un représentant de l'opérateur chargé de l'envoi de la propagande. Le secrétariat est assuré par un fonctionnaire désigné par le préfet. Son rôle est d'envoyer les bulletins de vote et les professions de foi aux électeurs, et de répartir les bulletins des listes candidates dans les bureaux de vote.

Pour Chalon-sur-Saône, la commission sera instituée par arrêté du Préfet de Saône-et-Loire et aura son siège à l'Hôtel de Ville. Une convention pour la mise sous pli de la propagande électorale interviendra à cet effet, signée conjointement entre l'Etat et la Ville de Chalon-sur-Saône.

Cette dernière recevra, afin de procéder aux opérations de mise sous pli, une dotation financière dont le montant sera déterminé par la préfecture de Saône-et-Loire. Selon l'estimation faite à ce jour, la dotation s'élèverait à environ 15 000 euros.

La Ville de Chalon-sur-Saône a décidé de solliciter la participation volontaire des agents de la collectivité mais également du CCAS et de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon, aux activités de mise sous pli dont la collectivité a la charge.

Un appel à candidature sera diffusé, à cet effet, auprès des agents des trois collectivités sous forme de note et de publication via l'intranet Adequa.

Dans le cadre exposé ci-dessus, il est proposé au Conseil Municipal, d'approuver le principe de la participation volontaire des agents de la Ville, du CCAS et du Grand Chalon, à la mise sous pli des circulaires et des bulletins de vote à envoyer à chaque électeur.

La rémunération allouée sera calculée selon les bases suivantes : la dotation reçue de l'Etat est divisée par le nombre de plis envoyés. Le produit obtenu sera le montant brut par pli à verser, charges patronales non comprises.

La dotation à recevoir et la rémunération à allouer sont inscrites au projet de budget 2014 de la Ville.

Vu la loi du 24 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les articles L241, R 31 et R 32 du Code Electoral,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le principe de la participation volontaire des agents de la Ville, du CCAS et du Grand Chalon, à la mise sous pli des circulaires et des bulletins de vote envoyés à chaque électeur dans le cadre des élections municipales 2014 ;
- Approuve les modalités de rémunération de la mise sous pli des circulaires et bulletins de vote envoyés à chaque électeur selon les bases suivantes : montant de la dotation reçue de l'Etat divisé par le nombre de plis envoyés ; le produit obtenu est le montant brut par pli à verser, charges patronales non comprises ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec l'Etat qui interviendra à cet effet pour régir les conditions dans lesquelles la commune exécutera les tâches matérielles incombant à la commission de propagande.

Adopté à l'unanimité par 45 voix pour

9. Ressources Humaines - Mandats spéciaux

Rapporteur : Monsieur le Maire,

Les fonctions de Conseiller Municipal sont gratuites. Toutefois, il est prévu la possibilité d'un remboursement de frais dans certains cas déterminés lorsque l'élu, parallèlement à l'exercice de ses fonctions traditionnelles, se voit confier une mission précise pour le compte et dans l'intérêt de la commune. Elle est alors exécutée dans le cadre d'un mandat spécial.

Les textes en vigueur prévoient que pour faciliter les tâches des élus qui doivent bénéficier d'un mandat spécial dans des conditions d'urgence, la délibération prise à cet effet peut être postérieure à l'exécution de la mission, le Maire peut alors, sans attendre la réunion du Conseil Municipal, autoriser un élu à accomplir une mission entrant dans ce cadre.

Il est proposé au Conseil Municipal de confirmer les mandats spéciaux donnés aux élus désignés ci-dessous et d'approuver le remboursement des frais de déplacement occasionnés lors de ces missions, à savoir :

- 1) Madame Françoise VERJUX PELLETIER, 1^{ère} Adjointe au Maire, déplacement effectué pour représenter la Ville de Chalon-sur-Saône, à PARIS, les 19 et 20 novembre 2013, au 96^{ème} congrès des Maires.
Frais de déplacement : 300 ;
- 2) Madame Martine COURBON, Adjointe au Maire, chargée des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, déplacement effectué à CARRY LE ROUET pour représenter la Ville de Chalon-sur-Saône, du 3 au 5 octobre 2013, au congrès de la Fédération des Villes et Conseils des sages.
Frais de déplacement : 120 € ;
- 3) Madame Florence ANDRE, Adjointe au Maire chargée de la culture et du patrimoine, déplacements effectués, à PARIS, pour représenter la Ville de Chalon-sur-Saône :
Les 29 et 30 octobre 2013, à l'Association nationale des villes et pays d'art et d'histoire, à l'inauguration de l'exposition « Patrimoine l'histoire en mouvement » au Sénat ;
Les 6 et 7 novembre 2013, à l'Association nationale des villes et pays d'art et d'histoire, à l'inauguration du salon international du patrimoine et territoires ;
Du 12 au 14 novembre 2013, au salon Paris-photos, salon dédié à la photographie ;
Le 20 novembre 2013, au 96^{ème} congrès des Maires.
Frais de déplacements : 1 299,04 € ;
- 4) Monsieur Mohieddine HIDRI, Adjoint au Maire chargé de la citoyenneté, de la jeunesse et de la vie associative, déplacement effectué
à CARRY LE ROUET, pour représenter la Ville de Chalon-sur-Saône, du 3 au 5 octobre 2013, au congrès de la Fédération des Villes et Conseils des sages.
à BONDOUFLE, le 16 novembre 2013, au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Village Vacances de Lamoura.
Frais de déplacement : 120 €.
- 1) Monsieur Jean-Claude MORESTIN, conseiller municipal délégué aux espaces verts et à l'environnement, déplacement effectué pour représenter la Ville de Chalon-sur-Saône, à LYON, le 6 décembre 2013, aux 4^{ème} rencontres territoriales de l'énergie ;

Le montant du remboursement des frais de déplacement est de 2 212,73 € soit :

1 489,21 € pour les missions ;
723,52 € pour la formation.

Vu l'article L 2123-18 et R. 2123-22-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Confirme les mandats spéciaux donnés à :

- 1) Madame Françoise VERJUX PELLETIER, 1^{ère} Adjointe au Maire, déplacement effectué pour représenter la Ville de Chalon-sur-Saône, à PARIS, le 20 novembre 2013, au 96^{ème} congrès des Maires ;
 - 2) Madame Martine COURBON, Adjointe au Maire, chargée des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, déplacement effectué à CARRY LE ROUET pour représenter la Ville de Chalon-sur-Saône, du 3 au 5 octobre 2013, au congrès de la Fédération des Villes et Conseils des sages ;
 - 3) Madame Florence ANDRE, Adjointe au Maire chargée de la culture et du patrimoine, déplacements effectués, à PARIS, pour représenter la Ville de Chalon-sur-Saône :
Les 29 et 30 octobre 2013, à l'Association nationale des villes et pays d'art et d'histoire, à l'inauguration de l'exposition « Patrimoine l'histoire en mouvement » au Sénat ;
Les 6 et 7 novembre 2013, à l'Association nationale des villes et pays d'art et d'histoire, à l'inauguration du salon international du patrimoine et territoires ;
Du 12 au 14 novembre 2013, au salon Paris-photos, salon dédié à la photographie ;
Le 20 novembre 2013, au 96^{ème} Congrès des Maires ;
 - 4) Monsieur Mohieddine HIDRI, Adjoint au Maire chargé de la citoyenneté, de la jeunesse et de la vie associative, déplacement effectué
à CARRY LE ROUET, pour représenter la Ville de Chalon-sur-Saône, du 3 au 5 octobre 2013, au congrès de la Fédération des Villes et Conseils des sages.
à BONDOUFLE, le 16 novembre 2013, au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Village Vacances de Lamoura.
Frais de déplacement : 120 €.
 - 1) Monsieur Jean-Claude MORESTIN, conseiller municipal délégué aux espaces verts et à l'environnement, déplacement effectué pour représenter la Ville de Chalon-sur-Saône, à LYON, le 6 décembre 2013, aux 4^{ème} rencontres territoriales de l'énergie ;
- Approuve le remboursement des frais de déplacements occasionnés lors de ces missions.

Adopté à l'unanimité par 45 voix pour

10. Responsabilité civile - Indemnisation de Monsieur BELLIARD

Rapporteur : Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal est appelé à donner son accord pour procéder à l'indemnisation du préjudice subi par Monsieur BELLIARD.

Le 6 juillet 2013, Monsieur Belliard circulant rue Pelletier Simon à Chalon-sur-Saône a endommagé un pneu arrière de son véhicule en passant dans un important trou situé entre le 4 et le 8 de cette même rue.

Monsieur Belliard a adressé un courriel de réclamation le 8 juillet 2013, précisant que le montant des dégâts occasionnés à son véhicule s'élève à 228,79 euros.

En matière d'accident de voirie, il existe une présomption de faute à l'égard du propriétaire. Cette présomption ne peut être levée qu'en apportant la preuve d'une absence de faute par suite d'un entretien normal de l'ouvrage.

Les jurisprudences en la matière apprécient in concreto la largeur et la profondeur de l'excavation, l'absence ou non de signalisation, pour caractériser l'absence d'entretien normal de la voirie et ainsi retenir, ou non, la responsabilité de la collectivité mise en cause. La négligence de la victime est également prise en compte dans le partage éventuel de responsabilité.

D'après l'avis des services techniques, il s'avère que l'excavation en question était relativement profonde (supérieure à 5 cm) et d'une largeur conséquente, ce qui est susceptible de révéler une absence d'entretien normal de la voirie.

Dans ces circonstances, la responsabilité de la Ville est établie.

Par conséquent, il est proposé de donner suite à la réclamation de Monsieur BELLIARD, tendant au remboursement du préjudice subi, d'un montant de 228,79 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-29,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte de verser à Monsieur BELLIARD, la somme de 228,79 €, en remboursement du préjudice subi,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes et documents relatifs à l'indemnisation du préjudice subi par Monsieur BELLIARD

Adopté à l'unanimité par 45 voix pour

11. Règlement de dommages

Rapporteur : Monsieur le Maire,

Consécutivement à la survenance de sinistres affectant le patrimoine de la Ville de Chalon-sur-Saône, des indemnisations ont été perçues en réparation du préjudice subi, représentant un montant total de 763,55 euros.

A la suite de sinistres non assurés, des recours ont été effectués directement contre les assureurs ou auteurs des dommages et ont donné lieu à l'encaissement des sommes suivantes :

Une borne endommagée par un véhicule, Rue Félix Fieux, le 13/08/2013	95,55
---	-------

Pour les sinistres garantis par une des polices d'assurances, des indemnisations ont été reçues en réparation de :

Un candélabre endommagé par un véhicule Rue Saint-Helens, le 19/06/2013	668,00
--	--------

Vu l'article L2122-22 alinéa 6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2008 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Prend acte de l'acceptation par Monsieur le Maire, des indemnités de sinistres pour un montant total de 763,55 euros.

Acte est donné par 45 voix pour

12. Indemnités de conseil au Trésorier Payeur Municipal

Rapporteur : Monsieur le Maire,

Outre les prestations obligatoires qui résultent de leur fonction de comptable des communes et intercommunalités (contrôles, paiement des dépenses et recouvrements des créances), les comptables publics, en application de la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, peuvent fournir aux collectivités territoriales des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, notamment dans les domaines suivants :

- établissement des documents budgétaires,
- gestion financière, analyse budgétaire, financière et de la trésorerie, mise en œuvre des règlementations,
- gestion économique et en particulier les actions en faveur du développement économique et de l'aide aux entreprises.

Ces prestations ont un caractère facultatif et donnent lieu au versement d'une indemnité, dite « indemnité de conseil », calculée en application d'un tarif appliqué à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires afférentes aux trois derniers exercices.

En application de l'arrêté interministériel du 15 décembre 1983, il appartient à la collectivité de demander au comptable si elle peut bénéficier de toute ou partie des prestations facultatives. Lorsque le comptable a fait connaître son accord, l'attribution de l'indemnité de conseil doit faire l'objet d'une décision de l'assemblée délibérante fixant le taux de l'indemnité (taux modulable en fonction des prestations demandées au comptable).

Cette indemnité est attribuée *intuitu personae* au début de chaque mandat ou à l'occasion d'un changement de comptable.

Pour l'exercice 2012, au titre de la Ville de Chalon-sur-Saône, l'indemnité totale due au TPM s'est élevée à 7 287,80 €.

Le Trésorier Payeur Municipal (TPM) Madame Evelyne PENIN est partie en retraite au 30 septembre 2013. Elle a été remplacée par M. Jean-Louis REYNIERE le 1er octobre 2013.

La Ville de Chalon-sur-Saône dispose d'une Direction des finances et de la gestion professionnalisée qui a acquis une maîtrise certaine des dispositifs budgétaires et comptables. Aussi, la mission de conseil du TPM est particulièrement réduite et ne justifie plus une indemnité de conseil au taux plein.

Il est donc proposé d'accorder à M. REYNIERE une indemnité à un taux de 50 %.

Vu l'article 97 la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'arrêté interministériel du 15 décembre 1983 précisant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor en charge des fonctions de receveurs des

communes et établissements publics locaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de fixer l'indemnité de conseil de M. Jean-Louis REYNIERE, Trésorier Payeur Municipal, au taux de 50 %.

Adopté à l'unanimité par 45 voix pour

13. Education - Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC) - Association gestionnaire des écoles privées sous contrat – Participation financière de la Ville de Chalon-sur-Saône

Rapporteur : Madame Anne BONNIAUD,

Par application de l'article L442.5 du Code de l'Education, complété par la circulaire n°2012-025 du 15 février 2012, la Ville de Chalon-sur-Saône est tenue de participer aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat, dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

Ce texte fait donc obligation aux communes de verser aux écoles privées des participations financières calculées par parité avec les moyens qu'elles accordent aux écoles publiques. Cette obligation s'applique exclusivement pour les élèves qui résident dans la commune.

Par délibération du 25 novembre 1985, la Ville de Chalon-sur-Saône prend en charge les dépenses de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires « le Devoir » et « la Colombière ».

La dernière réévaluation de la participation de la Ville a été délibérée le 9 février 2006 avec les montants suivants :

- 702,61 € par élève chalonnais en maternelle ;
- 443,53 € par élève chalonnais en élémentaire ;

Depuis, ces participations n'ont jamais été réévaluées.

La participation actuelle s'est élevée en 2013 à 203 289 € pour l'année scolaire 2012-2013 et prend en compte le nombre d'élèves chalonnais pour l'année scolaire en cours (390 maternels et élémentaires). Elle a été versée en une seule fois au mois de juin.

La participation de la Ville de Chalon-sur-Saône pour le financement des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association avec l'Etat n'ayant pas été réajustée depuis 2006, l'OGEC Saint-Charles Borromée, gestionnaire des écoles privées, « le Devoir » et « la Colombière », sollicite la collectivité pour un réajustement de cette dernière et un rattrapage des forfaits versés sur la période 2010-2013 (conformément à ce qu'autorise la loi).

Le nombre d'élèves chalonnais, maternels et élémentaires, scolarisés dans les écoles privées « le Devoir » ou « la Colombière », s'élève pour l'année scolaire 2012-2013 à 390.

De nombreuses réunions entre l'OGEC, les élus et services de la collectivité ont eu lieu afin de définir :

- un nouveau montant de participation financière de la Ville et ses modalités de versement ;
- les modalités de rattrapage des forfaits sur la période 2010-2013 ;
- les modalités du nouveau conventionnement à mettre en place.

D'un commun accord, il a été convenu de :

1. Rattraper la non évolution de la participation financière de la collectivité sur les 4 dernières années (2010 à 2013), sur la base de l'évolution du coût de la vie soit 120 000 €. Il est proposé le versement de 120 000 € sur cette fin d'année 2013 ;
2. Fixer le montant de la participation financière, versée par la Ville au titre du financement des dépenses de fonctionnement des écoles privées, à 390 000 € en 2014, correspondant à l'année scolaire 2013-2014 ;
3. Fixer les modalités de versement de cette participation financière de la façon suivante : 50 % fin janvier et 50 % en juin ;
4. Fixer les modalités de révision de cette participation annuelle : le montant pourra être revu chaque année au mois de mai, pour tenir compte de l'évolution des effectifs. Un nouveau montant serait fixé uniquement si l'écart avec le montant en vigueur dépasse une fourchette de \pm 5 %. Dans ce cas de figure, que les effectifs soient en diminution ou en augmentation, les modalités de calcul proposées sont les suivantes : il serait appliqué, au montant de la participation annuelle de 390 000 €, un coefficient correctif égal au taux d'évolution des effectifs constaté ;
5. Procéder, compte tenu du montant élevé de cette participation réévaluée, à une montée en puissance graduelle pour atteindre le forfait cible de 390 000 € en 2016 : elle serait effectuée sur 3 ans avec des dotations qui s'élèveront à :
 - 254 000 € en 2014 ;
 - 322 000 € en 2015 ;
 - 390 000 € en 2016.

Cette montée en puissance nécessitera d'effectuer un rattrapage des montants effectivement dus pour la période 2014-2016 (204 000 €) sur 2 années à compter de 2017, soit 102 000 € en 2017 et 102 000 € en 2018.

Le mode de calcul du rattrapage des montants dus est le suivant :

Montant dû :	2014 : 390 000 € ;	2015 : 390 000 € ;	2016 : 390 000 € ;
Montant versé :	2014 : 254 000 € ;	2015 : 322 000 € ;	2016 : 390 000 € ;
Montant à rattraper :	2014 : 136 000 € ;	2015 : 68 000 € ;	

6. Procéder à une nouvelle évaluation du coût de l'élève en public en 2017 en vue de réajuster la participation communale, soit au terme de la convention, soit dès 2017 si un différentiel de plus de 5% apparaissait entre le montant versé et le montant réellement dû ;
7. Définir de nouvelles modalités partenariales : une rencontre annuelle (au mois de mai) sera organisée entre l'OGEC et la collectivité afin de :
 - présenter le budget et apprécier l'évolution des effectifs et l'éventuelle révision de la participation communale annuelle ;
 - examiner les opportunités de projets communs et sa participation à une politique éducative locale.

L'ensemble de ces modalités fera l'objet d'une convention pour une durée de 4 ans (2014-2018) entre la Ville et l'OGEC Saint-Charles Borromée dont le projet est joint au présent rapport.

Les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au projet de BP 2014.

Vu l'article L442-5 du Code de l'Education,

Vu l'article R442-44 du Code de l'Education,

Vu la circulaire 2012-025 du 15 février 2012,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de fixer la participation financière à l'OGEC Saint-Charles Borromée au titre du financement des dépenses de fonctionnement des écoles privées Le Devoir et La Colombière à 390 0000€, correspondant à l'année scolaire 2013-2014 ;
- Approuve la montée en puissance graduelle du versement sur 3 années (2014, 2015 et 2016) ;
- Approuve le rattrapage des montants dûs pour la période 2014-2016 et leur versement sur 2 années (2017-2018) ;
- Approuve la révision de cette participation annuelle si les effectifs diminuent ou augmentent de plus de 5% ;
- Approuve les modalités de versement (50 % fin janvier et 50 % en juin) ;
- Approuve le rattrapage des forfaits sur la période 2010-2013 pour un montant de 120 000€ et le versement de ce rattrapage en 2013 ;
- Approuve une évaluation en 2017 du coût de l'élève en public en vue de réajuster la participation communale, soit au terme de la convention, soit dès 2017 si un différentiel de plus de 5% apparaissait entre le montant versé et le montant réellement dû ;
- Approuve le projet de convention joint en annexe ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'OGEC Saint-Charles Borromée ;
- Désigne Madame Anne BONNIAUD comme représentante de la Ville à participer chaque année, avec voix consultative, à la réunion du Conseil d'Administration de l'OGEC Saint-Charles Borromée à l'occasion de l'adoption du budget des classes sous contrat d'association.

Adopté à l'unanimité par 45 voix pour

14. Les Saônates d'été 2014 - Groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne et la Ville de Chalon-sur-Saône

Rapporteur : Monsieur le Maire,

Les « Saônates d'été », créées par la Ville de Chalon-sur-Saône en 2008, font la part belle aux activités nautiques, sportives, familiales et de découverte (initiation à la voile, matchs et tournois de beach rugby, jeux gonflables géants) et originales avec notamment les « Xtrême Baignoires Games ».

En 2013, près de 60 000 personnes ont fréquenté la manifestation pendant 9 jours, montrant ainsi que cet événement rayonne bien au-delà de la seule Ville de Chalon-sur-Saône et faisant ainsi la

démonstration de l'attachement des Grands Chalonnais à la Saône, véritable colonne vertébrale de notre territoire.

Fortes de leur succès, les « Saônates d'été » sont l'occasion pour tous les Grands Chalonnais de se retrouver autour de la Saône de manière simple et conviviale. Il a donc été décidé dès 2013 d'en faire un évènement communautaire et d'accueillir les centres de loisirs du Grand Chalon en matinée.

En 2014, « Les Saônates d'été » se dérouleront en juillet à Chalon-sur-Saône, sur une partie du Quai Sainte-Marie.

La Ville de Chalon-sur-Saône continuera de prendre en charge l'intégralité du coût de la journée du 14 juillet (feu d'artifice, bal populaire, animations...) ainsi qu'une partie du coût de cette manifestation et mettra à disposition tous les moyens humains et techniques nécessaires à la bonne organisation et au rayonnement de cet évènement.

Souhaitant conclure un marché unique ayant pour objet l'organisation des « Saônates d'été », le Grand Chalon et la Ville de Chalon-sur-Saône envisagent donc de constituer un groupement de commandes.

La convention de groupement de commandes (dont le projet est joint en annexe) nécessite que chacun de ses membres délibère sur son adhésion au groupement.

La convention ci-jointe propose que le Grand Chalon soit coordonnateur du groupement. Celui-ci aura en charge la préparation, le lancement, le suivi de la procédure, l'analyse des offres, la signature et la notification du marché. La Commission des marchés compétente sera celle du coordonnateur.

Le marché a pour objet l'organisation de l'évènement « Les Saônates d'été », qui aura lieu en juillet 2014 à Chalon-sur-Saône.

Il s'agit d'un marché avec lots et sans tranche.

Les variantes ne sont pas autorisées.

La répartition budgétaire s'établit comme suit : 70 % pour la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne et 30 % pour la Ville de Chalon-sur-Saône.

Vu l'article 8 du Code des Marchés Publics et aux articles L2122-21 et L2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la création d'un groupement de commandes entre la Ville de Chalon-sur-Saône et la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon, pour l'organisation de l'évènement « Les Saônates d'été », qui aura lieu en juillet 2014, à Chalon-sur-Saône ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement, dont le projet est joint en annexe ;

- Approuve que le Grand Chalon soit coordonnateur. La répartition budgétaire s'établit comme suit : 70 % pour la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne et 30 % pour la Ville de Chalon.

Adopté à l'unanimité par 45 voix pour

15. Association Commerçants Boulevard de la République – ' Les Jeudis du Boul ' - Subvention

Rapporteur : Monsieur le Maire,

Afin de redynamiser le commerce en centre-ville, la Ville de Chalon-sur-Saône a défini, avec les commerçants lors des réunions du groupe de travail, un Plan d'Actions Commerce.

L'un des axes de ce plan porte sur « des temps forts nouveaux ou amplifiés ».

Dans ce cadre, l'association de Promotion et de Défense des Commerçants du Boulevard de la République a souhaité organiser un nouvel événement : les « Jeudis du Boul », qui se sont déroulés à raison d'un jeudi par mois de juin à juillet.

Le programme d'animations comprend notamment, la présence de commerçants non sédentaires, l'intervention de groupes musicaux de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon, et un plan de communication (publicité sur les radios et presse locales, ainsi que la mise en place de promotions par les commerçants).

Face au succès rencontré par cette nouvelle animation, à la dynamique commune créée sur le secteur et au constat par les commerçants d'une augmentation de la fréquentation, l'Association a poursuivi cette initiative au-delà de la période estivale, à raison d'une animation un jeudi par mois.

Compte tenu de l'intérêt que présente cette initiative issue de la dynamique des groupes de travail Ville/Commerçants s'inscrivant dans le Plan d'Actions Commerce, il est proposé au Conseil Municipal, d'attribuer à l'Association de Promotion et de Défense des Commerçants du Boulevard de la République, une subvention à titre exceptionnel d'un montant de 3 000 € pour accompagner le lancement de cette opération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2311-7,

Vu la demande de l'Association de Promotion et de Défense des Commerçants du Boulevard de la République,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'attribution d'une subvention, à titre exceptionnel, d'un montant de 3 000 € à l'Association de Promotion et de Défense des Commerçants du Boulevard de la République.

Adopté à l'unanimité par 44 voix pour , 1 voix contre (Madame Ghislaine FAUVEY.)

16. Comité des Liaisons Internationales - Subventions 2013 – 3ème répartition

Rapporteur : Monsieur le Maire,

Le Comité des Liaisons Internationales participe à l'animation et au développement des relations et échanges avec nos villes jumelées, Solingen (Allemagne), Novara (Italie) et Saint-Helens (Angleterre), ainsi qu'avec Naestved (Danemark), partenaire européen de Chalon-sur-Saône.

Ces échanges sont à visée culturelle, sportive et éducative principalement.

Dans le cadre du budget de l'exercice 2013, la Ville de Chalon-sur-Saône a voté une subvention de 8 000 € au profit du Comité des Liaisons Internationales. Cette somme se répartit comme suit :

- 3 000 € : pour le fonctionnement du CLI ;
- 5 000 € : somme à répartir par la Ville aux porteurs des projets sélectionnés par le CLI.

Concernant cette enveloppe de répartition, le bureau du Comité des Liaisons Internationales examine et sélectionne, en commission, des projets impliquant étroitement les villes jumelées ou les partenaires européens de la Ville.

Tournoi Européen de football à 6 à Novara du 11 au 12 octobre 2013

En septembre 2012, l'Association Sportive de la Police Chalonnaise a organisé le premier tournoi Européen de football vétérans à 6, du 27 au 28 septembre 2012 à Chalon-sur-Saône.

L'équipe de Novara l'a remporté et, par conséquent, a dû prendre à sa charge l'organisation de ce même tournoi dans sa ville en 2013.

L'équipe de Chalon-sur-Saône a naturellement été invitée à participer au tournoi qui s'est tenu à Novara, les 11 et 12 octobre 2013.

Les 8 participants se sont rendus à Novara en mini bus.

Le budget prévisionnel de ce déplacement s'élevait à 532 €, correspondant aux frais de location du minibus, de transport (carburant et autoroute) et de restauration.

La participation de l'Association Sportive de la Police Chalonnaise a dégagé des recettes à hauteur de 234 €.

L'hébergement et les repas du vendredi 11 octobre au soir et du samedi 12 octobre à midi, ont, quant à eux, été pris en charge par l'organisateur du tournoi.

Pour ce déplacement, l'Association Sportive de la Police Chalonnaise a sollicité un financement de 300 €.

Sur présentation du dossier, le Comité des Liaisons Internationales a proposé d'aider au financement de ce déplacement à hauteur de 240 €.

Vu les articles L2121-29 et L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 décembre 2012 relative au budget primitif 2013,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'attribution d'une subvention de 240 € à l'Association Sportive de la Police Chalonnaise pour sa participation au tournoi Européen de football vétérans à 6, à Novara, du 11 au 12 octobre 2013.

Adopté à l'unanimité par 45 voix pour

17. Renouveau Urbain - Projet de Rénovation Urbaine - Convention avec l'ANRU - Avenant n°4 et autorisations de démarrage anticipé

Rapporteur : Monsieur Bernard GAUTHIER,

La Ville de Chalon-sur-Saône et La Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon, ont mis au cœur de leur politique de développement local la rénovation urbaine des grands quartiers chalonnais, et notamment des quartiers des Prés St-Jean et Claudel-Pagnol-Bernanos qui font l'objet d'un projet de rénovation urbaine conventionné avec l'ANRU.

Le programme de rénovation urbaine chalonnais s'inscrit ainsi dans une démarche volontariste de renforcement de la cohésion sociale et de l'attractivité du territoire.

Placé dans les priorités de l'intervention publique locale, il constitue un des principaux postes d'investissement de la Ville de Chalon pour les années qui viennent.

Amélioration du cadre de vie et de la qualité de vie, diversification de l'habitat, développement de la mixité sociale, désenclavement et meilleure intégration à la ville sont les objectifs phares de ce programme ambitieux.

Pour atteindre ces derniers, l'ensemble des moyens de la rénovation urbaine sont aujourd'hui mobilisés sur le territoire : démolitions reconstructions, réhabilitations, résidentialisations, diversification architecturale, résidentielle, fonctionnelle, réaménagement d'espaces publics, implantation de nouveaux équipements publics et privés, modernisation des transports collectifs...

Par délibération en date du 25 novembre 2010, le Conseil Municipal de Chalon-sur-Saône a approuvé l'avenant n°3 à la convention n°167, signé avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et l'ensemble des partenaires du Projet de Rénovation Urbaine (PRU). Cet avenant a permis de valider :

- un projet urbain révisé permettant de rééquilibrer les démolitions, reconstructions et réhabilitations de logements sur le quartier mais aussi de favoriser l'ouverture des Prés Saint-Jean sur la ville, à la fois par l'implantation d'équipements communaux et intercommunaux sur le secteur et par l'amélioration des circulations et des liens à la ville, notamment à travers la mise en œuvre du BHNS.
- une date limite d'engagement des opérations fixée au 31 décembre 2013.

Suite à la signature en 2011 de l'avenant n°3 à la convention avec l'ANRU, les partenaires ont souhaité, dans le cadre de la conduite du projet de rénovation urbaine, engager une mission de qualité urbaine permettant de conforter le projet d'ensemble. Au regard des actions réalisées et en cours, cette mission devait en particulier permettre de prioriser les actions devant être menées à court terme et d'ordonner leur réalisation afin de s'inscrire dans le nouveau calendrier de l'ANRU.

Cette mission de qualité urbaine qui devait ainsi éviter les risques d'une superposition d'éléments programmatiques et renforcer la cohérence globale du projet, a été portée par le pôle d'appui stratégique de l'ANRU. Ses objectifs étaient :

- Optimiser la chaîne de qualité des réalisations en étudiant notamment les modes de gouvernance du projet ;
- Clarifier la lisibilité et la cohérence du projet d'ensemble, en tenant compte du calendrier de l'Etat qui vient de fixer la date limite de livraison des opérations du PNRU1 (Programme

National pour la Rénovation Urbaine) au 31/12/2016 ;

- Préciser les actions à entreprendre et les investissements : réaliser des "morceaux de quartier" terminés à échéance 2016 et s'inscrivant pleinement dans le "Schéma guide" du PRU (voir annexes) ;
- Préparer un avenant n°4 à la convention n°167, qui permet d'affirmer la continuité du PRU en tant que projet partagé, avec une gouvernance structurée permettant la mobilisation dynamique de tous les acteurs.

Après 18 mois de travail avec l'ensemble des maîtres d'ouvrages inscrits dans le projet de rénovation urbaine, le comité de pilotage du 19 septembre 2013 a validé les nouvelles orientations proposées pour le quartier des Prés Saint-Jean. Un projet d'avenant 4 est en cours de finalisation et doit être soumis pour validation définitive aux différentes instances décisionnelles, notamment de l'ANRU.

Stratégie urbaine retenue

L'évolution des contextes réglementaires et financiers de l'ensemble des partenaires du projet ont conduit l'ANRU, en premier lieu, à modifier son cadre d'intervention, notamment concernant les calendriers et objectifs opérationnels des projets. C'est ainsi que les interventions du PRU de l'agglomération chalonnaise ont été révisées, tant du point de vue de leur mises en œuvre opérationnelles programmées pour une livraison au plus tard fin 2016, que le périmètre d'interventions, priorisé sur le nord du quartier. Ainsi, cet avenant permet d'inscrire ce projet comme la première étape d'une mutation lourde du quartier, dans le cadre d'une vision à long terme du territoire, en lien avec les différentes politiques sectorielles développées ces dernières années.

Au regard des priorités énoncées ci-dessus, les interventions, d'ici à la fin du Programme National de Rénovation Urbaine de première génération dit PNRU 1, se concentrent sur :

- *Le secteur nord :*

Entrée de quartier et de Ville, ce secteur doit être à l'image des changements escomptés dans le cadre du PRU. C'est sur ce secteur que l'OPAC Saône-et-Loire a décidé de concentrer ses interventions de réhabilitations de logements et de résidentialisations d'immeubles. C'est pourquoi, dans cette logique de livrer des "morceaux de territoire" intégralement traité, il a été décidé que chaque bâtiment réhabilité fera l'objet d'une opération de résidentialisation de qualité qui inscrira le fonctionnement de ces immeubles dans des logiques résidentielles, intégrées à un tissu urbain renouvelé. En accompagnement de ces projets qui redessinent très fortement l'espace, et notamment les délimitations entre privé/public, la collectivité mettra donc en œuvre des interventions de clarification du réseau viaire et de renforcement du statut de certains espaces publics (parvis d'école et mail central notamment).

Par ailleurs, les interventions prévues permettront la valorisation de ce secteur, laissant entrevoir une opportunité certaine de transformation du quartier par une offre nouvelle et diversifiée d'habitat, en façade des avenues Kennedy et Herriot. Cette densification des façades urbaines de ce quartier sera accompagnée d'un renforcement de la trame verte du parc central.

- *Le secteur central :*

En lien avec les objectifs décrits sur le secteur nord, un ensemble d'opérations est réalisé en complément de part et d'autres de la rue Saint-Helens afin de valoriser l'entrée ouest du quartier et surtout de renforcer la centralité de celui-ci autour d'une offre d'équipements et de services de qualité. Les opérations Centre commercial et Pôle santé ont été les premières opérations réalisées en ce sens. Seront entrepris d'ici à 2016, la poursuite des interventions sur la maison des Associations (et plus largement l'espace Jean Zay qui intègre également la

restauration scolaire, la Mission Locale et le CIO), la Maison de Quartier dans les locaux réhabilités de l'ancienne antenne d'EMMAUS, la Presqu'île des Prés Saint-Jean, espace privilégié de sports et de loisirs.

▪ *Le secteur sud :*

Clé d'entrée de la ville et du quartier, il est le support du changement d'image rapide des Prés Saint-Jean. Constitué aujourd'hui dans une forte proportion de copropriétés, il devra offrir une alternative aux logements sociaux.

Un programme ambitieux et innovant, tant dans l'offre de logements que dans les aménagements des espaces, est en cours sur ce secteur afin de valoriser l'entrée de ville. Un potentiel foncier reste disponible sur l'ancien parking du FJT et des démarches sont en cours pour y développer une offre diversifiée de logements.

L'ensemble de ces interventions majeures doit permettre de modifier fortement l'urbanité du quartier des Prés Saint-Jean et ainsi en renforcer l'attractivité. C'est pourquoi la programmation budgétaire des prochaines années en fait un élément majeur de la stratégie urbaine du territoire. La structuration urbaine des espaces (façades d'avenues, mail central, limites public/privé, etc.), la valorisation et le renforcement des équipements, le renforcement de polarités à travers des opérations de constructions, de transports, de services, doivent permettre au quartier des Prés Saint-Jean d'être un véritable levier du projet de ville, dans une vision à long terme et permettre ainsi une mutation durable de ses espaces.

C'est pourquoi, des réalisations se poursuivront au-delà de 2016 et du cadre de l'ANRU, tout comme des études avec notamment le questionnement du devenir d'espaces stratégiques actuellement occupés par des bâtiments n'ayant pas fait l'objet de réhabilitations. Ceci est particulièrement le cas en façade de l'avenue Kennedy, où des espaces fonciers peu denses pourraient permettre le développement de nouveaux produits logement et le renforcement de l'attractivité résidentielle de la Ville de Chalon et ce, en cohérence avec les orientations du PLH.

Le plan du nouveau projet et la maquette financière correspondante qui sera soumis à la validation de l'ANRU sont joints en annexe. Ainsi, le projet d'avenant n°4 à la convention n°167 avec l'ANRU présente les modifications suivantes :

Sur le cadre général et les conditions de réussite

- Mise en conformité avec les nouvelles dispositions du règlement général paru au JO du 9 juillet 2011 et du règlement comptable et financier approuvé le 20 juin 2011.
- Actualisation des plans de financement d'opérations dans la maquette financière suite à des situations de clôture d'opérations, de redéploiement d'économie, de fongibilité ou d'ajustements de coûts prévisionnels.
- Redéfinition du calendrier opérationnel des opérations présentant des décalages avec le planning prévisionnel.
- Prorogation de la date limite de demandes du premier acompte pour l'ensemble des opérations, conformément au règlement comptable et financier de l'agence, au 30 juin 2016.
- Prorogation de la date limite de demandes du solde de l'ensemble des opérations, conformément au règlement comptable et financier de l'agence, au 30 juin 2017.
- Précisions apportées sur les objectifs d'insertion par l'emploi et de leurs modalités de calculs dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine.
- Précisions apportées sur le dispositif de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité.

- Création d'une ligne d'ingénierie permettant le recrutement d'un architecte-coordonnateur.

Sur les opérations concernant le quartier Prés Saint-Jean

- Précision sur la stratégie relative à la mise en œuvre des projets d'accès sociale à la propriété avec notamment une modification de leur localisation sur le quartier.
- Scission d'une opération de construction de 20 logements PLUS AA, sous maîtrise d'ouvrage de l'OPAC Saône-et-Loire, en deux opérations distinctes de 10 logements PLUS et 10 logements PLUS AA.
- Nouvelle répartition du nombre de constructions de logements sociaux sur le secteur sud et transfert en hors site Chalon pour la reconstruction de 14 logements sociaux sous maîtrise d'ouvrage de l'OPAC Saône-et-Loire.
- Mise à jour du nombre de logements concernés par la réhabilitation des plots réalisée sous maîtrise d'ouvrage de l'OPAC de Saône-et-Loire.
- Présentation des conclusions de la réflexion complémentaire sur la stratégie d'aménagement du secteur nord justifiant le maintien de la réhabilitation du bâtiment N.
- Redéfinition complète des opérations de résidentialisations menées sur le quartier des Prés Saint-Jean impliquant :
 - la clarification de ces interventions avec la création de nouvelles lignes liées à un ou plusieurs bâtiments d'habitat formant des entités spatiales à part entière et venant se substituer aux lignes existantes trop générales et peu lisibles ;
 - la création de nouvelles lignes d'opérations concernant des interventions sur les bâtiments H, Let M ;
 - le transfert de maîtrise d'ouvrage de la SEM vers l'OPAC pour les résidentialisations concernant les parkings L et N ;
 - l'intégration d'opérations connexes nécessaires à la réalisation de résidentialisation de qualité par la redéfinition du contenu de certaines opérations d'aménagement (aménagement rue Jules Ferry/parvis école Anne Frank, aménagement rue Maréchal Juin/parvis école Maurice Cortot) ;
 - l'abandon de l'opération concernant la résidentialisation des parkings B et C.
- Report d'opérations d'aménagements et d'équipements au-delà du projet actuel du PRU, et à partir de 2017 :
 - une partie du mail central (entre les rues Saint-Helens et Solingen) ;
 - boulodrome ;
 - réhabilitation du gymnase Jean Zay ;
 - aménagement de la rue Saint-Helens ;
 - aménagement de la rue E. Herriot et la liaison douce ;
 - aménagement de la rue P. Nugues ;
 - démolition de l'école Jean Macé ;
 - création de jardins familiaux ;
 - acquisition du terrain de l'ancienne station service Elf ;
 - réaménagement des parkings B et C.
- Précisions apportées sur le Pôle Santé des Prés Saint-Jean, opération réalisée hors ANRU dans le cadre d'une réhabilitation d'une partie de l'ancien centre commercial.
- Précisions apportées sur les modalités d'interventions de l'Association Foncière Logement.

Sur les opérations sur le quartier Claudel-Pagnol-Bernanos

- Inscription de l'étude urbaine et de son financement

Sur le cadre financier

- Redéploiement d'économies de l'ANRU et du Conseil Régional de Bourgogne sur les opérations jugées prioritaires pour ce projet ;
- Participation de la Ville de Chalon-sur-Saône (sur la base de l'assiette subventionnable) réévaluée à 11 614 757 € au lieu des 17 699 199 € inscrits dans l'avenant n°3 ;
- Participation du Grand Chalon (sur la base de l'assiette subventionnable) réévaluée à 7 067 456 € au lieu des 11 109 099 € inscrits dans l'avenant n°3.

L'avenant 4 à la convention PRU doit également, en plus des modifications du projet urbain, valider la nouvelle temporalité du projet, à savoir un engagement possible des opérations jusqu'au 31 décembre 2015, une demande de premier acompte jusqu'au 30 juin 2016 et une demande de solde des subventions jusqu'au 30 juin 2017.

Toutefois, la convention actuelle prenant fin au 31 décembre 2013, et la date de signature de l'avenant 4 ne pouvant avoir lieu au mieux qu'au premier semestre 2014, il est proposé que le Conseil Municipal valide les dispositions suivantes :

- la signature de l'avenant 4, qui se déroulera après validation des comités partenariaux, prendra effet, rétroactivement, au 1^{er} janvier 2014 ;
- la validation des opérations et leur engagement au regard du calendrier de l'avenant 4, pour les interventions de résidentialisation de l'OPAC Saône-et-Loire et d'aménagement de la SEM Val de Bourgogne, au-delà de la date limite des engagements actuellement fixée au 31 décembre 2013, sur le même modèle que les opérations dites "pré-conventionnées" autorisées par l'Etat dans le cadre des PRU.

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2005 approuvant la convention Projet de Rénovation Urbaine (PRU) de l'agglomération chalonnaise n° 167,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 novembre 2010 approuvant l'avenant 3 à la convention PRU,

Vu le plan du nouveau projet qui sera soumis à l'ANRU joint en annexe,

Vu le projet de maquette financière qui sera soumis à l'ANRU joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les modifications du Projet de Rénovation Urbaine inscrite dans le projet d'avenant 4 ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant 4, sous réserve de la validation définitive de l'ANRU et de l'ensemble des partenaires du projet ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer des autorisations de démarrage anticipé d'opérations entre le 1^{er} janvier 2014 et la date de signature de l'avenant 4, sous couvert de l'approbation des modifications.

Adopté à la majorité par 37 voix pour , 8 voix contre (Monsieur Gilles PLATRET, Madame Amelle CHOUIT, Madame Valérie MAURER, Monsieur Jean-Vianney GUIGUE, Madame Ghislaine FAUVEY, Monsieur Vincent BERGERET, Madame Dominique MELIN, Monsieur Joël LEFEVRE.)

INTERVENTIONS

Monsieur Gilles PLATRET :

L'évolution notable de ce dossier, nous amène à nous interroger sur la façon dont il a été abordé ces dernières années. Je voudrais pour éclairer ce débat rappeler que, dans le cadre du rapport d'observation définitive que la Chambre Régionale des Comptes avait produit en juillet 2011 et que j'ai en partie sous les yeux, il avait été souligné que le renchérissement du projet initial risquait à terme, de soulever quelques questions puisqu'il était dit: "globalement le projet de rénovation urbaine d'avril 2011 s'est enrichi de plus de 44% par rapport à la convention initiale de juillet 2006". Il était dit aussi que L'ANRU minorait sa participation car la philosophie de ce projet avait changé, qu'elle ne se reconnaissait plus dans le caractère de mixité du quartier des Prés Saint-en-particulier, puisque le choix avait été fait de le maintenir dans un caractère très social, que les coûts de rénovation allaient avoir un impact sur les loyers, je ne fais que citer ce qu'avait dit l'ANRU, que la charge financière supplémentaire allait être portée exclusivement par la Ville, par la Région et par le Grand Chalon. Tout ceci figure dans ce rapport dont il n'a pas été assez tenu compte et nous en sommes, ce soir, à voter, en tout cas nous, nous ne le ferons pas, une révision déchirante à hauteur de dix millions d'euros de cette ambition qui était portée sur ces quartiers. Ce n'est pas à nos yeux, une façon efficace de gérer la collectivité et en tout cas, ça ne répond pas à l'intérêt général tel qu'on pouvait l'imaginer pour les habitants de ce quartier, c'est pourquoi, nous ne pourrions pas approuver cette délibération.

Monsieur le Maire :

Merci, y a-t-il d'autres demandes d'intervention?

Quelques remarques sur ce dossier. D'abord pour dire que s'il y a bien un secteur qui a connu une évolution substantielle, au cours de ce mandat, c'est bien celui concerné par la rénovation urbaine. D'ailleurs, nous étions quelques-uns, vous aussi, à l'inauguration du Pôle Santé et le représentant des professionnels de santé qui était là, nous adressait des remerciements pour avoir enfin pris en charge un des plus gros quartiers de la Ville de Chalon-sur-Saône et permis des évolutions substantielles. Il est clair que nous avons fait le choix, mais je rappelle que c'était un engagement que j'avais pris pendant la campagne électorale, que de revoir ce qu'était l'orientation du Programme de Rénovation Urbaine avant 2008. Je n'aurais pas, comment dirais-je, de difficultés à mentionner ce qu'était la participation de la Ville de Chalon-sur-Saône car je pourrais vous ressortir, également, le rapport qui mentionnait la part particulièrement faible des collectivités, Ville de Chalon-sur-Saône et Grand Chalon dans la rénovation urbaine du quartier laissant à la charge des bailleurs sociaux et donc des locataires, le coût de l'ensemble de la rénovation urbaine. Nous avons fait un choix différent qui consiste finalement à faire qu'il y ait une participation plus importante des collectivités parce que nous considérons et c'est ce qui nous a séparés, tout au long de ce mandat, que nous ne souhaitons pas développer une politique des quartiers mais que nous souhaitons développer une politique de la Ville dans laquelle doit se faire la jonction entre les différents quartiers. C'est cela qui a structuré la nouvelle négociation avec l'ANRU. L'ANRU était, essentiellement, sur une réhabilitation de l'habitat et nous étions, essentiellement, sur une évolution urbaine de l'ensemble de la Ville et je me réjouis, je le dis très sincèrement, que nous ayons tenu bon, je précise d'ailleurs que depuis, l'ANRU a révisé ses règles nationales, s'est calé sur ce que nous avons fait dans plein de Villes, pas que chez nous, pour intégrer des éléments nouveaux parce que beaucoup d'associations d'élus, l'Association des Maires de France en tête, considéraient la rigidité de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine comme un élément de frein à l'évolution des territoires. Quelle est la réalité aujourd'hui d'une rénovation urbaine que vous n'avez jamais soutenue? La réalité, c'est un nouveau Centre Commercial aux Prés Saint-Jean, la réalité de la rénovation urbaine, c'est un Pôle Santé que nous venons d'inaugurer, la réalité de la rénovation

urbaine, c'est une requalification des bâtiments qui est en cours, la réalité de la rénovation urbaine, c'est, ce qui avait été un tout petit peu oublié, la réhabilitation du Foyer des Jeunes Travailleurs et la réalité, c'est aussi une réflexion qui a permis de terminer ce qui était enclenché sur les Clairs Logis, dont je rappelle qu'il était aussi dans le programme de rénovation urbaine, de poursuivre notamment les politiques sociales ambitieuses sur le quartier Claudel Bernanos. Même si, je le dis, je considère et j'ai dit au Préfet de Région, il y a quelques semaines de cela, qu'aujourd'hui, la priorité des priorités devait être de se pencher sur le quartier Claudel Bernanos parce que malgré toutes les réhabilitations depuis 20 ans, nous n'avons pas réussi, ni les uns ni les autres, à changer de manière substantielle, l'image de ce quartier. Je pense qu'il faut aller au delà de la simple rénovation qui était programmée, en tout cas, c'est l'ambition qui est la nôtre très clairement affichée. Mais tout cela, vous ne l'avez jamais soutenu, à aucun moment, vous n'avez apporté votre soutien. Donc lorsque les habitants des quartiers des Prés Saint-Jean feront le bilan de ce qui a été fait par les uns et par les autres, nous leur expliquerons que l'irrigation du quartier avec le flash, nous leur expliquerons que l'ensemble des aménagements que nous avons opérés, eh bien, sont dus aux votes, bien évidemment, des élus de la majorité. Alors maintenant, vous nous dites: l'avenant, c'est à dire les années qui viennent. Il n'a échappé à personne que des projets de cette ampleur sont des projets qui sont, par principe et tout le temps, des projets qui doivent s'adapter, il n'y aurait rien de pire que d'avoir des carcans qui ne tiennent pas compte de l'évolution de nos populations, de nos demandes et de nos territoires. Il se trouve que nous retravaillons tous les ans le projet de rénovation urbaine avec les représentants de l'Etat, les représentants de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, du Conseil Régional, du Conseil Général, de l'OPAC de Saône-et-Loire qui est un acteur important et tous les ans, nous nous réinterrogeons et nous recalons et ce qui explique que vous ayez des avenants. Nous en sommes au 4ème donc ce n'est pas une nouveauté que de recalculer les éléments et il y a des éléments que nous avons prévu qui, aujourd'hui, nous semble moins pertinents et nous recalons l'enveloppe financière en fonction de ces projets qui avancent. Là encore, puisque vous ne les voterez pas, au moins, les gens sauront que pour les années qui viennent, s'ils veulent que leur quartier et l'ensemble du secteur continuent à bouger, il vaut mieux qu'ils fassent confiance à ceux qui soutiennent la rénovation urbaine dans ce territoire. Voilà les éléments que je voulais porter à votre connaissance. Il s'agit donc d'approuver les modifications de ce PRU. Je le mets aux voix. Qui est contre? Qui s'abstient? C'est adopté. Nous passons au rapport numéro 18 qui nous est présenté par Anne Chartier.

Monsieur Gilles PLATRET :

Coupez donc le micro quand vous donnez des indications sur la campagne électorale à votre Première Adjointe parce qu'on entend tout Monsieur le maire, c'est juste un peu gênant.

Monsieur le Maire :

Je l'ai, tout à fait volontairement, laissé ouvert, ne nous vous inquiétez pas. J'ai dit: "nous nous en servons" et je vous le redis très clairement.

Madame Anne CHARTIER :

Passons à la sagesse. Ce rapport, désormais traditionnel dans notre enceinte, porte sur le bilan d'activités du Conseil des Sages. Par ce dispositif, des chalonnaises, des chalonnais, au nombre de 84 de 2009 à aujourd'hui, ont démontré leur désir de servir la vie locale par une implication citoyenne et ont fait bénéficier la Ville et ses habitants de leurs expériences d'usagers, de leurs compétences et connaissances de la cité. Avant de lever la séance du Conseil pour accueillir nos deux vice-présidents: Madame Isabelle Giroud et Monsieur Ange Jordan qui vont retracer les activités du Conseil des Sages sur l'année 2013, je souhaite simplement profiter de cet instant pour remercier, très chaleureusement, de leurs travaux, l'ensemble des membres du Conseil des Sages bien évidemment mais également des autres instances créées par notre enceinte, que sont le Conseil Municipal des Jeunes et les Conseils Consultatifs Locaux. Chaque membre de sa place et bien évidemment, en fonction de ses missions, puisqu'elles étaient différentes selon les instances, a su

faire la démonstration que l'implication citoyenne est porteuse de richesses et de sens. La force collective de travail, dont ont fait preuve les différentes instances, inspire, me semble-t-il, un profond respect de la part des élus que nous sommes. Je cède désormais la parole aux deux vice-présidents qui vont venir nous rejoindre pour le bilan d'activités. A l'issue de la présentation qu'ils vont vous faire, il vous sera demandé de prendre acte du rapport du bilan d'activités.

Monsieur le Maire :

Conformément à la réglementation, je me dois de suspendre le Conseil Municipal pour permettre à des membres, en dehors du Conseil Municipal, de s'exprimer en cette enceinte. Je leur propose de nous rejoindre et sans plus tarder, je vais donc vous céder la parole. Je vous en prie.

Madame Isabelle GIROUD :

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Elus, Mesdames, Messieurs les Vice-Présidents et moi-même vous présentons, à tour de rôle dans leurs très grandes lignes, les actions qui figurent dans le rapport d'activités 2013 du Conseil des Sages. Ce rapport répond à l'obligation qui est due aux deux Vice-Présidents de vous rendre compte, annuellement, des actions conduites par cette instance que vous avez créée le 24 septembre 2009 et dont les activités s'inscrivent dans la démarche Citoyenneté et Vie Associative de notre Ville. En effet, les Sages qui choisissent de se dévouer durablement dans cette mission le font en ayant pleinement conscience qu'ils sont des témoins utiles et actifs dans l'esprit du mieux vivre ensemble et surtout qu'ils sont des citoyens engagés pour le bien commun mais dans le plus grand respect des libertés fondamentales de penser et d'opinion, comme le précise leur Charte. Ils représentent, de ce fait, une force de proposition et une plus-value réelle aux projets et thématiques développés par notre Ville. Pour l'année 2013, le Député-Maire a adressé au Conseil des Sages de nouvelles saisines à étudier. Il leur a demandé d'être en mesure de retransmettre un état des lieux et un diagnostic pour le mois de juin et de faire des propositions pour novembre 2013. Le thème de la première saisine n'était le suivant: Chalon-sur-Saône: Ville connectée? Au regard des atouts et faiblesses relevées dans leur état des lieux de la première phase validée le 14 juin en grand groupe, les Sages considèrent que Chalon-sur-Saône et son Agglomération se situent d'ors et déjà en bonne place des cités modernes, intelligentes et connectées. Néanmoins, les Sages ont constaté que des améliorations peuvent être apportées, aussi lors de la seconde phase qui s'est déroulée jusqu'au 6 novembre, nous avons repris point par point les faiblesses relevées dans chaque structure observées afin d'aboutir à des propositions utiles et complémentaires à l'existant. Nous avons exploré aussi les pratiques numériques existant dans d'autres villes et proposant des transpositions possibles de celle-ci sur Chalon-sur-Saône. Nous formulons également des suggestions pour minimiser le risque de fracture sociale que pourrait engendrer un "tout numérique" insuffisamment piloté et ou appliqué péremptoirement aux enjeux sociaux, intergénérationnels, économiques et culturels de notre Ville, sans consulter les habitants. Ces actions ont permis d'élaborer une liste de suggestions qui s'articule autour de 3 thèmes représentatifs: un numérique pratique, un numérique efficient et un numérique durable. Ces 3 thèmes ont ensuite été déclinés en 11 familles de propositions: les modes d'information, plan interactif et réseaux, les bornes numériques Wifi et points internet publics, le paiement en ligne uniformisé, les prestations en ligne "guichets virtuels" et applications Smartphone, les entreprises et un service interactif avec la Ville, l'optimisation des services municipaux accueils et infrastructures numériques, le numérique au service de la sécurité des personnes et des biens, la mutualisation des moyens et la coordination Ville Grand Chalon, la gestion numérique de l'environnement, la citoyenneté, un numérique pour le lien social et la concertation, la formation et l'accès au numérique pour tous au moindre coût. Le thème de la 2ème saisie était le suivant: Le tourisme à Chalon-sur-Saône. La première phase de l'étude de cette saisine a nécessité un travail d'investigation auprès des différentes structures de la Ville mais aussi parfois du Grand Chalon, en raison des mutualisations. Après un tour d'horizon assez exhaustif du domaine tourisme de Chalon-sur-Saône et au regard des atouts et faiblesses relevées dans leur état des lieux de la première phase validée le 14 juin en grand groupe, les Sages ont constaté que notre Ville dispose de nombreux

atouts en matière historique, architectural, en matière d'espaces naturels et d'une situation géographique des plus favorables avec la Saône en prime, atout qui lui offre un potentiel touristique riche et diversifié. Mais il ressort également que ses atouts sont souvent insuffisamment exploités et mis en valeur. La 2ème partie de la saisine a donc donné l'opportunité à l'atelier tourisme de dégager des pistes, de suggérer des solutions pour que le tourisme à Chalon occupe la place qu'il mérite et qui donnerait à notre Ville, un élan de dynamisme supplémentaire. L'atelier tourisme s'est également interrogé sur les mesures à prendre pour que Chalon s'organise afin que sa vocation touristique puisse être reconnue nationalement voire internationalement. La synthèse des investigations et des réflexions a permis d'établir des propositions celles-ci s'articulent autour du rôle moteur de l'Office du Tourisme et de 8 idées forces qui ont guidé nos réflexions: la valorisation de la synergie avec la municipalité, l'adaptation de l'Office du Tourisme aux évolutions, le développement de la communication, le renforcement de l'impact sur l'économie de la Ville et particulièrement le commerce chalonnais, l'optimisation de l'offre touristique, le développement du tourisme d'affaires, l'inscription du tourisme dans une perspective de développement durable, l'association de la population chalonnaise et la prise en compte du facteur humain. La restitution des rapports de ces 2 saisines avec leurs propositions suggérées par le Conseil des Sages a été faite lors de la séance plénière du 14 novembre 2013, présidée par Monsieur le Maire. Je cède la parole au Vice-Président.

Monsieur Ange JORDAN :

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Elus, en avril et mai 2013, il a été également demandé au Conseil des Sages de finaliser une étude avec une enquête: la qualité de la relation entre les habitants et les services publics chalonnais. Le but de cette enquête était d'apprécier la qualité de la relation entre les habitants et les services publics chalonnais, de dégager un certain nombre de critères pour cibler les attentes des habitants envers les services publics. Les 2 démarches à réaliser étaient, dans un premier temps, enquêter auprès des habitants avec un questionnaire papier distribué aux usagers dans les services publics, questionnaire élaboré par le Conseil des Sages en liaison avec les services de la Ville. 2ème temps: analyser et finaliser les résultats de l'enquête en liaison avec la Direction de la Citoyenneté et Vie Associative, la Direction de la Coordination et la Direction de la Communication. Les principaux critères relevés dans les questionnaires sont les suivants: le top 10 des services les plus fréquentés, l'impact du changement des adresses des services, les conditions d'accueil, l'analyse du confort des salles d'accueil, les panneaux indicateurs sur la voie publique, l'accès aux sites, les horaires d'ouverture, le respect du côté confidentiel des démarches, les délais d'attente, la facilité d'utilisation des formulaires mis à disposition du public, la clarté des listes et pièces jointes aux formulaires, l'âge des usagers à prendre en compte également, les quartiers d'origine des différents usagers et bien sûr aussi, l'analyse de l'origine des usagers non chalonnais qui sont très nombreux à venir auprès des services de notre Ville. Le 29 mai 2013, lors d'un grand groupe, le Conseil des Sages a présenté cette analyse et l'a commenté à la Première Adjointe, à la Conseillère Municipale Déléguée à la Démocratie Participative, au Directeur de Cabinet, au Directeur Général des Services et aux différents directeurs et directrices de service. En conclusion, cette enquête a permis de cartographier les usagers, d'analyser les perceptions des services publics municipaux par nos habitants et ainsi de participer à la démarche d'aménagement et de modernisation qui avait été entamée et qui a été faite auprès des locaux municipaux accueillant du public.

Pour ces 3 dossiers pris en compte par le Conseil des Sages, le volume des séances de travail représente une cinquantaine de séances de travail de tous types au fil des convocations hebdomadaires. Il y a eu des convocations à l'atelier, de janvier à octobre, des séances aussi en sous-groupe avec certains Sages spécialisés dans certaines recherches. Nous avons été également amenés à réaliser des travaux individuellement, ce qui rajoute au nombre d'heures particulièrement conséquent et globalement, on peut chiffrer ça à 170 heures de travail, de façon globale. Comme vous pouvez le constater, cet engagement profite à notre Ville, a nécessité beaucoup d'investissements individuel et collectif. Les Sages l'ont fait avec tout leur cœur, leur expérience, au

travail de réflexions et de propositions qui leur était demandé par la municipalité. Tout cela agissant bien sûr dans le plus grand respect des libertés fondamentales de pensée et d'opinion, en s'interdisant toute idée philosophique, religieuse ou politique. Le conseil des sages 2012-2013 termine en décembre donc le second mandat de 2 ans qui lui a été confié par le Conseil Municipal, avec la charte de 2009. De la réflexion générale de tous les membres du Conseil des Sages depuis sa création qui maintenant date de 4 ans, il découle de cette expérience qu'il est important pour l'avenir de préserver cette formidable intelligence collective des aînés et la concertation démocratique citoyenne particulièrement utile qu'elle apporte à notre Ville, pour le mieux vivre ensemble. Les travaux sur les différentes saisines conduits par les Sages ont été réalisés avec conscience, un fort engagement bénévole au service de notre Ville. Aussi avec Isabelle, Anne l'a souligné tout à l'heure, nous remercions nos 45 camarades Sages qui ont travaillé à côté de nous pour partager cette formidable expérience de travail et de partage de connaissances. Nous tenons également à remercier le Député-Maire et l'ensemble des élus municipaux pour l'estime qu'ils ont témoigné au Conseil des Sages durant le fonctionnement. Nous tenons également à remercier les services municipaux dans leur ensemble pour l'attention indulgente qu'ils ont bien voulu apporter à nos démarches parfois perturbantes, c'est vrai que souvent nos groupes venaient les solliciter en surplus de leurs travaux, donc, merci beaucoup à tous pour l'accueil que vous avez réservé à tous les sages. Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Elus, nous vous remercions de votre attention.

18. Démocratie participative - Conseil des Sages - Rapport d'activités 2013

Rapporteur : Madame Anne CHARTIER,

En 2009, la création à Chalon-sur-Saône d'un dispositif consultatif intitulé « Conseil des Sages » a témoigné de la volonté municipale de permettre aux personnes résidant à Chalon, âgées de plus de 55 ans, retraitées ou dégagees de toute obligation professionnelle, d'être actrices à part entière de la vie de la cité.

Par ce dispositif nouveau, des Chalonnaises et Chalonnais animés du même désir de servir la vie locale par une implication citoyenne, ont fait bénéficier la Ville de leurs expériences d'usage, de leurs compétences acquises au fil des années et de leurs connaissances de la cité.

Le premier Conseil des Sages a été installé pour deux ans en octobre 2009 ; le deuxième, en janvier 2012, siègera jusqu'en janvier 2014.

1- Fonctionnement et rôle :

Depuis la délibération constitutive, adoptée par le Conseil Municipal du 24 septembre 2009, définissant les modalités de fonctionnement et les critères de désignation, 84 Chalonnaises et Chalonnais se sont impliqués au sein de cette instance sur des sujets locaux d'intérêt général. La parité femmes-hommes a été respectée dans la composition des deux Conseils des Sages.

Le Conseil des Sages a deux missions principales :

- une mission de consultation : le Conseil des Sages éclaire la Municipalité et le Conseil Municipal sur certains dossiers qui ont fait l'objet de lettres de saisine de Monsieur le Maire ;
- une mission de proposition : le Conseil des Sages peut se saisir de sujets de réflexion d'intérêt général après avoir obtenu l'accord du Maire.

Selon une représentation paritaire femme-homme, deux Vice-Présidents, désignés par les Sages, co-animent cette assemblée. Ils s'entourent de l'équipe d'animation des ateliers, constituée dans le cadre de chacune des réflexions menées par le Conseil des Sages.

La commission mixte Ville-Conseil des Sages se réunit chaque année, faisant à cette occasion le bilan du fonctionnement de l'instance.

2- Activités :

Monsieur le Maire a sollicité la réflexion du Conseil des Sages à quatre reprises par lettres de saisine, à la fois sur des projets humains et sur des projets urbains, à savoir :

En 2012 :

- Diagnostic des parcs et jardins dans le projet urbain : quelle intégration des parcs et jardins dans les projets urbains (trame verte) ? ;
- Comment apprécier la qualité de la relation entre les habitants et les services publics chalonnais ?

Dans le prolongement de cette dernière thématique, une mission complémentaire d'enquête a également été menée pour mesurer la qualité de la relation entre les usagers et les services publics chalonnais.

En 2013 :

- Le tourisme à Chalon-sur-Saône ;
- Chalon, Ville connectée ?

Relations extérieures :

La Ville et le Conseil des Sages ont participé aux travaux de la Fédération des Villes et Conseils de Sages. Une délégation constituée d'élus et de Sages a participé aux assemblées générales et congrès de cette fédération nationale favorisant ainsi les échanges d'expériences. Ainsi, les 3 et 4 octobre derniers, ils ont participé au Congrès organisé à Carry le Rouet, dans les Bouches du Rhône.

Plusieurs Sages étaient également membres de la délégation qui s'est rendue à Metz au Printemps des citoyens, le 4 avril dernier.

3- Relations avec le Conseil Municipal :

Les Sages ont, à l'issue de chaque saisine ou auto-saisine, présenté à Monsieur le Maire, leurs préconisations au cours de réunions plénières ouvertes au public.

Les services municipaux référents ont ensuite instruit les propositions, puis le Conseil Municipal s'est prononcé en séance sur tous les rapports exposant les préconisations retenues par la collectivité pour ses projets et politiques en cours ou à venir.

Les sujets de réflexion pour lesquels ils ont été saisis en 2013 ont été restitués à Monsieur le Maire en deux temps : la phase de diagnostic a été remise en juin et la phase de propositions a été présentée le 14 novembre dernier en séance plénière.

4- Sollicitations du Conseil des Sages :

Les membres du Conseil des Sages ont été régulièrement conviés aux manifestations culturelles, sportives, sociales organisées par la Ville de Chalon-sur-Saône.

Ils ont également été associés à diverses réflexions (Agenda 21, bilan social établi au niveau des quartiers,...) et aux travaux de plusieurs commissions (secteur sauvegardé, jury de concours d'urbanisme, logement solidaire, ...).

Activité 2013 du Conseil des Sages :

Pour l'année 2013, Monsieur le Maire a sollicité le Conseil des Sages pour la réalisation et l'exploitation d'une enquête et lui a adressé deux nouvelles saisines à étudier.

Il leur a ainsi été demandé de réaliser une enquête sur la «Qualité de la relation entre les habitants et les services publics chalonnais », enquête suggérée par les Sages eux-mêmes lors de la précédente saisine du Maire sur le thème « Comment apprécier la qualité de la relation entre les habitants et les services publics chalonnais ? ».

La finalisation du questionnaire et l'enquête « Qualité de la relation entre les usagers et les services publics » en liaison avec les directions de la Citoyenneté et de la Vie Associative, de la Coordination et de la Communication, a été réalisée au mois d'avril 2013.

L'analyse puis la présentation des résultats ont eu lieu fin mai 2013.

Cette enquête a permis de cartographier les usagers et d'analyser leur perception des services publics municipaux.

Il leur a d'autre part, été demandé de retransmettre un « état des lieux et un diagnostic » pour le mois de juin et de faire des propositions pour novembre 2013 sur les deux sujets suivants :

- « Chalon-sur-Saône : Ville connectée ?...».

- « Le tourisme à Chalon-sur-Saône ».

Pour mener à bien ce travail d'étude, le Conseil des Sages s'est réparti en ateliers sur la base du volontariat. Les membres des ateliers ont pu rencontrer les élus et les services référents, pour affiner la prise en compte de la problématique et des échéances.

Les séances de travail d'atelier hebdomadaires ont ainsi pu se dérouler, de janvier à novembre : 50 séances de travail ont ainsi été programmées.

Pour la première phase des saisines nommée « état des lieux et diagnostic », le Conseil des Sages a examiné de nombreuses structures rattachées à la ville, tout en prenant en compte les attentes des habitants au travers d'échanges effectués avec les CCL, le CMJ et les équipements de proximité.

La remise des dossiers « état des lieux et diagnostic » (un pour chaque saisine) a été faite au Maire le 27 juin 2013.

La restitution des rapports des saisines a été faite lors de la séance plénière du 14 novembre 2013 présidée par le Maire.

Le Conseil des Sages a présenté lors de cette séance, les diverses propositions suggérées dans les rapports de chaque saisine.

Le bilan d'activité 2013, joint au présent rapport, a été rédigé par les Vice-Présidents, présenté au Conseil des Sages et validé par ses membres.

Ce document est porté à la connaissance du Conseil Municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29 et son article L2143-2 relatif à la démocratie participative,

Vu la délibération n°20090214 du Conseil Municipal du 24 septembre 2009 créant le Conseil des Sages et approuvant sa charte de fonctionnement,

Vu les articles 8-2 et 8-4 du règlement intérieur du Conseil Municipal tels que modifiés par délibération n°20110177 du 30 juin 2011,

Vu le rapport d'activités 2013 du Conseil des Sages joint en annexe,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Prend acte du rapport d'activités 2013 présenté par le Conseil des Sages de Chalon-sur-Saône.

Acte est donné par 45 voix pour

INTERVENTIONS

Monsieur le Maire :

Merci Madame, merci Monsieur. Y a-t-il des demandes d'intervention? Monsieur Platret.

Monsieur Gilles PLATRET :

Merci Monsieur le Maire. Je voudrais juste vous dire le sentiment qui anime le groupe municipal Chalon pour Tous. Nous avons été un certain nombre à assister aux rendus des deux dernières saisines, nous avons constaté la valeur et l'ampleur, vous avez bien eu raison de le rappeler, du travail qui a été fourni et comme j'avais eu l'occasion de le dire lors d'un précédent rendu en Conseil Municipal de vos prédécesseurs, je pense que cette institution a montré toute sa pertinence et que la sagesse porte ses fruits et nourrit surtout la réflexion des élus que nous sommes. Je pense d'ailleurs qu'en termes d'investissement citoyen, cette structure comme d'autres et on a eu l'occasion de l'évoquer récemment au sujet des Conseils Consultatifs Locaux, cette structure gagne incontestablement sa valeur en ce qu'elle permet aux citoyens de s'investir directement dans l'approche des grands problèmes de la cité. En tout cas c'est pour nous, un sujet de contentement autant dire que ça n'est pas pour nous un sujet polémique pour le dire à l'inverse mais chacun a bien compris que nous adhérons à cette formule. On pourrait même envisager, peut être demain, de la fortifier encore en permettant aux citoyens qui veulent s'y investir, d'avoir encore un peu plus de prise sur les saisines et sur la gestion de ces structures. Voilà ce que je voulais vous dire en m'associant aux remerciements, que ne manquera pas de vous adresser Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire :

Pas d'autres demandes d'intervention? Moi, je voudrais Madame, Monsieur et à travers vous l'ensemble bien sûr des membres du Conseil des Sages, si vous me le permettez également le Conseil des Sages qui vous a précédé, vous adresser des remerciements sincères. D'abord parce que c'est par votre travail les uns et les autres que vous avez donné de la crédibilité à cet outil de Démocratie Participative car une chose est de le créer, une chose est d'y croire, une chose est de donner des moyens, une autre est que les membres s'en saisissent comme vous vous en êtes saisis. Et ce que vous avez présenté Monsieur le Vice-président comme étant, sans aucun doute, un élément d'interrogation parfois pointu de nos services a aussi été un élément d'interrogation pour nous-mêmes sur nos propres modes de fonctionnement, sur nos propres dossiers, sur nos propres projets et finalement, vous avez réussi à montrer que cette combinaison entre une démocratie représentative qu'incarne les élus et ce qui fait que vos travaux passent en Conseil Municipal c'est qu'il y a une validation de la démocratie représentative, n'empêche pas un travail de démocratie participative particulièrement fouillé, particulièrement fort et je veux vraiment vous en remercier. Je vous informe d'ailleurs que la Fédération Nationale des Villes de Conseil des Sages envisage un prochain Conseil d'Administration à Chalon et envisage même de faire de Chalon son antenne régionale ce qui atteste à la fois de la reconnaissance des travaux qui ont été effectués et je vous en remercie une nouvelle fois, mais aussi de l'organisation qui a été mise en place pour permettre le développement de ce Conseil des Sages. Des saisines vous ont été confiées, le temps nous a sans doute manqué pour que vous puissiez vous autosaisir, puisque je rappelle que la procédure permet aussi l'auto saisine mais en tout cas et nous allons le voir bientôt dans les quelques rapports qui suivent, les préconisations que vous avez développées, suggérées sur les deux saisines que je vous avais adressées, constitueront, sachez -le, en tout cas et comme pour les autres saisines qui nous avaient été transmises, des cadres, des éléments de référence pour la construction des projets municipaux. Donc je veux bien sûr remercier tous les membres du Conseil des Sages, toutes celles et tous ceux au cours de ce mandat qui ont consacré du temps bien au delà de ce que nous avons pensé quand nous avons suggéré le Conseil des Sages et quand je dis bien au delà, c'est sans

commune mesure quand j'entends le nombre de réunions, le nombre d'heures consacrées, je veux saluer cet investissement citoyen extrêmement important et qui, dans une période où parfois on dit que les gens se désintéressent de la chose publique, fait la démonstration du contraire, ce qui ne peut que nous rassembler. Comme nous sommes en dehors du Conseil Municipal, je vais proposer aux membres du Conseil Municipal d'applaudir les membres du Conseil des Sages.

Madame Nisrine ZAIBI :

Merci Monsieur le Maire. Je vais être courte puisque tout a été dit sur la pertinence, effectivement, des outils de Démocratie Participative. Simplement, féliciter moi-même, à nouveau bien sûr, l'engagement des jeunes parce que ce n'est pas facile à 14, 15 ans de pouvoir s'engager et de prendre cette pleine responsabilité, de pouvoir donner de son temps aux autres donc je les félicite, je les remercie sincèrement pour tout le travail, la qualité du travail produit. Je vais maintenant leur donner tout simplement la parole. Donc Dorian, je t'invite à venir nous présenter le rapport d'activités et on prendra acte bien sûr, à la suite de cette présentation. Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire :

Merci, je vous propose de suspendre les travaux pour pouvoir accueillir le représentant du Conseil Municipal des Jeunes.

Monsieur Dorian MOULIN :

Par délibération du 26 novembre 2009, le Conseil municipal de Chalon sur Saône a créé le CMJ pour favoriser l'expression des jeunes et pour leur permettre de participer à la vie de la commune en travaillant pour l'intérêt général.

Nous avons constitué 4 groupes de travail qui sont « Solidarité-handicap », « Relations extérieures », « Relations avec les établissements scolaires » et « Loisirs ».

Le groupe de travail « Solidarité-Handicap », a souhaité mettre en œuvre une action en direction des personnes adultes atteintes d'un handicap mental, intellectuel ou psychique.

C'est pourquoi, nous avons été mis en relation avec le CDSA pour réfléchir ensemble à un projet commun afin de proposer l'organisation, en septembre 2013, d'une manifestation qui allie pratique sportive et activités de loisirs adaptées à ce public. Le projet consiste en une sorte de « chasse aux trésors », dans la cour de l'Espace Jean Zay aux Prés St Jean. Le thème des pirates a été retenu.

Cette manifestation a associé une grande partie des membres du CMJ ainsi que quelques membres du Conseil des Sages, volontaires et individuellement intéressés pour mener une démarche intergénérationnelle. Les membres du groupe de travail ont également sollicité la Maison de quartiers des PSJ ainsi que le Groupe chalonnais de la retraite sportive.

Nous avons accueillis près de 40 participants venus de différents établissements spécialisés.

Les membres du groupe de travail « relations extérieures » ont souhaité monter un projet commun avec le CMJ de Solingen, ville allemande jumelée de Chalon-sur-Saône, à la demande du Maire, afin de créer une relation entre les deux CMJ et découvrir mutuellement le fonctionnement des deux instances.

5 jeunes du groupe de travail se sont déplacés en Allemagne pour rencontrer les jeunes du CMJ de Solingen du 5 au 9 novembre 2012. Ils ont pu découvrir leur ville, leur mode de vie, assister à une réunion du CMJ et rencontrer le Maire de Solingen.

Le CMJ de Chalon a accueilli à son tour des jeunes du CMJ de Solingen du lundi 25 au jeudi 28 mars 2013.

Des liens se sont ainsi créés et les deux CMJ souhaitent travailler ensemble dans la construction de futurs projets communs.

Une rencontre avec des jeunes de Novara, dans le cadre d'échanges internationaux s'est déroulée du 28 juin au 1^{er} juillet 2013, date à laquelle 5 membres du CMJ se sont déplacés pour participer aux Street Games et ainsi rencontrer des jeunes de la ville jumelle au travers

d'un échange culturel et sportif.

Nous avons souhaité que soient tissées des relations avec les établissements scolaires.

A l'automne 2012, une rencontre avec les Principaux et Directeurs d'établissement scolaires a été organisée pour élaborer une méthode partagée, tant sur la forme des relations que sur leurs finalités. Plusieurs membres du CMJ ont mis en œuvre cette démarche et se sont présentés aux délégués des classes, aux CPE, ou se sont encore directement exprimés en classe.

Le Conseil de la Vie Lycéenne de Pontus de Tyard a donné son accord pour la diffusion d'informations concernant le CMJ au sein du lycée.

Début 2013, un questionnaire a également été diffusé aux collégiens sur leurs connaissances du CMJ et ce qu'ils en attendent. Dans l'ensemble, il en est ressorti une certaine méconnaissance du CMJ et de ses actions et une demande globale d'information et de sollicitations régulières.

Il est envisagé la réhabilitation du 2^{ème} étage de l'Espace jeunesse situé Place de l'Obélisque qui est actuellement à l'état de grenier. Les membres du CMJ ont été associés à l'étude qui a été faite courant 2013.

Les membres du groupe de travail souhaitent :

- un café des jeunes, un lieu où se retrouver, de façon autonome.*
- que l'accès à l'Espace jeunesse se fasse par le parc de l'Arquebuse.*
- avoir la possibilité de se connecter avec leur propre matériel multimédia via une connexion WIFI.*

Au-delà de nos projets, nous nous sommes également intéressés à la vie de la cité.

Aussi nous avons pu participer en juin 2012 à la « Place au Bien être » et ainsi tester les activités accessibles aux personnes à mobilité réduite telles que le basket en fauteuil roulant.

Certains ont participé également au printemps 2012 et 2013 à « Sport dans ma ville », action menée par la Ville sur la presqu'île des Prés-Saint-Jean. Cette action s'inscrit dans la politique municipale

« Sport pour tous » qui vise à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives seul ou en famille.

Concernant les transports, nous avons été conviés à l'inauguration du bus à haut niveau de services, le

« Flash », le 3 septembre 2012. Nous avons également testé la navette « Le Pouce ».

Lors des concerts du 30 novembre 2012 au Parc des expositions, nous avons pu interviewer les groupes de musique qui se sont produits ce soir là, à savoir :

- Boulevard des Airs*
- Les Hurlements de Léo*
- les Ogres de Barback*

Les membres du CMJ ont été également intégrés à la réflexion sur le programme des Saônates qui ont eu lieu en juillet 2013.

Durant notre mandat, nous avons eu l'opportunité de pouvoir être intégré à la réflexion menée concernant la programmation de la « Semaine de la jeunesse », organisée durant la dernière semaine de mai 2013, Place de l'Hôtel de ville.

Sensibles au sujet du handicap, nous avons été présents en 2012 et 2013 lors des rencontres avec des jeunes atteints de handicap mental durant la semaine des « Handis'pensables » organisée chaque année en octobre par le service Handicap du Grand Chalon.

Une page Facebook a été créée en juin 2013 pour pouvoir diffuser plus largement les actions du CMJ et cibler davantage les jeunes, très présents sur les réseaux sociaux.

19. Démocratie participative - Conseil Municipal des Jeunes - Rapport d'activités 2013

Rapporteur : Madame Nisrine ZAIBI,

Par délibération du 26 novembre 2009, le Conseil Municipal a créé le Conseil Municipal des

Jeunes, comme l'un des moyens d'expression des jeunes, de découverte de l'engagement collectif pour l'intérêt général, de participation et d'action dans la Cité. Cette instance est également un lieu d'éducation à la citoyenneté et de transmission des valeurs démocratiques.

Le premier Conseil Municipal des Jeunes a été élu en décembre 2009 puis, a été installé officiellement par Monsieur le Maire, le 4 février 2010. Cette instance a terminé sa mission de 2 ans, le 31 décembre 2011.

Le deuxième Conseil Municipal des Jeunes a été installé officiellement par Monsieur le Maire, le 21 janvier 2012.

Le Conseil Municipal des Jeunes s'est organisé autour de 5 groupes de travail pour explorer certains champs de l'action municipale.

- Groupe de travail « Transports » : réunions d'informations sur la restructuration du transport urbain ;
- Groupe de travail « Solidarité-handicap » : actions solidaires en direction des jeunes handicapés pour lutter contre l'exclusion ;
- Groupe de travail « Relations extérieures » : rencontres et échanges avec le CMJ de Solingen et avec les jeunes de Novara (toutes deux villes jumelles de Chalon-sur-Saône) ;
- Groupe de travail « Loisirs-Règlement Intérieur du CMJ » : travail sur la thématique des loisirs des jeunes en centre ville et l'élaboration du règlement intérieur du Conseil Municipal des Jeunes ;
- Groupe de travail « Relations avec les collègues » : outils à mettre en place pour favoriser l'information et la communication sur le CMJ dans les collègues.

En 2013, les jeunes ont approfondi et mis en œuvre différents projets, validés lors de la séance plénière du 20 juin 2012 :

- **Groupe de travail « Loisirs »** : Les membres du groupe de travail ont souhaité que le CMJ soit associé à la réflexion menée par le service jeunesse concernant l'espace jeune, place de l'Obélisque. Ils ont pu soumettre leurs idées auprès de la responsable du service. Ils ont également pu donner leur avis sur le choix des activités mises en place lors de la semaine de la jeunesse sur la place de l'Hôtel de Ville qui s'est tenue la dernière semaine du mois de mai 2013.
- **Groupe de travail « Solidarité-handicap »** : Le groupe de travail, après avoir rencontré le service handicap, a souhaité plus particulièrement mettre en œuvre une action en direction des personnes adultes atteintes d'un handicap mental, intellectuel ou psychique. C'est pourquoi, le groupe de travail a été mis en relation avec le Comité Départemental du Sport Adapté pour réfléchir ensemble à un projet commun. Il a été ainsi proposé l'organisation d'une manifestation qui allie pratique sportive et activités de loisirs adaptées au public. Le projet s'est concrétisé, le 25 septembre 2013, et a consisté en une sorte de « chasse aux trésors » autour du thème des pirates dans la cour du nouvel Espace Jean Zay aux Prés St-Jean. Cette manifestation partenariale avec le Comité Départemental de Sport Adapté, a associé les membres du CMJ ainsi que des membres volontaires du Conseil des Sages et individuellement intéressés pour mener une démarche intergénérationnelle. Quelques membres du groupe chalonais de la retraite sportive se sont joints à la manifestation et la Maison de quartier des Prés Saint-Jean s'est chargée d'organiser le goûter avec son atelier cuisine.
- **Groupe de travail « Relations Extérieures »** : Les membres du groupe ont souhaité

monter un projet commun avec le CMJ de Solingen, ville allemande jumelée avec Chalon-sur-Saône, afin de créer une relation entre les jeunes des deux villes et découvrir mutuellement le fonctionnement des deux instances. Les deux CMJ se sont rencontrés du 5 au 9 novembre 2012 à Solingen. A leur tour, du 25 au 28 mars 2013, les membres du CMJ Chalonnais ont accueilli la délégation de Solingen. Durant leur séjour, les jeunes Allemands, ont découvert la ville à travers une visite guidée du centre historique. Ils ont rencontré des élus, des associations et se sont rendus dans des équipements de quartiers. Des moments conviviaux ont été prévus.

Des liens se sont ainsi créés entre les deux CMJ qui désirent poursuivre leurs échanges et travailler ensemble dans la construction de futurs projets communs.

Concernant la ville jumelle de Novara (Italie), les membres du CMJ ont émis le souhait de rencontrer des jeunes Novarais. Aussi, du 29 juin au 1er juillet 2013, quatre conseillers membres du groupe de travail « Relations Extérieures » et trois accompagnateurs se sont rendus à Novara pour participer à l'édition 2013 des « Street Games », manifestation sportive, artistique, culturelle et sociale à laquelle participent des athlètes professionnels, amateurs et visiteurs de toutes les provinces et des villes jumelles de Novara, et qui se déroule en plein air, au cœur de la ville.

- **Groupe de travail « Relations avec les établissements scolaires » :** Lors de la réunion du 22 février 2012, les jeunes conseillers ont souhaité que soient tissées des relations avec les collèges dont ils sont issus. Ce souhait rejoint celui exprimé par les chefs d'établissement rencontrés au printemps 2011, lors de la préparation du renouvellement du CMJ. Ainsi, les membres du CMJ se sont fait connaître au sein de leur établissement, et ont expliqué leur rôle et leurs missions. Plusieurs membres du CMJ ont mis en œuvre cette démarche de contacts réguliers et se sont présentés aux délégués des classes, aux conseillers pédagogiques d'éducation, ou se sont encore directement exprimés en classe. Un questionnaire a été transmis aux collégiens afin de les interroger sur leur connaissance du CMJ en juin 2013 en vue de sa restitution courant décembre.

En 2013, les jeunes ont travaillé à la mise en œuvre de leurs projets en participant à une vingtaine de séances des groupes de travail thématiques et se sont retrouvés à l'occasion de trois séances plénières publiques, de trois réunions dites « grand groupe » pour valider, puis partager, l'avancée de leurs projets entre eux et avec les élus municipaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29 et son article L2143-2 relatif à la démocratie participative,

Vu la délibération n°20090257 du Conseil Municipal en date du 26 novembre 2009 instituant un Conseil Municipal des Jeunes de la Ville de Chalon-sur-Saône,

Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal modifié par délibération n°20110177 du 30 juin 2011, notamment ses articles 8-3 et 8-4,

Vu le rapport d'activités 2013 du Conseil Municipal des Jeunes joint en annexe,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Prend acte de la présentation du rapport d'activités 2013 du Conseil Municipal des Jeunes de Chalon-sur-Saône.

Acte est donné par 45 voix pour

INTERVENTIONS

Monsieur le Maire :

Merci Dorian. Y a-t-il des demandes d'interventions? Monsieur Platret.

Monsieur Gilles PLATRET :

Je voudrais simplement remercier Dorian de la qualité de son rendu et dire aussi, que ce n'est pas forcément à cet âge là qu'on est le plus préoccupé par la chose publique. Les préoccupations sont plus tournées vers des préoccupations d'adolescent en dehors de la politique au sens noble du terme ou vers la scolarité tout simplement. Donc on voudrait simplement adresser de vifs remerciements à ces jeunes qui ont tenu bon et qui ont passé du temps au service de la collectivité parce que c'est un service de la collectivité, en disant simplement que l'on a besoin de l'éducation au sens noble du terme à la citoyenneté et que ça reste un excellent moyen d'y contribuer, peut être demain en essayant encore d'améliorer le fonctionnement de la structure mais en tous cas, la motivation de ceux qui ont participé n'est pas en cause, bien au contraire, donc bravo, tout simplement bravo.

Monsieur le Maire :

Merci. Le CMJ est un exercice plus difficile que le Conseil des Sages.

Plus difficile, d'abord parce que les jeunes à cet âge là bougent beaucoup plus dans leurs attentes et dans l'expression de leurs besoins et je voudrais rendre un hommage tout particulier à ceux qui sont encore là au bout du mandat parce qu'il y a eu beaucoup de déperdition et encore une fois, cela est normal dans la vie d'un jeune mais du coup, par déduction ceux qui sont ici: Dorian et ceux qui l'accompagnent, doivent être salués pour l'intensité de l'action qui a été la leur. On s'est aperçu très clairement que lorsque l'on veut mener une politique en direction des jeunes, c'est un peu mieux si elle est faite avec les jeunes et on s'est aperçu que d'imaginer la vie de tous les jours, la vie du quotidien avec leur œil, avec leur expérience, avec leur pratique, là aussi, peut nous amener à nous interroger nous-mêmes sur nos propres développements et je crois que le Conseil Municipal des Jeunes à participé de cette évolution, y compris des élus et des services sur les attentes de ce que nous pouvons développer en direction de cette catégorie de la population. En tout cas Dorian, merci beaucoup et puis, je te demande bien sûr de transmettre à tes collègues également l'ensemble de nos remerciements et je vous propose de la même manière de bien vouloir applaudir les membres du Conseil Municipal des Jeunes.

Monsieur Dorian MOULIN :

Merci à tout le monde de m'avoir écouté, ça me fait très plaisir.

20. Démocratie participative - Conseil Consultatif Local des quartiers - Rapport d'activités 2013 des CCL

Rapporteur : Madame Anne CHARTIER,

Depuis 2009, le Conseil Municipal propose aux Chalonnaises et aux Chalonnais plusieurs possibilités d'exercer leur citoyenneté au sein d'instances participatives que sont le Conseil des Sages, les Conseils Consultatifs Locaux (CCL) et le Conseil Municipal des Jeunes.

Chaque instance doit rendre compte de son activité annuelle au Conseil Municipal.

Le dispositif « Conseil Consultatif Local des Quartiers » a été créé par délibération du Conseil Municipal le 8 avril 2010 avec pour objectifs de renforcer le dialogue et la concertation entre les

élus et les habitants, d'encourager la participation directe des habitants à la gestion de leur environnement proche pour améliorer le cadre de vie ordinaire et de favoriser le vivre-ensemble. Six secteurs ont été définis, avec une mise en place progressive des instances à l'issue d'une phase expérimentale et une évaluation en 2010 et 2011. Les trois CCL suivants ont fonctionné sur l'année 2013 :

- Sud Ouest : Saint-Cosme, Bellevue, Les Charreaux (de janvier 2012 à janvier 2014) ;
- Centre Sud : Remparts, Centre Ville, Ile Saint-Laurent, Granges Forestier, Cité des Varennes et partie chalonnaise de la ZI sud (de janvier 2013 à janvier 2014) ;
- Est : Plateau et Prés Saint-Jean (de janvier 2013 à janvier 2014).

Rappel des missions des Conseils Consultatifs Locaux :

Les membres des CCL peuvent apporter leur expertise d'usage sur des projets liés à l'amélioration du cadre de vie de leur secteur respectif. Ils sont forces de proposition sur les questions concernant leur périmètre, soit à leur initiative, soit à la demande du Maire.

Les missions des CCL sont les suivantes :

- Mission de consultation sur les questions concernant le périmètre du Conseil Consultatif Local à la demande du Maire ;
- Mission d'information des habitants ;
- Mission de mobilisation de l'expertise citoyenne ;
- Mission de soutien à l'animation de la vie des quartiers pour renforcer le lien social et la vie collective.

II - Description du dispositif proposé

1) Projets accomplis ou en cours :

CCL Sud Ouest : 2012-2013

↳ Amélioration du cadre de vie :

- implantation ou déplacement de petits mobiliers urbains : bancs, tables, poubelles...
- petites réfections de chaussées ;
- réfection d'une partie du mur extérieur de l'école Lechère, rue Pontoux ;
- sollicitations relatives à la propreté urbaine :
 - déplacements d'une colonne de verre sur un emplacement mieux approprié (Charreaux) et retrait d'un container privé installé sur la voie publique (Bellevue) ;
 - nettoyages ponctuels de divers sites (parkings, remblais, fossés...).

↳ Déplacements, circulation et stationnement :

- création ou matérialisation de places de stationnement sur les trois quartiers ;
- pour la sécurisation des passages piétons, demande de ralentissement de la circulation rue des Lieutenants Chauveau ;
- demande d'installation d'abris-bus ;
- dénomination d'arrêts de bus.

↳ Place Albert Thomas :

- à la demande de la Ville, consultation sur le projet de réaménagement de la place ;
- concertation organisée pour recueillir les attentes des associations des Charreaux ;
- organisation d'une exposition informative en direction des habitants des Charreaux

- (juin 2013) ;
- 1^{ère} tranche de travaux réalisée à l'automne 2013, pour un montant de 100 000 € (hors budget du CCL).

↳ Espace de loisirs Bellevue :

- proposition de dénomination de l'espace vert : choix retenu par le Conseil Municipal « Espace de loisirs Bellevue » ;
- étude complémentaire des sous-sols eu égard à l'utilisation antérieure du site ;
- réalisation d'un « fitpark » accessible aux personnes à mobilité réduite et installation de deux jeux pour les enfants ;
- pose ou déplacement de bancs et poubelles sur le secteur ;
- plantation d'une prairie fleurie à la saison automnale pour floraison au printemps prochain.

Pour les aménagements réalisés sur l'espace de loisirs Bellevue, principalement, les crédits participatifs se sont élevés au total à 29 125 € (sur deux exercices budgétaires : 2012 et 2013)

CCL Est : 2013

↳ Développement du lien social :

- développer l'animation du Plateau avec les acteurs économiques, sociaux et éducatifs : réalisation et conduite d'une enquête pour définir une action ;
- dans le cadre du PRU des Prés Saint-Jean ;
 - être associé à la manifestation inaugurale de l'avenue Kennedy ;
 - participer à la réflexion sur la reconversion en jardin de lecture de la fontaine située vers la bibliothèque.

↳ Amélioration du cadre de vie :

- Prés Saint-Jean :
 - attention particulière relative à la propreté autour du lac ;
 - réfection de l'horloge installée vers l'église Saint-Paul : nettoyage et éventuellement remise en peinture de l'œuvre.
- Plateau :
 - pose de poubelles et réfection de bancs sur la place de l'Eléphant ;
 - demande d'implantation de deux plans de situation.

En 2013, les crédits participatifs utilisés se sont élevés à 1 398,34 €, pour les aménagements de la place de l'Eléphant.

CCL Centre Sud : 2013

↳ Développement du lien social :

- Ile Saint-Laurent
 - création d'un espace de convivialité, rempart Saint-Laurent ;
 - pose d'un panneau d'information associative, à l'angle de la rue de Strasbourg et de la place Thévenin ;
 - réflexion engagée sur la création d'un parcours découverte et d'une œuvre collective.

↳ Amélioration du cadre de vie :

- Propreté urbaine :

- suggestion faite aux élus municipaux d'installer des toilettes publiques place du Châtelet dans le cadre d'un projet plus vaste de réaménagement de celle-ci ;
- renforcement du nettoyage urbain à certains endroits.

↳ Transport, déplacements, circulation (sur l'Ile Saint-Laurent)

- Contribution à la réflexion sur la circulation du Pouce.
- Demande faite à la commission de circulation :
 - Sécuriser l'intersection rue du rempart / rempart Saint-Laurent

En 2013, les crédits participatifs utilisés se sont élevés à 19 004,55€ pour l'aménagement de l'espace de convivialité, rempart Saint-Laurent, et le panneau d'information au bout de la rue de Strasbourg, côté pont de la Génise.

Par ailleurs, une délégation composée de membres de CCL et du Conseil des Sages s'est rendue au « Printemps des citoyens » à Metz le 4 avril dernier. Certains membres des CCL ont également participé au Club Agenda 21 de la Ville ainsi qu'à diverses manifestations auxquelles ils ont été conviés. En juin dernier, ils ont pu également effectuer une balade fluviale sur la Saône pour découvrir autrement la Ville de Chalon.

Relations avec les services municipaux :

↳ Le service animation du patrimoine a guidé les balades urbaines de chaque CCL, réalisant une intervention spécifique quartier par quartier. Les guides-conférenciers ont présenté les évolutions architecturales et urbanistiques à travers le développement socio-économique de la ville. Les participants aux balades urbaines ont reconnu avoir beaucoup appris sur les quartiers présentés.

↳ Au sein de la Direction des services urbains de proximité, le service «Allo Mairie» et les services opérationnels (notamment propreté urbaine, espaces verts, gestion des domaines publics, ateliers municipaux) sont intervenus à de nombreuses reprises suite à des demandes d'intervention des CCL.

↳ A quatre reprises, le service des sports a instruit des projets souhaités par des CCL, consistant en l'implantation de jeux pour enfants et d'agès fitness pour adultes sur les espaces définis en concertation avec les membres des CCL concernés : quartiers Clairs-Logis, Pagnol, Bellevue, Les Charreaux.

↳ La commission circulation a régulièrement examiné les propositions formulées par les membres de ces instances.

↳ Sous la responsabilité de la Direction de la Citoyenneté et de la Vie Associative, le service démocratie participative a accompagné et suivi l'activité des instances durant cette période.

Relations avec le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal a pris acte des projets et engagé les crédits participatifs alloués à chaque CCL. Chaque CCL participant à la construction de la décision publique de proximité, ses avis et suggestions ont pu, le cas échéant, être examinés par les commissions municipales concernées pour ensuite être présentés au Conseil Municipal.

Enfin, le bilan de l'activité annuel de chaque CCL est porté à la connaissance du Conseil Municipal.

Sont annexés au présent rapport les bilans des trois CCL en activité en 2013 :

- quartiers Sud Ouest : Saint-Cosme, Bellevue, Les Charreaux ;
- quartiers Centre Sud : Centre ancien, Ile Saint-Laurent, Granges Forestier, Cité des Varennes et partie chalonnaise de la ZI sud ;
- quartiers Est : Plateau et Prés Saint-Jean.

Vu les articles L2143-1 et L2143-2 du Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations adoptées respectivement les 10 avril 2010 et 28 novembre 2011 relatives à la création du dispositif « conseil consultatif local », à l'évaluation de son expérimentation, et à son extension,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2011 relative à l'article 8 du règlement intérieur du Conseil Municipal,

Vu les bilans d'activités 2013 des Conseils Consultatifs Locaux des quartiers « Sud-Ouest », « Est » et « Centre-Sud » joints en annexe,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Prend acte de la présentation des bilans d'activités 2013 des Conseils Consultatifs Locaux des quartiers « Sud-Ouest », « Est » et « Centre Sud ».

Acte est donné par 45 voix pour

INTERVENTIONS

Monsieur le Maire :

Merci chère collègue. Y a-t-il des questions? Je crois qu'on peut tous se joindre pour saluer le travail qui a été fait par les membres des Conseils Consultatifs Locaux. L'exposé qui vient d'être fait par Anne Chartier en atteste, c'est un travail important alors c'est vrai que les temps de vie de ces Conseils Consultatifs Locaux ont été pour certains relativement courts et donc il faudra bien sûr qu'on veille à ce qu'ils aient la durée pour pouvoir travailler mais en tout cas, il me semble qu'il y a là encore des outils intéressants de démocratie participative et j'adresse à l'ensemble des membres du Conseil des Conseils Consultatifs Locaux, qu'ils soient élus, qu'ils soient représentants associatifs ou habitants, nos remerciements pour le travail effectué. Chacun a pris acte. Merci.

21. Démocratie Participative - Conseil des Sages - Saisine "Le Tourisme à Chalon-sur-Saône" - Récapitulatif des préconisations retenues

Rapporteur : Madame Florence ANDRE,

Le Conseil des Sages, créé par délibération du 24 septembre 2009, est une instance de consultation et de proposition, née de la volonté municipale de construire à Chalon-sur-Saône une citoyenneté active par l'association des habitants à la construction des décisions locales.

Le Conseil des Sages exprime un avis collectif sur des thèmes de réflexion soumis par Monsieur le Maire par lettres de mission. Le Conseil des Sages, après accord du Maire, peut également se saisir de questions ayant une problématique locale d'intérêt général.

Par saisine en date du 01 février 2013, Monsieur le Maire a souhaité saisir le Conseil des Sages de la problématique suivante : « Le tourisme à Chalon sur Saône ».

Monsieur le Maire a demandé au Conseil des Sages d'engager une réflexion approfondie permettant :

- de disposer d'un état des lieux actualisé des atouts et faiblesses de la Ville (situation, particularités, équipements touristiques, patrimoine, architecture, infrastructures culturelles, activités, hébergements, acteurs et rôles, etc.) et des principales caractéristiques de la population touristique qui la parcourt tout au long de l'année,
- de déterminer les axes ou points susceptibles d'être mis en valeur,
- de faire toutes propositions permettant d'améliorer les conditions d'accueil des touristes à Chalon sur Saône et de renforcer l'impact du tourisme sur l'économie et la dynamique de la Ville, étant précisé que le développement touristique peut être à la confluence de plusieurs démarches (aménagement urbain, développement commercial, etc.).

Le Conseil des Sages, réuni en séance plénière le 14 novembre 2013 a exposé ses réflexions et rendu ses conclusions.

Ces réflexions s'articulent autour du rôle moteur de l'Office de Tourisme et de 8 « idées forces » :

- 1) Valoriser la synergie avec la municipalité
- 2) Adapter l'Office de Tourisme aux évolutions
- 3) Communiquer
- 4) Renforcer l'impact du tourisme sur l'économie de la Ville
- 5) Optimiser l'offre touristique
- 6) Développer le tourisme d'affaires
- 7) Inscire le tourisme dans une perspective de développement durable
- 8) Associer les Chalonnais et prendre en compte le facteur humain

Le développement du tourisme à Chalon-sur-Saône implique un très grand nombre de partenaires, d'où la multitude et la diversité des propositions. L'atelier tourisme du Conseil des Sages a retenu plus particulièrement les propositions suivantes :

Pour donner une identité forte à Chalon :

- Le dépôt de la candidature de l'invention de la photographie à la liste du patrimoine mondial de l'Unesco.
- La création d'un festival de la photographie.
- La création d'un produit emblématique du goût, en associant les chocolatiers et les animateurs des événements touristiques.
- L'instauration d'une fête de la Saône.

Pour renforcer la synergie entre partenaires :

- La mise en place d'un groupe de pilotage « Commerce et Tourisme » chargé d'associer le commerce à l'élaboration de l'offre touristique, de la signalétique, du maillage entre les sites touristiques... et de veiller aux effets des événements touristiques sur l'activité commerciale.
- La création d'une « Direction Tourisme » au sein des services de la mairie, dont le directeur piloterait la politique de développement touristique de la Ville.
- La création d'un pôle tourisme rassemblant l'Office de Tourisme, l'Espace Patrimoine et le Musée Niépce, qui afficherait clairement la vocation touristique de la Ville.

Pour améliorer l'information des touristes :

- La décentralisation de la diffusion de l'information, grâce à l'utilisation optimale par l'Office de Tourisme des nouvelles technologies numériques d'information et de communication.
- La création d'outils mobiles de promotion de Chalon : un kit de communication, une exposition itinérante.

Pour améliorer l'accueil des touristes :

- Un réaménagement fonctionnel de l'Office de Tourisme.
- L'installation d'une signalisation spécifique permettant un repérage rapide des lieux touristiques.
- La création d'un gîte d'accueil de groupes du type auberge de jeunesse.
- L'augmentation du nombre de places d'amarrage au Port de Plaisance.
- La requalification de l'aire d'accueil des camping-cars existante et la création de deux autres aires.

Au cours de cette étude, le Conseil des Sages a constaté que la limite géographique de la saisine (Chalon-sur-Saône) s'avérait être une contrainte. Les décideurs l'ont compris, la compétence actuelle de l'Office de Tourisme s'étendant au Grand Chalon. Une réflexion plus large, engagée dans le cadre de ce territoire ne pourrait qu'être plus efficiente.

Analyse des préconisations retenues :

Les grands axes de la politique touristiques ayant été initiés ces dernières années par les élus et mis en œuvre par l'Etablissement Public Industriel et Commercial « Office de Tourisme et des Congrès du Grand Chalon », une synergie positive de développement de ce secteur a déjà porté ses fruits ces deux dernières années.

C'est pourquoi, un certain nombre d'éléments présentés par le Conseil des Sages étaient, soit déjà intégrés dans le projet touristique validé par le Conseil Communautaire, soit s'inscrivent pleinement dans les orientations de la politique touristique du territoire chalonnais.

Comme par exemple :

- délivrer l'information par de nouveaux outils d'information : en effet, des tablettes tactiles ont été mises à disposition à l'Office de Tourisme de Chalon, à l'antenne touristique de Givry, au Point Info de Mercurey, ainsi qu'au Port de plaisance.
- revoir l'affichage des informations dans les locaux : un écran plat a été mis en place à l'Office de Tourisme de Chalon, délivrant des informations en boucle et de façon continue sur les manifestations du Grand Chalon.
- assurer la continuité dans le temps de la distribution de l'information :
 - les horaires et les jours de fermeture de l'Office de Tourisme sont affichés, ainsi qu'un plan de "l'hyper centre" indiquant les Musées, l'Espace Patrimoine, etc. ;
 - les éditions de l'Office de Tourisme (guides hébergement / restauration et patrimoine / loisirs) sont également à disposition ;
 - des espaces de promotion touristiques ont été créés à l'aéroport de Champforgeuil et aux guichets de la gare de Chalon, où sont diffusées les éditions de l'Office de Tourisme.
- positionner Chalon sur Saône de façon significative sur le Web : la Ville est affichée sur le site de Bourgogne Tourisme, notamment dans la rubrique « Les incontournables de la Bourgogne ».

- accompagner les acteurs du tourisme dans l'utilisation du numérique : deux agents de l'Office de Tourisme ont suivi une formation d'« animateur numérique du territoire », et des actions seront proposées dès 2014.
- traduire systématiquement les informations en anglais et en allemand : les éditions et les sites sont trilingues.
- mentionner les hôtels et restaurants capables de recevoir des groupes : le guide hébergement / restauration ainsi que le guide tourisme d'affaires indiquent la capacité des lieux d'accueil.
- un chargé de mission « Commerce » est en poste à la Ville, qui travaille en collaboration étroite avec l'Adjoint chargé du tourisme et du commerce.
- le site de l'Office de Tourisme propose des pages « Shopping » sur lesquels les commerces qui le souhaitent peuvent être référencés.

Néanmoins, certaines pistes de travail doivent être approfondies et examinées pour faire évoluer le projet au regard des contraintes financières et techniques de la collectivité.

Comme par exemple :

- repenser le site de l'Office de Tourisme, en y intégrant plus largement des propositions de séjours à thème pour les groupes et pour les individuels.
- améliorer la Charte d'accueil (rédigée en 2009 ou 2010 mais plus utilisée à ce jour).
- profiter des études en cours concernant l'aménagement des quais de Saône afin d'améliorer la convivialité et l'accueil de la place jouxtant l'Office de Tourisme.
- améliorer les synergies entre commerce et tourisme.
- requalifier le ponton d'amarrage des bateaux de plaisance et du Delta sur le Quai Sainte Marie.
- améliorer les offres globales intégrant transfert, hébergement et loisirs associés, et de les étendre aux individuels.
- élargir les offres de stationnement pour les camping-caristes.
- requalifier les installations de service du Port de Plaisance et créer un ensemble de présentation des attractions touristiques de la Ville.
- organiser un « Salon du Tourisme Fluvial ».
- animer les quais, en organisant un marché de petits producteurs, sur le modèle de ce qui est déjà réalisé depuis deux ans au Port de plaisance en juillet et en août.
- la proposition de poser la candidature de l'invention de la photographie au patrimoine mondial de l'Unesco et celle visant à la création d'un événement marquant la place de la photographie dans la ville seront étudiées en lien avec le musée Niépce.

Vu l'article L.2143-1-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la démocratie participative,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 septembre 2009 créant le Conseil des Sages et approuvant sa charte de fonctionnement,

Vu la saisine du Conseil des Sages transmise par Monsieur le Maire le 1^{er} février 2013,

Vu les conclusions émises par le Conseil des Sages en séance plénière du 14 novembre 2013,

Vu le règlement intérieur du Conseil des Sages,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Prend acte des propositions du Conseil des Sages de Chalon-sur-Saône rendues le 14 novembre 2013, suite à la saisine « Le Tourisme à Chalon-sur-Saône » ;
- Retient les pistes de travail ci-avant énumérées ;
- Prend en compte les propositions du Conseil des Sages de Chalon-sur-Saône dans les réflexions en cours ou à venir concernant le Tourisme sur le territoire chalonnais.

Adopté à l'unanimité par 45 voix pour

INTERVENTIONS

Monsieur Jean-Pierre NUZILLAT :

Merci Monsieur le Maire. Je voudrais d'abord remercier le Conseil des Sages pour la qualité de leur travail et des analyses et propositions qu'ils ont élaborées, comme le précise le rapport lu par mon amie Florence André. Nous avons mis en œuvre et anticipé certaines préconisations retenues et bien sûr rien n'est jamais figé et il reste du travail pour améliorer et adapter les actions nécessaires au développement touristique et commercial de notre territoire. J'en profite pour remercier l'équipe de l'Office de Tourisme et des Congrès du Grand Chalon dirigé par Monsieur Pierre Roux pour leur professionnalisme et leur engagement qui viennent d'être reconnus par l'attribution de la marque nationale "qualité tourisme". Nous sommes les huitièmes en Bourgogne et les deuxièmes en Saône-et-Loire à l'obtenir. Je précise que les critères d'obtention sont très rigoureux. D'autre part depuis le mois d'août, l'Office de Tourisme de Chalon et du Grand Chalon est passé en catégorie 2. Avec ces deux éléments qualitatifs, nous avons déposé un dossier pour obtenir le classement en catégorie 1 qui est la plus haute marche dans le classement national des Offices de Tourisme. Merci.

Monsieur le Maire :

Merci à Jean-Pierre, qui est par ailleurs Vice-président de l'EPIC, qui suit l'Office de Tourisme entre autres.

22. Démocratie Participative - Conseil des Sages - Saisine "Chalon Ville Connectée" - Récapitulatif des préconisations retenues

Rapporteur : Madame Françoise VERJUX-PELLETIER,

Le Conseil des Sages, créé par délibération du 24 septembre 2009, est une instance de consultation

et de proposition, née de la volonté municipale de construire à Chalon-sur-Saône une citoyenneté active par l'association des habitants à la construction des décisions locales.

Le Conseil des Sages exprime un avis collectif sur des thèmes de réflexion soumis par Monsieur le Maire par lettres de mission. Le Conseil des Sages, après accord du Maire, peut également se saisir de questions ayant une problématique locale d'intérêt général.

Par saisine en date 1^{er} février 2013 intitulée « **Chalon sur Saône : ville connectée ?** », Monsieur le Maire a demandé au Conseil des Sages, dans un premier temps, d'établir un certain nombre de constats sur les actions d'ores et déjà engagées par la Ville en matière d'usages et de services numériques et, dans un second temps, de proposer des pistes d'actions pour les années à venir afin que Chalon puisse relever les défis posés par cette évolution vers une société numérique.

Le Conseil des Sages, réuni en séance plénière le 14 novembre 2013, a exposé ses réflexions et rendu ses conclusions.

1. Propositions

Parmi les actions à mener pour développer le numérique à Chalon, le Conseil des Sages a retenu 11 familles de propositions articulées autour de 3 thèmes principaux :

• Un « numérique pratique »

- 1.1 : Information : plans interactifs de la ville et réseau de transport en commun ;
- 1.2 : Bornes numériques : bornes WIFI et points internet public ; écrans et mobiliers urbains ;
- 1.3 : Paiement : en ligne identique, uniformisé pour tous les services ;
- 1.4 : Prestations en ligne : services en ligne (site internet et application Smartphone) ; guichet virtuel en ligne ;
- 1.5 : Entreprises : site interactif entre les services de la Ville et les entreprises.

• Un « numérique efficient »

- 2.1 : Optimiser le fonctionnement des services municipaux : améliorer les conditions de travail ; accueil physique et prise en charge des usagers ; améliorer l'infrastructure matérielle ;
- 2.2 : Un numérique de la ville au service de la sécurité des routes ; des personnes ; des biens privés et des rues de la ville ; sécurité informatique ;
- 2.3 : Développer et promouvoir le numérique : création de manifestations ou de structures numériques ; mutualisation de moyens et coordination numérique ; Projet Chalon 2025/2030 ; attirer les entreprises en rapport avec le numérique.

• Un « numérique durable »

- 3-1 : Préservation de l'environnement : éclairage ; espaces verts ; gestion du tri sélectif ; gestion du trafic ; déplacements ; parcmètres ; énergie électrique ;
- 3.2 : Citoyenneté : renforcement du lien social ; concertation ;
- 3.3 : Renforcement de la formation.

2. Examen des propositions :

Parmi les onze familles de propositions retenues par le Conseil des Sages, plusieurs actions sont déjà mises en œuvre par la Ville de Chalon ou le Grand Chalon, avec des résultats positifs.

Des Bornes Informations Voyageurs ont été mises en place sur le tracé du Pouce et du Flash afin d'informer l'utilisateur sur le temps d'attente à la station pour le passage du prochain bus.

Un plan interactif de la Ville est accessible depuis le site Internet ainsi que depuis l'application smartphone. Couplée éventuellement avec le GPS de l'appareil nomade, l'application smartphone permet une assistance aux déplacements piétons ou voiture dans la ville, ainsi qu'un repérage facilité, notamment pour rejoindre les services publics de la Ville.

Le **Pôle Image et Son** développé autour des établissements d'enseignement supérieur (ENSAM, Conservatoire, EMA Fructidor..) et de Nicéphore Cité notamment, concentre et mutualise déjà des moyens pour des acteurs à la pointe en matière de recherche et de développement numérique.

De même, **la Ville de Chalon est engagée, depuis le début des années 2000, et aux côtés du Grand Chalon, à la promotion du numérique pour tous**, et à l'accompagnement des citoyens dans leur appropriation des outils numériques.

Le **Kiosque Multimédia** propose ainsi un panel de services numériques à destination des habitants désireux d'être accompagnés dans leur découverte ou l'approfondissement des usages numériques.

Ses animateurs organisent régulièrement des soirées thématiques, et participent également aux Soirées du Multimédia organisées par Le Grand Chalon. Une densification de ces événements pourrait certainement être envisagée, de même que l'organisation d'événements ponctuels plus ciblés, avec un rayonnement plus important, en impliquant l'ensemble des acteurs numériques du territoire ou en lien avec des thématiques spécifiques (par exemple, organiser des ateliers de remise à niveau de son matériel informatique pendant la semaine du développement durable).

D'autre part, des projets d'ores et déjà programmés par la collectivité vont dans le sens des préconisations du Conseil des Sages.

Ainsi, le **paiement en ligne** de certains services municipaux ou communautaires est déjà possible et le déploiement de ce service est engagé au travers du dispositif TIPI de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

L'uniformisation des paiements en ligne des services proposés aux usagers est cependant difficilement réalisable aujourd'hui. En effet, les bénéficiaires et les protocoles informatiques diffèrent considérablement d'un service à un autre.

La collectivité met en œuvre, dans le cadre de sa **plate-forme Intranet/Extranet**, les outils permettant un accès à distance à l'ensemble des applications métiers, documents bureautiques et espaces collaboratifs. C'est un premier socle nécessaire l'expérimentation de nouvelles pratiques de travail à l'avenir.

Plusieurs projets de **dématérialisation des procédures administratives** sont actuellement conduites dans la collectivité : commande publique, gestion des assemblées, dématérialisation de la chaîne comptable. Ces projets vont nécessairement dans le sens de l'amélioration du service public.

Toutefois, certaines préconisations peuvent difficilement être retenues à court terme.

La problématique de la sécurité des routes est un sujet sur lequel l'apport du numérique reste complexe, limité et encore peu sécurisé et fiabilisé.

La dématérialisation des relations entre les entreprises et les collectivités ne semble pas être plébiscitée, comme en témoigne le faible taux de candidatures électroniques aux marchés publics initiés par la ville de Chalon ou le Grand Chalon. La mise en place d'un site interactif dédié aux entreprises ne semble pas opportune pour le moment.

Enfin, la collectivité retient les axes suivants, proposés par le Conseil des Sages, pour ses actions à venir.

Des solutions innovantes, adaptées à **la gestion des éclairages publics, des espaces verts, ou à l'optimisation des consommations d'énergie**, pourront être expérimentées dans le cadre des projets nouveaux ou de rénovation d'infrastructures publiques par les différents services concernés.

Des contacts ont déjà eu lieu avec des entreprises susceptibles d'aider à la mise en place de secteurs tests permettant de valider ou d'infirmer certains dispositifs techniques qui semblent prometteurs

pour améliorer la gestion des équipements et des consommations énergétiques en particulier.
Une réflexion est engagée quant à **l'opportunité du déploiement d'un Wifi public et gratuit sur la Ville de Chalon**. Avant de se lancer dans une opération de déploiement massif du WiFi en Ville, il sera nécessaire d'évaluer dans les prochains mois le niveau de couverture de la Ville de Chalon par les hotspots privés, ainsi que l'accès à la 3G et la 4G. Les attentes des usagers en termes d'accès, d'usages et de services attendus seront également à préciser pour calibrer les actions et les investissements nécessaires.

Globalement, **le Conseil des Sages a su placer le service public et le facteur humain au centre de ses préoccupations**. Sa contribution, riche en propositions techniques, rappelle également que le développement numérique n'a de sens que s'il est au service de la population et d'une politique de services construite et cohérente.

Vu l'article L. 2143-1-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la démocratie participative,

Vu la délibération n°20090214 du Conseil Municipal du 24 septembre 2009 créant le Conseil des Sages et approuvant sa charte de fonctionnement,

Vu la saisine du Conseil des Sages transmise par Monsieur le Maire le 1^{er} février 2013,

Vu les conclusions émises par le Conseil des Sages en séance plénière du 14 novembre 2013,

Vu le règlement intérieur du Conseil des Sages,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Prend acte des propositions du Conseil des Sages de Chalon-sur-Saône rendues le 14 novembre 2013 suite à la saisine « Chalon : Ville connectée » ;
- Décide de retenir les propositions suivantes :
 - Expérimentation de solutions innovantes, adaptées à la gestion des éclairages publics, des espaces verts, ou à l'optimisation des consommations d'énergie, dans le cadre des projets nouveaux ou de rénovation d'infrastructures publiques par les différents services concernés ;
 - Engagement d'une réflexion quant à l'opportunité du déploiement d'un Wifi public et gratuit sur la Ville de Chalon.
- S'engage à prendre en compte les propositions du Conseil des Sages de Chalon-sur-Saône dans les réflexions, en cours ou à venir, sur le développement numérique du territoire chalonnais.

Adopté à l'unanimité par 45 voix pour

INTERVENTIONS

Monsieur Daniel COISSARD :

Merci Monsieur le Maire. J'aimerais remercier la qualité du travail qui a été effectué par le Conseil des Sages, le sérieux et j'ai lu avec plaisir et je me suis même régalé à la lecture du rapport et en particulier, le sérieux de la webographie, si je peux dire, qui a été mise en place. Le fait d'avoir

divisé et mis en place chaque procédure, chaque découverte sur ce rapport est très intéressante et en particulier, de ne jamais avoir oublié l'accompagnement au changement puisqu'on peut parler de nouvelles technologies, on peut parler d'informatique ou autre monde connecté mais si on n'accompagne pas les usagers, on ne peut jamais avancer. Donc je remercie pour la qualité de ce travail qui a été effectué.

Monsieur le Maire :

Merci cher collègue pour l'œil avisé et expert qui est le tien.

**23. Rapports sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'eau potable et de l'assainissement
Exercice 2012**

Rapporteur : Monsieur Jérôme DURAIN,

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon, exerce les compétences Eaux et Assainissement.

A ce titre, et conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président ou son représentant présente au Conseil Communautaire un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'eau potable et d'assainissement destiné notamment à l'information des usagers.

Le Grand Chalon assure depuis le 1^{er} janvier 2012 :

- **la compétence eau potable** : production, traitement et distribution sur les communes hors syndicats chevauchants.
Trois syndicats chevauchent le périmètre du Grand Chalon et exercent toujours leur compétence. Il s'agit du SIE Sud Ouest, du SIE Basse Dheune et du SIE Vallée de la Dheune pour lesquels le principe de représentation – substitution s'applique.
Ainsi, le présent Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) ne traite pas des communes membres des syndicats chevauchants. Les communes concernées sont les suivantes :
 - SIE Sud Ouest : Barizey, Saint-Mard de Vaux, Saint-Denis de Vaux, Jambles, Dracy le Fort, Givry, Saint-Désert, La Charmée, Saint-Loup de Varennes, Varennes le Grand, Marney et Saint-Ambreuil ;
 - SIE Basse Dheune : Demigny et Gergy ;
 - SIE Vallé de la Dheune : Charrecey.
- **la compétence assainissement** : collecte, relèvement des eaux usées sur l'ensemble de son territoire, l'entretien des réseaux d'eaux usées, pluviales en zones agglomérées et unitaires et la gestion des abonnés sur l'ensemble de son territoire soit 39 communes.

Conformément aux articles D.2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux Rapports annuels sur le Prix et la Qualité des Services publics d'eau potable et d'assainissement, ceux-ci comprennent notamment :

- les données et les indicateurs devant figurer dans les RPQS eau potable et assainissement,
- les précisions pour la mise en œuvre des RPQS,
- l'intégration des indicateurs à l'observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement (créés par la Loi sur l'Eau du 30 décembre 2006), ce système d'information offrant aux Collectivités un outil de pilotage pour la gestion de leurs services (comparaison, suivi...).

Il est rappelé qu'en application de l'article D.2224-5 du Code Général des Collectivités

Territoriales, le Grand Chalons transmettra un exemplaire des rapports annuels au Préfet de Département pour information.

Les rapports annuels sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'eau potable et d'assainissement sont consultables à la Direction de l'Eau et de l'Assainissement et au Services Des Assemblées et aux Communes, et sur le site internet du Grand Chalons.

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Chalons Val de Bourgogne, dite le Grand Chalons, et notamment les articles 7-10 et 7-11,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1411-13, L1413-1, L.2224-5, D. 2224-1 et suivants et L5216-5,

Vu le décret n°95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement,

Vu l'arrêté NOR : DEVO0751365A du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement,

Vu les rapports sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2012 joints en annexe,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, en date du 11 décembre 2013,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Prend acte des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2012 annexés.

Acte est donné par 45 voix pour

INTERVENTIONS

Monsieur Gilles MANIERE :

Merci Monsieur le Maire, merci Monsieur l'Adjoint et félicitations pour ce résumé des quelques 85 pages relativement exemplaire. Deux infos pour ne pas alourdir la séance. Premièrement, le 12, c'est à dire la semaine dernière, la Commission Consultative des Services Publics Locaux, qui est composée entre autres des représentants des associations de consommateurs diverses et variées, a validé ce RPQS et puis dans la foulée, le Conseil Communautaire auquel je l'ai présenté le soir, a adopté le même RPQS à l'unanimité.

24. Relocalisation de l'Union Départementale CFDT - Futurs locaux de l'UD CFDT, 1 avenue Victor Hugo - Travaux - Demande de subvention 2014 auprès du Conseil Général de Saône-et-Loire

Rapporteur : Monsieur Gérard BOUILLET,

L'Union Départementale de la CFDT de Saône-et-Loire bénéficie depuis 1985 de la mise à disposition, à titre gratuit sauf charges, d'un local permanent par la Ville de Chalons-sur-Saône. Ces locaux d'une surface de 175 m² sont situés au 6 rue Philibert Léon Couturier à Chalons-sur-Saône.

D'autres associations étaient initialement logées dans ce même bâtiment : le Planning Familial, la Ligue des Droits de l'Homme et la FNATH.

Ces locaux sont très vétustes et génèrent des coûts de fonctionnement très élevés. La Ville souhaite donc mettre en vente ce bâtiment, situé au cœur du centre ancien de Chalon, près de la place de l'Hôtel de Ville.

Pour cette raison, les locaux de la FNATH ont d'ores et déjà été transférés sur le site de la Maison des Associations Espace Jean Zay. Par ailleurs, le Planning Familial et la Ligue des Droits de l'Homme intégreront en fin d'année des locaux situés place du Théâtre à Chalon-sur-Saône.

Concernant l'Union Départementale de la CFDT, une démarche identique a été engagée par la Ville. Une solution de relocalisation, correspondant aux besoins exprimés par le syndicat, lui a été proposée en septembre 2012.

En effet, les locaux libérés par la Mutuelle Nationale Territoriale et l'association Office de la Retraite Active, au 1 avenue Victor Hugo, lui permettront d'exercer ses activités dans de meilleures conditions, avec une surface quasi identique (171 m²), répartie sur 3 niveaux, dont une partie en rez de chaussée.

L'Union Départementale de la CFDT a visité les locaux et a accepté cette relocalisation. Il incombe cependant à la Ville de réaliser des travaux de mise en accessibilité des espaces situés au rez de chaussée (entrée, circulation, bureau et sanitaires accessibles) et divers travaux de rénovation (changement des huisseries, mise en conformité électrique, peinture des murs et remplacement de sols, réparation de Vélux, etc.).

Le budget global de ces travaux est estimé à 80 000 € TTC.

S'agissant d'une union départementale, le Conseil Général de Saône-et-Loire est susceptible de participer au financement de ces travaux à hauteur de 30 000 €, soit 37,5% du coût global des travaux.

Vu les articles L2121-29 et L2144-3 et L2331-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur de Maire, ou son représentant, à solliciter auprès du Conseil Général de Saône-et-Loire une subvention d'un montant de 30 000 € au titre des travaux réalisés en vue de reloger l'Union Départementale CFDT de Saône-et-Loire dans des locaux municipaux.

Adopté à la majorité par 37 voix pour, 8 abstentions (Monsieur Gilles PLATRET, Madame Amelle CHOUIT, Madame Valérie MAURER, Monsieur Jean-Vianney GUIGUE, Madame Ghislaine FAUVEY, Monsieur Vincent BERGERET, Madame Dominique MELIN, Monsieur Joël LEFEVRE.)

INTERVENTIONS

Monsieur Gilles PLATRET :

Le groupe Chalon pour Tous est loin d'être opposé à un relogement de l'Union Départementale CFDT cependant, il nous semble que le local choisi est inopportun parce que nous souhaiterions

plutôt le consacrer à un lieu ouvert aux habitants du quartier qui manquent de salles communes. Il y avait là une opportunité en plein centre de Saint-Cosme et qui est finalement détournée d'un but qui nous semblait naturel, c'est à dire que cet équipement serve au plus grand nombre et aux habitants. C'est pourquoi, nous nous abstenons sur cette délibération.

25. Convention de financement de travaux entre la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne et la Ville de Chalon-sur-Saône

Rapporteur : Monsieur le Maire,

La Ville de Chalon-sur-Saône souhaite réaménager des voiries majeures situées sur son territoire pour apaiser les circulations automobiles et permettre leurs usages par les modes doux, notamment l'axe « avenue du 8 mai 1945 - avenue Niépce » et la Rocade. Elle souhaite également reconverter un site présentant de forts enjeux communaux et communautaires, celui de l'ancien hôpital situé sur l'île Saint-Laurent, en grande partie désaffecté depuis le départ de ce dernier sur le site des Prés-Devant.

Les avenues Niépce, 8 mai 1945, Pierre Lardy, ainsi que les rues Raymond Arnal, du 56^{ème} Régiment d'Infanterie, du Bâtonnier J. Barrault et Ledru Rollin, constituent des axes majeurs de la Ville de Chalon-sur-Saône mais également de l'agglomération. Elles permettent des traversées Est-Ouest et Nord-Sud de la ville mais assurent également des liaisons intercommunales importantes, tout en évitant le centre-ville.

Le site de l'ancien hôpital sur l'île Saint-Laurent, quant à lui, fait l'objet d'un projet de reconversion urbaine sur environ 3 ha. Il constitue l'unique offre de développement d'un nouveau quartier mixte en centre-ville. Son potentiel de création de logements (environ 250), sa situation insulaire en cœur de ville, sa valeur historique et son patrimoine architectural hospitalier auxquels les chalonnais sont très attachés, lui confèrent des enjeux communautaires, portés notamment au titre du Programme Local de l'Habitat, du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, des actions culturelles et de tourisme à promouvoir, pour accroître l'attractivité de l'agglomération.

L'objet de la convention est de définir les conditions administratives, techniques et financières de l'opération. Elle ne concerne que les études et les travaux relatifs aux :

- projet de requalification de l'avenue Niépce et de l'échangeur Garibaldi ;
- projet de fluidification de la Rocade ;
- projet de reconversion du site de l'ancien hôpital sur l'île Saint-Laurent.

La Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon, participera au financement du montant H.T. des études et des travaux énoncés ci-dessus pour un montant maximal de 862 500 € HT, à hauteur de 80 %, soit une participation maximale de 690 000 €.

La convention est passée pour la durée des travaux et jusqu'à la fin du délai de garantie de parfait achèvement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention annexée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la convention de financement de travaux entre la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon, et la Ville de Chalon-sur-Saône, dont le projet est joint en annexe ;

- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

Adopté à la majorité par 37 voix pour, 8 abstentions (Monsieur Gilles PLATRET, Madame Amelle CHOUIT, Madame Valérie MAURER, Monsieur Jean-Vianney GUIGUE, Madame Ghislaine FAUVEY, Monsieur Vincent BERGERET, Madame Dominique MELIN, Monsieur Joël LEFEVRE.)

INTERVENTIONS

Monsieur Gilles PLATRET :

Le groupe s'abstiendra sur cette délibération, eu égard qu'il n'y a pas d'échéancier et qu'un certain nombre des sujets abordés ont fait de notre part depuis longtemps l'objet d'extrêmes réserves.

26. Projet de Rénovation Urbaine - Dénomination d'une nouvelle voie

Rapporteur : Monsieur le Maire,

La Ville de Chalon-sur-Saône et la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon, se sont engagés depuis plusieurs années dans un Projet de Rénovation Urbaine.

Ce Projet de Rénovation Urbaine prévoit, dans le quartier des Prés Saint-Jean, la construction de logements nouveaux, et notamment, celle, réalisée par l'OPAC de Saône-et-Loire, de 96 logements dans la pointe sud du quartier :

- 76 logements sociaux liés à la reconstruction au titre du 1 pour 1, tel qu'imposé par l'ANRU ;
- 10 logements au titre du Prêt Locatif Social accordés par l'Etat, au regard du relogement réalisé dans le cadre du PRU ;
- 10 logements en accession sociale à la propriété, inscrits au programme de diversification de l'offre de logements sur ce secteur.

Cette opération de diversification de l'offre d'habitat sur le quartier répond à un double objectif qui est, d'une part, la valorisation de l'entrée de ville en créant un front bâti sur l'Avenue Pierre Nugue et, d'autre part, une mixité de l'offre de logement en construisant du logement social sur un secteur fortement marqué par les copropriétés privées.

Ces constructions, situées entre le Foyer des Jeunes Travailleurs et les copropriétés privées, devant être desservies, il est prévu la réouverture d'un passage entre le Foyer des Jeunes Travailleurs et les nouveaux logements, devenant, à cette occasion, une nouvelle rue reliant l'avenue Pierre Nugue à la rue de Solingen.

Cette nouvelle rue sera est intégrée au Plan de Circulation voté en juin 2012 et, même si elle ne sera créée que d'ici un an, il est proposé de procéder à la dénomination de la nouvelle voie dès à présent, afin de faciliter les formalités administratives dans le cadre de la commercialisation des nouveaux logements construits.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la dénomination de la nouvelle voirie reliant l'Avenue Pierre Nugue à la rue Solingen : rue Nelson MANDELA.

INTERVENTIONS

Monsieur le Maire :

Nous examinons le rapport 26. Dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine du quartier des Prés Saint-Jean, il a été décidé la construction de logements nouveaux sur la pointe sud de ce quartier. Ces constructions situées entre le Foyer des Jeunes Travailleurs et les copropriétés privées devant être desservies, il est prévu la réouverture d'un passage entre le Foyer des Jeunes Travailleurs et les nouveaux logements devenant à cette occasion une nouvelle rue reliant l'avenue Pierre Nugues à la rue de Solingen. Cette nouvelle rue sera intégrée au plan de circulation voté en juin 2012 même si elle ne sera pas créée avant un an.

Il est proposé de procéder à la dénomination de la nouvelle voie, dès à présent et je vous propose donc de baptiser cette rue: rue Nelson Mandela. Y a-t-il des demandes d'intervention? Des oppositions, des absentions? C'est adopté.

27. Domaine Public – Classement de parcelles rue des Gaillardons à Chalon-sur-Saône

Rapporteur : Monsieur le Maire,

Dans le cadre de travaux d'entretien à réaliser sur les réseaux d'eaux, il est apparu que ceux-ci empruntaient des parcelles du domaine privé de la Ville de Chalon-sur-Saône, cadastrées CO208 et CO210 situées rue des Gaillardons à Chalon-sur-Saône.

Or, pour permettre une gestion publique de ces ouvrages à intégrer dans la concession avec la Lyonnaise des Eaux, il est nécessaire que les parcelles précitées supportant les réseaux d'eaux soient classées dans le domaine public.

Les parcelles cadastrées n° CO208 et CO210, situées rue des Gaillardons devant l'emprise du lycée Pontus de Tyard, correspondent à des parkings ouverts à la circulation publique.

Les fonctions de desserte, de stationnement et de circulation assurées par ces parkings n'étant pas modifiées, en application de l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière modifié par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, la demande de classement de ces parcelles dans le domaine public communal est dispensée d'enquête publique préalable.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le classement des parcelles précitées dans le domaine public communal proposé ci-dessus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2111-1 à L.2111-3,

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment son article L.141-3 modifié par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010,

Vu le plan de localisation des parcelles annexé au présent rapport,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de se prononcer favorablement sur le classement dans le domaine public de la Ville de Chalon-sur-Saône des parcelles à usage de parking public, cadastrées CO208 et CO210, situées rue des Gaillardons à Chalon-sur-Saône.

Adopté à l'unanimité par 45 voix pour

28. Protection incendie - Entretien, renouvellement et création de poteaux incendie – Groupement de commandes - Signature du marché

Rapporteur : Monsieur le Maire,

Dans le cadre de l'opération relative à l'entretien, au renouvellement et à la création de poteaux incendie, la Ville de Chalon-sur-Saône envisage de lancer un marché en procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics en groupement de commandes avec les communes membres de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon.

La Ville de Chalon-sur-Saône est désignée coordonnateur du groupement.

La protection incendie appartenant au pouvoir de police du Maire, le marché est porté par la Ville de Chalon-sur-Saône et est ouvert aux communes du Grand Chalon.

Ainsi, après analyse des questionnaires, 21 communes souhaitent participer au groupement de commandes pour l'entretien, le renouvellement et la création de poteaux incendie.

Le marché a pour objet l'entretien (remplacement de pièces, purges, mise en peinture...), le renouvellement et la création de poteaux incendie.

Le marché est passé pour une durée de 1 an. Le marché pourra être renouvelé 2 fois de façon expresse, pour une durée de 1 an.

Il s'agit d'un marché à lot unique, sans tranche.

Il s'agit d'un marché à bons de commandes, dont les montants minimum et maximum sont fixés comme suit :

- Minimum : 36 000 € TTC / an
- Maximum : 100 000 € TTC / an

Les candidats n'ont pas d'option à chiffrer.

Les variantes ne sont pas autorisées.

Le montant du marché est estimé à 70 000 € HT, soit 83 720 € TTC par an.

Vu les articles L 2122-21 et L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°20110007 du 27 janvier 2011 relative à la convention constitutive générale de groupements de commandes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer le marché avec l'attributaire qui aura fait l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères annoncés dans les documents de la consultation, après avis de la commission des marchés.

Adopté à l'unanimité par 45 voix pour

29. Protection incendie – Appel d'offres pour le contrôle des poteaux incendie – Groupement de commandes - Signature du marché

Rapporteur : Monsieur le Maire,

Dans le cadre de l'opération pour le contrôle réglementaire des poteaux incendie, la Ville de Chalon-sur-Saône envisage de lancer un appel d'offres en application du Code des Marchés Publics en groupement de commandes ouvert aux communes membres de la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne.

La protection incendie appartenant au pouvoir de police du Maire, le marché est porté par la Ville de Chalon-sur-Saône et est ouvert aux communes du Grand Chalon.

La Ville de Chalon-sur-Saône est désignée coordonnateur du groupement.

Ainsi, après analyse des questionnaires, 24 communes souhaitent participer au groupement de commandes pour le contrôle réglementaire.

Le marché a pour objet le contrôle réglementaire des poteaux incendie. Le contrôle des bouches et poteaux incendie comprend la vérification de la pression et du débit en simultané par un matériel électronique certifié et étalonné. Cette vérification, pour être conforme à la réglementation, doit être réalisée sous un bar de pression avec un débit de 60 m³/heure. Les installations doivent être contrôlées au moins une fois par an.

Le marché est passé pour une durée de 1 an. Le marché pourra être renouvelé 2 fois de façon expresse, pour une durée de 1 an.

Il s'agit d'un marché à lot unique, sans tranche.

Il s'agit d'un marché à bons de commande, dont les montants minimum et maximum sont fixés comme suit :

Minimum : 40 000 € TTC / an

Maximum : 90 000 € TTC / an

Les candidats n'ont pas d'option à chiffrer.

Les variantes ne sont pas autorisées.

Le montant du marché a été estimé à 65 000 € HT, soit 77 740 € TTC par an.

Vu les articles L 2122-21 et L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°20110007 du 27 janvier 2011 relative à la convention constitutive générale de groupements de commandes ?

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer le marché avec l'attributaire qui sera désigné par la Commission d'Appel d'Offres à l'issue de la procédure d'appel d'offres, ou à l'issue de la procédure de marché négocié s'il est recouru à cette procédure après appel d'offres infructueux

Adopté à l'unanimité par 45 voix pour

30. Fourniture d'équipements de sécurité et de balisage - Groupement de commande - Signature du marché

Rapporteur : Monsieur le Maire,

Dans le cadre de l'entretien et de la réalisation de nouveaux travaux, la Ville de Chalon-sur-Saône, la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon, les communes membres, le Centre Communal d'Action Sociale, envisagent de lancer un appel d'offres en application du Code des Marchés Publics. La Ville de Chalon-sur-Saône est désignée coordonnateur du groupement.

Le marché a pour objet la fourniture d'équipements de sécurité et de balisage permanent et temporaire en matériaux plastiques.

Le marché est passé pour une durée de 1 an. Le marché pourra être renouvelé 2 fois de façon expresse, pour une durée de 1 an.

Il s'agit d'un marché à lot unique, sans tranche.

Il s'agit d'un marché à bons de commande, dont les montants minimum et maximum sont fixés comme suit :

Montant minimum de commande annuel : 10 000,00 € H.T.

Montant maximum de commande annuel : 40 000,00 € H.T.

Le montant du marché est estimé à 25 530,00 € HT, soit 30 636,00 € TTC.

Vu les articles L.2122-21 et L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer le marché avec l'attributaire qui sera désigné par la Commission d'Appel d'Offres à l'issue de la procédure d'appel d'offres, ou à l'issue de la procédure de marché négocié s'il est recouru à cette procédure après appel d'offres infructueux.

Adopté à l'unanimité par 45 voix pour

31. Missions de coordination pour la Sécurité et la Protection de la Santé - Groupement de commandes - Signature des marchés

Rapporteur : Monsieur le Maire,

La conduite des opérations d'aménagement ou de maintenance lourde, que ce soit dans le domaine du bâtiment ou dans celui des infrastructures, conduit fréquemment à des situations de co-activités entre entreprises, d'interventions sur des ouvrages en cours d'exploitation, voire de travaux avec risques particuliers (grande hauteur, risque de chute dans l'eau, par exemple).

Afin de définir les mesures à prendre et d'organiser les interventions dans ces situations, le maître d'ouvrage doit mettre en place une mission de coordination pour la sécurité et la protection de la santé (coordination SPS). Celle-ci est effectuée par une personne dûment habilitée, qui peut être employée par le maître d'ouvrage ou être désignée par lui après mise en concurrence.

Les services de la Ville de Chalon-sur-Saône, du CCAS de Chalon-sur-Saône, de la Communauté

d'Agglomération de Chalon Val de Bourgogne dite le Grand Chalon, ainsi que ceux des Communes membres, ne disposent pas de coordonateurs SPS dans leurs rangs. C'est pourquoi ils sont amenés, pour chaque opération, à engager une consultation spécifique pour désigner un coordonateur SPS.

Afin de répondre à la problématique, tout en améliorant la réactivité des services et en allégeant les procédures, il est proposé de lancer une consultation, selon la procédure de l'appel d'offres, en vue de la passation de marchés à bons de commandes. Cette consultation sera divisée en deux lots, lot 1 : pour les opérations de bâtiment, lot 2 : pour les opérations d'infrastructures.

Ces marchés seront passés dans le cadre d'un groupement de commandes entre la Ville de Chalon-sur-Saône, le CCAS de la Ville de Chalon-sur-Saône, la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne et les communes membres. La Ville de Chalon-sur-Saône sera le coordonnateur de ce groupement de commandes.

Les marchés issus de cette consultation seront passés pour une durée d'un an et pourront être renouvelés de façon expresse trois fois pour une durée de un an.

Les montants minimum et maximum sont fixés comme suit :

- Lot n° 1 – Bâtiment :

Montant minimum annuel : 42 000 € HT (50 400 € TTC) ;

Montant maximum annuel : 168 000 € HT (201 600 € TTC) ;

Estimation : 125 000 € HT.

- Lot n° 2 – Infrastructures :

Montant minimum annuel : 7 000 € HT (8 400 € TTC) ;

Montant maximum annuel : 28 000 € HT (33 600 € TTC) ;

Estimation : 20 000 € HT.

Vu le Code des Marchés Publics, articles 33, 57 à 59, 77,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2122-21, L2122-21-1,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 janvier 2011,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les marchés avec les attributaires qui seront désignés par la Commission d'Appel d'Offres à l'issue de la procédure d'appel d'offres, ou à l'issue de la procédure de marché négocié, s'il est recouru à cette procédure après appel d'offres infructueux.

Adopté à l'unanimité par 45 voix pour

32. Etudes géotechniques préalables aux travaux de voirie - Groupement de commandes - Signature du marché

Rapporteur : Monsieur le Maire,

La conduite des opérations d'aménagement ou de maintenance lourde dans le domaine des infrastructures nécessite le plus souvent de dimensionner les ouvrages de voirie le plus précisément possible, d'une part en fonction des contraintes de trafic attendu et, d'autre part, en fonction de la nature du sol support.

Pour cela, différents essais, mesures et calculs doivent être effectués (sondages, carottages, analyse de matériaux, auscultation de chaussée, calcul de dimensionnement, ...).

Les services de la Ville de Chalon-sur-Saône, du CCAS de Chalon-sur-Saône, de la Communauté d'Agglomération de Chalon Val de Bourgogne dite le Grand Chalon, ainsi que ceux des communes membres, ne disposent pas d'un laboratoire interne dans leurs rangs, permettant de réaliser de telles prestations. C'est pourquoi, ils sont amenés pour chaque opération, à engager une consultation spécifique pour désigner un prestataire spécialisé.

Afin de répondre à la problématique, tout en améliorant la réactivité des services et en allégeant les procédures, il est proposé de lancer une consultation, selon la procédure de l'appel d'offres, en vue de la passation d'un marché à bons de commandes.

Ces marchés seront passés dans le cadre d'un groupement commandes entre la Ville de Chalon-sur-Saône, le CCAS de la Ville de Chalon-sur-Saône, la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne et les communes membres. La Ville de Chalon-sur-Saône sera le coordonnateur de ce groupement de commandes.

Le marché issu de cette consultation sera passé pour une durée d'un an et pourra être renouvelé de façon expresse trois fois pour une durée de un an à chaque fois.

Les montants minimum et maximum sont fixés comme suit :

Montant minimum annuel : 17 000 € HT (20 400 € TTC)

Montant maximum annuel : 68 000 € HT (81 600 € TTC)

Estimation : 30 000 € HT

Vu le Code des Marchés Publics, articles 33, 57 à 59, 77,

Vu les articles L2122-21, L2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 janvier 2011,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le marché avec les attributaires qui seront désignés par la Commission d'Appel d'Offres à l'issue de la procédure d'appel d'offres, ou à l'issue de la procédure de marché négocié, s'il est recouru à cette procédure après appel d'offres infructueux.

Adopté à l'unanimité par 45 voix pour

33. Prestations de contrôle extérieur pour les travaux de voirie - Groupement de commandes - Signature du marché

Rapporteur : Monsieur le Maire,

La conduite des opérations d'aménagement ou de maintenance lourde dans le domaine des infrastructures donne lieu à une succession d'interventions techniques de la part des entreprises de travaux publics, dont la bonne exécution nécessite d'être contrôlée par le maître d'ouvrage.

Pour cela, différents essais peuvent être pratiqués à partir de mesures et prélèvements effectués sur le lieu des travaux ou les sites de production des matériaux.

Les services de la Ville de Chalon-sur-Saône, du CCAS de Chalon-sur-Saône, de la Communauté d'Agglomération de Chalon Val de Bourgogne dite le Grand Chalon, ainsi que ceux des communes membres, ne disposent pas d'un laboratoire interne dans leurs rangs, permettant de réaliser de telles prestations. C'est pourquoi ils sont amenés pour chaque opération, à engager une consultation spécifique pour désigner un prestataire spécialisé.

Afin de répondre à la problématique, tout en améliorant la réactivité des services et en allégeant les procédures, il a été proposé de lancer une consultation, selon la procédure de l'appel d'offres, en vue de la passation d'un marché à bons de commandes. Cette consultation intégrera des prestations relatives aux travaux de terrassements-chaussées, ainsi qu'aux travaux de revêtements en pierres naturelles.

Ces marchés seront passés dans le cadre d'un groupement de commandes entre la Ville de Chalon-sur-Saône, le CCAS de la Ville de Chalon-sur-Saône, la Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne et les communes membres. La Ville de Chalon-sur-Saône sera le coordonnateur de ce groupement de commandes.

Le marché issu de cette consultation sera passé pour une durée d'un an et pourra être renouvelé de façon expresse trois fois pour une durée de un an à chaque fois.

Il s'agit d'un marché à bons de commande dont les montants minimum et maximum sont fixés comme suit :

Montant minimum annuel : 17 000 € HT (20 400 € TTC)

Montant maximum annuel : 68 000 € HT (81 600 € TTC)

Estimation : 30 000 € HT

Vu le Code des Marchés Publics, articles 33, 57 à 59, 77,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2122-21, L2122-21-1,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 janvier 2011,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le marché avec les attributaires qui seront désignés par la Commission d'Appel d'Offres à l'issue de la procédure d'appel d'offres, ou à l'issue de la procédure de marché négocié, s'il est recouru à cette procédure après appel d'offres infructueux.

Adopté à l'unanimité par 45 voix pour

34. Réfection de la place de l'Hôtel de Ville – Création d'une autorisation de programme

Rapporteur : Monsieur Jacky DUBOIS,

La place de l'Hôtel de Ville a été aménagée dans sa forme actuelle en 2001. Des désordres sont apparus dès 2002 au niveau des bordures en pierre et des pavés. Puis, en 2003, des dégradations importantes sont apparues au niveau du revêtement pavé situé entre la rue du Port-Villiers et la rue du Général Leclerc. Devant ces désordres, la Ville a décidé de lancer une procédure judiciaire dès novembre 2003.

En 2007, le rapport d'expertise préconisait le remplacement des bordures et la réfection des zones en arrière de celles-ci, ainsi que la réfection complète de la structure de chaussée entre la rue du Port-Villiers et la rue du Général Leclerc.

La Ville a été reconnue dans ses droits par jugement du Tribunal Administratif et une indemnisation de 348 500 € lui a été versée en compensation des désordres liés au défaut de structure.

Puis la glissance du revêtement minéral a été constatée sur l'ensemble de la place et, après diverses tentatives infructueuses de traitement (flamage, bouchardage) et faute d'accord amiable avec les entreprises, une nouvelle procédure a été engagée en 2010.

Celle-ci est toujours en cours, mais le rapport de l'expert, favorable aux intérêts de la Ville, préconise le remplacement de l'ensemble du pavage de la place.

Le marché de maîtrise d'œuvre en vue de la réfection complète de la place a été attribué et les études ont été engagées. L'estimation de l'opération s'élève à 1 400 000 € TTC.

La gestion des investissements en autorisation de programme permet de :

- formaliser la programmation pluriannuelle des dépenses ;
- clarifier les capacités de paiement.

L'autorisation de programme est un engagement politique.

Compte tenu de l'engagement et de la durée des travaux, il serait nécessaire de créer une autorisation de programme sur trois exercices, au titre du budget général de la Ville.

Dénomination : Réfection de la place de l'Hôtel de Ville

Durée : 3 ans

Montant : 1 400 000 €

Répartition des crédits de paiement :

Montant total	2014	2015	2016
1 400 000 €	60 000 €	1 100 000 €	240 000 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2311-3-21 et R2311-9,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la création d'une autorisation de programme pour le financement de la réfection de la place de l'Hôtel de Ville, définie comme suit :

Dénomination : Réfection de la place de l'Hôtel de Ville

Durée : 3 ans

Montant : 1 400 000 €

Répartition des crédits de paiement :

Montant total	2014	2015	2016
1 400 000 €	60 000 €	1 100 000 €	240 000 €

Adopté à la majorité par 37 voix pour, 8 abstentions (Monsieur Gilles PLATRET, Madame Amelle CHOUIT, Madame Valérie MAURER, Monsieur Jean-Vianney GUIGUE, Madame Ghislaine

INTERVENTIONS

Monsieur Gilles PLATRET :

Le groupe Chalon pour Tous est évidemment favorable à la réfection de la place de l'Hôtel de Ville. Cependant, ouvrir ce soir une autorisation de programme alors même que l'instance qui court n'a pas abouti, ne semble pas aller, contrairement à ce que disait Monsieur Dubois à l'instant, dans la clarification de nos capacités de financement donc nous estimons que cette délibération, est sans doute eu égard à l'instance en cours, un peu prématurée, c'est pourquoi, sans vouloir nous y opposer, nous nous abstenons.

Monsieur le Maire :

Qu'on soit clair, sur cette place de l'hôtel de ville, à un moment ou à un autre, il faudra intervenir. D'abord parce qu'il y a une glissance extrêmement avérée des pavés ensuite parce qu'il y a une dégradation importante des pavés sur notamment les bords des différentes voiries qui se trouvent sur cette place. Il se trouve que cette intervention sera bien évidemment perturbante, par rapport à des activités qui se sont amplifiées sur cette place avec sa fermeture à la circulation et son extension d'activité, je pense notamment aux terrasses qui se sont étendues. Dès lors, ce qui vous est proposé là, c'est certes une autorisation de programme mais il ne vous a pas échappé qu'il y avait seulement 60000 euros d'inscrits pour 2014, qui sont simplement les études pour pouvoir anticiper des travaux, de telle sorte que les perturbations soient les plus maîtrisées possible, c'est à dire que les travaux puissent se faire par tranches, y compris s'il faut de nombreuses tranches, de telle sorte qu'il y ait le moins de perturbations possibles pour les activités commerciales et pour les activités événementielles. Donc l'autorisation de programme ne prend pas de risque, par rapport à ces éléments là et c'est donc pour cela que nous vous la proposons. Les études, de toute façon, seront nécessaires ensuite bien évidemment, en fonction de ce qui sera décidé, une autorisation de programme est toujours corrigable. Je vous rappelle que c'est même le principe même d'une autorisation de programme, c'est ce qui nous permet de vous proposer ce montage là, qui n'est pas une inscription financière fixe dans un budget mais une autorisation de programme que je crois chacun maintenant maîtrise, en tous cas, je l'espère et qui est donc modulable, corrigable comme nous le faisons d'ailleurs très régulièrement sur les autorisations de programme.

35. Egalité des Chances - Société Coopérative d'Intérêt Collectif FETE (Femmes Egalité Emploi) - Contribution à la mise en œuvre du Plan Egalité Professionnelle pour le Grand Chalon, la Ville et le CCAS de Chalon-sur-Saône - Convention de partenariat
Rapporteur : Madame Nathalie LEBLANC,

Depuis 1991, la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) FETE (Femmes Egalité Emploi) déploie son activité sur la Région Bourgogne. Elle se veut un centre régional de ressources pour l'égalité et la mixité professionnelle. Ainsi, elle s'emploie à faire progresser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Elle travaille à la fois avec les professionnels (les dirigeants d'entreprises, les syndicats, les formateurs, les orienteurs, les recruteurs, etc.) et les femmes en recherche d'emploi ou d'orientation.

La Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon, la Ville et le CCAS de Chalon-sur-Saône, étant engagés depuis plusieurs années dans des politiques visant à lutter contre toutes les formes d'exclusions, un partenariat s'est noué avec FETE à travers la mise en

œuvre d'actions et d'évènements tels que "Elle & Tech", favorisant l'insertion des femmes dans des métiers dits masculins, et par la signature en mars 2010 de la charte "égalité et mixité professionnelles".

Les objectifs de cette charte sont, d'une part, de créer et d'assurer les conditions de l'égalité et la mixité professionnelle à l'intérieur des collectivités signataires, et d'autre part, d'en faire la promotion sur l'ensemble du territoire de l'agglomération chalonnaise.

Dans le cadre de cette charte et de sa déclinaison opérationnelle, FETE sollicite le Grand Chalon, la Ville et le CCAS de Chalon-sur-Saône pour établir un partenariat sur la base d'un plan opérationnel "Egalité professionnelle".

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a toujours été perçue comme allant de soi dans le secteur public, car prévue par la loi. La conviction que le statut des fonctionnaires protège des inégalités femmes-hommes est encore largement répandue. Néanmoins, en dépit d'une prise de conscience et d'un engagement certain sur le sujet ces dernières années, des progrès importants restent à accomplir dans la fonction publique, qu'elle soit d'État, hospitalière ou territoriale.

Dans ce cadre, il convient de souligner les derniers rapports réalisés pour le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale ou le rapport de Monsieur Vincent Feltesse à Madame la Ministre des Droits des femmes qui font, à juste titre, un état des lieux des inégalités, mais aussi des bonnes pratiques et enfin, des préconisations méthodologiques et opérationnelles sur les actions possibles à mettre en œuvre.

C'est en ce sens que le Grand Chalon, la Ville et le CCAS de Chalon-sur-Saône ont engagé depuis plusieurs années, une démarche visant à promouvoir l'égalité femmes-hommes soit à l'interne, soit à l'externe à laquelle FETE est largement associée et partie prenante :

- Signature de la charte égalité et mixité professionnelle avec FETE en 2010 ;
- Participation à des actions auprès des jeunes filles en formation (Elle & Tech) en 2010 : organisation conjointe avec la collectivité : journée de la femme/table ronde "métiers techniques de la collectivité au féminin" ;
En 2011 et 2012, participation à Objectif Métiers ;
En 2013, participation au Village des Sciences à Chalon-sur-Saône.

Dans le cadre du nouveau contexte législatif et du dernier protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, il est apparu que les engagements du Grand Chalon, de la Ville et du CCAS de Chalon-sur-Saône dans ce domaine, et la mutualisation des services des trois collectivités, étaient une opportunité pour engager une démarche de diagnostic et d'élaboration d'un plan d'action. FETE s'est ainsi rapproché du Grand Chalon, de la Ville et du CCAS de Chalon-sur-Saône pour proposer le programme suivant :

Phase 1 : Etat des lieux égalité femmes-hommes dans la collectivité puis élaboration du Plan Égalité Professionnelle.

1.1 Elaboration et mise en forme de la démarche, sensibilisation des acteurs impliqués par le «Plan Égalité Professionnelle».

Engager une démarche visant à promouvoir l'égalité et la mixité professionnelles suppose que les principaux acteurs qui auront à la promouvoir en perçoivent le sens et l'intérêt. Qu'ils soient mobilisés au nom de leur fonction ou de leur mandat, ils devront disposer des informations leur permettant de comprendre les objectifs poursuivis par la collectivité territoriale et d'agir en toute connaissance de cause dans leur service ou auprès de leurs mandants.

1.2 Etablir un diagnostic précis des points forts et faibles de la collectivité dans le domaine de l'égalité et de la mixité professionnelle à partir des données présentes dans le Rapport annuel de situation comparée femmes-hommes (RSC).

Le rapport doit ainsi répondre aux trois objectifs suivants :

- Mesurer ;
- Comprendre ;
- Agir.

Le rapport de situation comparée rend possible une analyse à partir des indicateurs qui retracent pour chacune des catégories professionnelles, la situation respective des femmes et des hommes en matière :

- d'embauche ;
- de formation ;
- de promotion professionnelle ;
- de métiers ;
- de conditions de travail ;
- de rémunération effective.

1.3 Elaboration du «Plan Egalité Professionnelle».

Le choix des priorités, des axes, des actions, d'un calendrier.

Phase 2 : Action à l'externe

2.1 Organisation en 2013-2014 de plusieurs temps forts autour de la thématique de l'égalité femmes-hommes.

L'objectif sera d'installer l'égalité comme fil conducteur de plusieurs manifestations tout au long de l'année. Un comité de pilotage se réunira pour assurer une cohérence et une prise en compte de l'égalité dans ces différents événements :

- Village des Sciences (octobre 2013) ;
- Objectif Métiers (janvier 2014) ;
- Forum Post Bac (janvier 2014) ;
- Carrefour des Carrières au Féminin (mars 2014) ;
- Semaine de l'égalité (avril 2014).

2.2 Réalisation de vidéos présentant les témoignages de femmes engagées dans la promotion de la mixité et l'égalité professionnelles sur l'agglomération de Chalon-sur-Saône.

L'objectif sera de faire connaître et de valoriser les femmes (10) qui, dans les secteurs les plus divers (politique, association, culture, sports, économie, arts, éducation...) œuvrent au quotidien pour faire «bouger les lignes» et luttent contre les inégalités.

Au regard de l'importance de ces enjeux pour l'agglomération, il est proposé que la Ville de Chalon-sur-Saône valide la proposition de FETE visant à la mise en œuvre d'un plan "égalité professionnelle" femmes-hommes pour le Grand Chalon, la Ville et le CCAS de Chalon-sur-Saône.

Le coût de ce programme d'action visant à l'élaboration d'un plan égalité professionnelle femmes-hommes s'élève à 11 475 € pour la phase 1, et 6 225 € pour la seconde phase, soit un total de 17 700 €.

Un projet de convention de partenariat, joint au présent rapport, formalise le soutien du Grand Chalon et définit les objectifs et engagements réciproques du Grand Chalon, de la Ville et du CCAS de Chalon-sur-Saône et de FETE (Femmes Egalité Emploi).

La convention proposée entrera en vigueur à compter de sa notification et arrivera à échéance le 30 juin 2014.

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention de partenariat joint en annexe,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le programme d'action proposé par la Société Coopérative d'Intérêt Collectif - FETE (Femmes Egalité Emploi), visant à l'élaboration d'un plan "égalité professionnelle" femmes-hommes pour le Grand Chalon, la Ville et le CCAS de Chalon-sur-Saône ;
- Approuve le projet de convention de partenariat avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif - FETE (Femmes Egalité Emploi), joint en annexe au présent rapport ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention jointe au présent rapport.

Adopté à l'unanimité par 45 voix pour

36. Musées municipaux - Musée Nicéphore Niépce - Convention de partenariat avec l'association CECIL

Rapporteur : Monsieur le Maire,

CECIL est une association créée en 2008 suite à l'arrêt de l'activité industrielle de Kodak à Chalon-sur-Saône, pour rendre hommage à tous ceux qui ont travaillé sur le site depuis 1962, et pour conserver vivante la mémoire de ce qui a été une épopée industrielle pour la Ville et toute la Région bourguignonne. L'association étend également son champ d'action à l'ensemble de l'histoire de Kodak en France, depuis 1897.

Depuis 2013, CECIL est dûment propriétaire des archives Kodak rassemblées depuis 1986 dans l'usine chalonnaise. Celles-ci couvrent plus d'un siècle d'activité de la société et se composent :

- des archives de l'usine de Vincennes et celles de la société Pathé, dans le cadre du rapprochement entre les deux entreprises. Il s'agit d'un fonds de première importance : l'origine de Kodak en France se confond avec la fusion avec Pathé, marque française ;
- des archives de l'usine chalonnaise : de l'achat des terrains à la construction, l'évolution de l'architecture et de la production ;
- des archives marketing de Kodak France : évolution de la communication depuis les années 60.

Ces archives, agrémentées d'une bibliothèque et de quelques objets symboliques de l'histoire de l'entreprise, constituent une ressource essentielle pour documenter l'histoire de la photographie argentique à l'échelle industrielle.

Au moment de la fermeture de l'usine Kodak de Chalon-sur-Saône, la Ville et la direction de l'usine de Kodak ont collaboré afin de protéger le patrimoine historique de l'entreprise et de permettre la préservation par le musée Nicéphore Niépce de quelques archives, de plusieurs centaines d'appareils et prototypes de Kodak, ainsi que des fragments d'ateliers du site de Chalon. Ce fonds a

rejoint trois autres donations faites en 1986, 1996 et 2009 au musée Niépce. Chalon-sur-Saône est ainsi aujourd'hui, le seul lieu d'implantation de Kodak dans le monde où ce travail de sauvegarde ait pu être réalisé.

Conscientes de l'intérêt pour l'histoire de la photographie et l'histoire industrielle et sociale de Chalon-sur-Saône des archives aujourd'hui conservées par CECIL, la Ville et l'association souhaitent s'associer afin d'en permettre l'étude et la diffusion publique.

Il est proposé de mettre en place un partenariat entre la Ville de Chalon et l'association CECIL afin de conserver, étudier et diffuser les archives ayant trait à l'histoire de Kodak à Chalon. Ce partenariat défini dans la convention ci-jointe consiste pour la Ville à :

- Apporter son soutien à CECIL en assurant une subvention annuelle permettant à l'Association de rester dans ses locaux actuels ou équivalents, cette subvention étant soumise à son inscription préalable au budget annuel de la Ville et à l'approbation de ce dernier par le Conseil Municipal.
- Aider au développement de CECIL dans l'établissement de liens avec d'autres institutions travaillant sur l'histoire de la photographie industrielle (Toronto, Melbourne), dans le but d'ouvrir ces fonds aux chercheurs internationaux, d'organiser des cycles de conférences, des publications etc.
- Numériser des extraits significatifs des archives Kodak propriété de CECIL, selon les modalités décrites dans la convention jointe, et d'en prendre le coût à sa charge.
- Diffuser ces archives Kodak par leur exposition dans les salles permanentes du musée Nicéphore Niépce, après accord préalable des deux parties.

En contrepartie, CECIL s'engage à :

- Inventorier, étudier, documenter l'ensemble des archives dont elle est propriétaire.
- Faire bénéficier de son expertise et de ses connaissances le musée Nicéphore Niépce pour compléter l'inventaire, l'étude et la documentation des fonds donnés par Kodak à la Ville depuis 1986.
- Modifier ses statuts de manière à intégrer une clause de dévolution de ses archives en faveur de la Ville, afin d'en garantir l'intégrité et la pérennité en cas de dissolution de l'association.
- Modifier la composition de son conseil d'administration de manière à y intégrer, en tant que membre de droit, le directeur du musée Nicéphore Niépce.

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de partenariat jointe en annexe,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les termes de la convention de partenariat entre la Ville de Chalon-sur-Saône et l'association CECIL, ci-annexée ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité par 45 voix pour

37. Musées municipaux - Musée Vivant Denon - Acquisition de pièces pour les collections et demande de subvention

Rapporteur : Monsieur le Maire,

La Ville de Chalon-sur-Saône souhaite accroître les collections de ses musées. La politique d'acquisition du Musée Denon, section beaux-arts, s'oriente en priorité vers l'œuvre graphique, écrite et intellectuelle de Vivant Denon.

Poursuivre l'enrichissement du fonds Denon contribue à développer le cabinet d'arts graphiques du musée dans l'optique de valoriser l'ensemble des pratiques artistiques qu'il a expérimentées et diffusées, et de renouveler régulièrement le mode d'exposition de l'œuvre de Denon dans la salle qui lui est consacrée.

Tout d'abord dessinateur et graveur à l'eau-forte, Vivant Denon se consacre à la lithographie à la fin de sa vie, lorsqu'il démissionne de ses fonctions de directeur du musée Napoléon en 1815. Il contribue alors, avec un cercle d'artistes et d'amateurs, à expérimenter et publier ce que l'on désigne aujourd'hui par les « incunables » de la lithographie française, soit ces premiers essais d'appropriation de cette nouvelle technique d'impression d'images.

Le fonds Denon de Chalon-sur-Saône est maintenant riche des lithographies préparées pour l'édition posthume de sa collection d'œuvres d'art, mais l'est beaucoup moins des nombreux portraits réalisés par Denon entre 1815 et 1825.

Il est donc proposé l'acquisition d'une lithographie *Portrait de jeune femme au turban* pour la somme de 400 euros au profit de Didier Martinez, 6 bis, rue de Châteaudun – 75009 PARIS, afin de compléter l'ensemble des lithographies de Denon.

Cet achat fera l'objet d'une demande de subvention auprès du Fonds Régional des Acquisitions des Musées en 2014, sous réserve de l'avis favorable de la Commission scientifique interrégionale d'acquisitions.

Vu les articles L2121-29 et L2331-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L1111-1 et L2112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'article L451-1 du Code du Patrimoine issu de la loi modifiée n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France et l'article R.451-2 dudit Code,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'acquisition de la pièce de collection « Portrait de jeune femme au turban » et l'incorpore au domaine public mobilier municipal, sous réserve de l'avis favorable de la commission scientifique interrégionale d'acquisition des musées ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents afférents à l'acquisition précitée ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter la subvention la plus élevée possible auprès du Fonds Régional des Acquisitions des Musées pour cet achat, sous réserve de l'avis favorable de la commission scientifique interrégionale d'acquisitions.

Adopté à l'unanimité par 45 voix pour

38. Association Art Image - Convention d'objectifs et subvention 2014

Rapporteur : Monsieur le Maire,

L'association Art Image a pour objet de soutenir et promouvoir le développement de l'art contemporain sur Chalon-sur-Saône et sa région, en collaboration avec toutes les personnes physiques et morales de droit public ou de droit privé qui exercent ou favorisent des activités d'ordre artistique, scientifique, technique, pédagogique, documentaire, liés à l'art contemporain. A ce titre, l'association organise des expositions tout au long de l'année dans des lieux mis à disposition par la Ville de Chalon-sur-Saône ou d'autres communes du Grand Chalon.

Art Image proposant des expositions d'art contemporain de qualité, la Ville de Chalon-sur-Saône a décidé d'accorder son soutien à l'association pour la réalisation de ses manifestations.

La Ville de Chalon-sur-Saône souhaite assurer, par une convention d'objectifs pour l'année 2014, son soutien à l'association dans le cadre de ses actions en faveur de la promotion de l'art contemporain, et définir les conditions dans lesquelles ce soutien est apporté.

La présente convention précise, outre les objectifs liés à la programmation et à la production d'expositions d'art contemporain, les conditions de mise à disposition de la Chapelle du Carmel ou d'autres espaces appartenant à la Ville, ainsi que le montant de la subvention de 7000 € qui sera attribuée à l'association Art Image pour l'année 2014, sous réserve du vote du Budget primitif 2014. La convention fera l'objet d'un suivi régulier, notamment sur les points suivants :

- le développement de partenariats avec les autres structures culturelles de la Ville ;
- la diversification du public et des offres artistiques.

Le projet de convention est joint au présent rapport. Les crédits correspondants sont inscrits au projet de budget de l'exercice 2014.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2311-7 et L.2144-3,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi susvisée et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, notamment son article 3,

Vu l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi susvisée,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 janvier 2011 relative aux conventions d'objectifs et de moyens signées avec les associations,

Vu la demande de l'association Art Image en date du 25 septembre 2013,

Vu le projet de convention d'objectifs joint en annexe,

Vu les statuts de l'association Art Image,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les termes de la convention annuelle d'objectifs et de mise à disposition de locaux avec l'association Art Image ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ;
- Accorde à l'association Art Image une subvention de 7000 € pour l'année 2014, sous réserve de vote du Budget primitif 2014, ainsi qu'une aide en nature par la mise à disposition de locaux .

Adopté à l'unanimité par 45 voix pour

39. Animation du Patrimoine - Exposition "Les Industries du Canal du Centre à Chalon-sur-Saône" - Université pour Tous de Bourgogne - Avenant à la convention de partenariat
Rapporteur : Monsieur le Maire,

Suite à la publication par l'Université pour Tous de Bourgogne d'un ouvrage cosigné par Messieurs Mallard et Gandrey et ayant pour titre « Chalon-sur-Saône, Le canal du Centre et l'essor des industries mécaniques de la fin du XVIIIe siècle à 1984 », et étant donné l'intérêt de la Ville de Chalon-sur-Saône pour l'histoire récente du développement de ce canal, le service Animation du Patrimoine de la Ville et l'Université pour Tous de Bourgogne se sont associés pour proposer une exposition accessible au plus grand nombre sur le thème « Les industries du canal du Centre à Chalon-sur-Saône ».

Une convention ayant pour objet de définir les engagements de la Ville et de l'Université pour Tous de Bourgogne dans la préparation et la mise en œuvre de l'exposition « Les industries du canal du Centre à Chalon-sur-Saône » a été établie.

L'exposition est ouverte depuis le 13 septembre 2013 et devait se terminer le 31 janvier 2014.

Etant donné le succès de cette manifestation, et la prochaine exposition à l'Espace Patrimoine étant prévue à partir du 8 avril 2014, il est proposé de prolonger « Les industries du canal du Centre à Chalon-sur-Saône » jusqu'au 28 février 2014.

Pour cela, un avenant à la convention signée en mai 2013 par la Ville de Chalon-sur-Saône avec l'Université pour Tous de Bourgogne est nécessaire.

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2013 relative à la convention de partenariat entre la Ville de Chalon-sur-Saône et l'Université pour Tous de Bourgogne,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la prolongation jusqu'au 28 février 2014 de l'exposition « Les industries du canal du Centre à Chalon-sur-Saône » coréalisée par la Ville de Chalon-sur-Saône et l'Université pour Tous de Bourgogne dans le cadre d'une convention de partenariat en date du 10 mai 2013 ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention de

partenariat afférent portant prolongation de l'exposition précitée.

Adopté à l'unanimité par 45 voix pour

40. Football Club Chalonnais - Attribution d'une aide exceptionnelle - Avenant n° 1 à la convention d'objectifs 2013

Rapporteur : Monsieur le Maire,

Le Football Club Chalonnais, dont le siège social est à Chalon-sur-Saône, 16 rue Pierre de Coubertin, est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.

Il a pour objet l'encadrement et la formation des joueurs à la pratique du football amateur en leur permettant de progresser et d'évoluer à leur meilleur niveau.

Le club compte 330 licenciés répartis dans 20 équipes (des débutants aux séniors), encadrés par 24 éducateurs.

La Ville de Chalon-sur-Saône apporte sa contribution financière aux activités du Football Club Chalonnais à hauteur de 109 000 € dans le cadre d'une convention d'objectifs au titre de l'année 2013.

Le Football Club Chalonnais organisera pour la 4^{ème} année consécutive son tournoi international U 13 ainsi que la 1^{ère} édition du tournoi international U 15, les 14 et 15 juin 2014 au stade Léo Lagrange, et accueillera des équipes suisse, italienne, espagnole, hollandaise et anglaise.

A ce titre, les dirigeants du Football Club Chalonnais ont sollicité auprès de Monsieur le Maire, l'octroi d'une subvention exceptionnelle la plus élevée possible.

La Ville de Chalon-sur-Saône propose le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 €.

Les crédits nécessaires à l'opération sont inscrits sur la ligne de crédits FIPASC.

Vu l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la circulaire n° INT/B/0200026C du 29 janvier 2002 relative aux concours financiers des collectivités territoriales aux clubs sportifs,

Vu la convention d'objectifs 2013 en date du 6 février 2013,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le versement au Football Club Chalonnais d'une subvention exceptionnelle de 5 000 € ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention

d'objectifs 2013 du 6 février 2013.

Adopté à l'unanimité par 45 voix pour

41. Cercle de l'Aviron de Chalon-sur-Saône - Assemblée Générale de la Fédération Française des Sociétés d'Aviron - Subvention exceptionnelle

Rapporteur : Monsieur le Maire,

Le Cercle de l'Aviron de Chalon-sur-Saône (C.A.C.) a été désigné par le Comité directeur de la Fédération Française des Sociétés d'Aviron pour accueillir le 16 mars 2013, à la salle Marcel SEMBAT, l'assemblée générale de la Fédération.

Au cours de cette assemblée ont été élus les nouveaux membres du Comité directeur pour la prochaine olympiade.

Le budget global de cette manifestation s'est élevé à 32 810 €.

Les participants ont contribué à hauteur de 20 110 € et les dirigeants du CAC ont sollicité les collectivités territoriales quant à une participation exceptionnelle à cette manifestation à rayonnement national.

Le Conseil Général de Saône-et-Loire a apporté une subvention de 1 000 €.

La Ville de Chalon-sur-Saône a, comme d'usage, accordé la gratuité de la salle Marcel Sambat et de certaines prestations (1 667 €).

Il est proposé de compléter ce soutien par une subvention exceptionnelle non renouvelable de 2 000 €.

Vu les articles L2121-29, L2311-7, L2144-3 et L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, article 10,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le versement de la subvention exceptionnelle de 2 000 €uros au Cercle de l'Aviron de Chalon-sur-Saône pour l'organisation de l'Assemblée Générale de la Fédération Française des Sociétés d'Aviron, le 16 mars 2013, à la Salle Marcel SEMBAT.

Adopté à l'unanimité par 45 voix pour

42. Direction des Services Urbains de Proximité - Service Propreté Urbaine - Règlement intérieur

Rapporteur : Monsieur Jérôme DURAIN,

Dans le cadre d'une double démarche d'audit interne organisationnel et de prévention des risques psycho-sociaux, le Service Propreté Urbaine de Proximité a conduit un processus de concertation associant l'ensemble de ses personnels avec son encadrement. Cette démarche s'est déroulée de juillet 2012 à décembre 2013, au cours de 15 réunions de travail avec les encadrants, la participation du Directeur Général des Services pour certaines, du Directeur Général des Services Techniques, du Directeur des Services Urbains de Proximité, du Responsable du Service Propreté Urbaine de

Proximité et de la Direction des Ressources Humaines, avec la participation de l'ensemble des agents au cours de 8 réunions.

Les réunions de concertation ont permis de finaliser un organigramme qui clarifie les missions des différents composants du Service de Propreté Urbaine de Proximité, valorise l'encadrement de proximité et donne aux agents de terrain un cadre structurant pour leurs interventions.

La démarche s'est également orientée, en parallèle, vers l'élaboration d'un règlement intérieur.

Après 3 séances de travail avec l'ensemble des agents, un consensus s'est fait sur la base d'une proposition de règlement intérieur de la part des responsables de ce service que les agents ont validé article par article. Ce règlement précise l'organisation et le fonctionnement du travail. Il démontre la capacité des agents du Service de Propreté Urbaine de Proximité à se concerter pour déterminer et préciser les cadres de l'exécution des missions qui sont fixées à ce service.

Le document proposé au personnel a été amendé au fil des réunions pour être finalisé selon les attentes des agents.

La proposition de règlement intérieur du service ainsi que l'organigramme actualisé ont été présentés au Comité Technique Paritaire du 13 décembre 2013.

Vu l'avis donné par le Comité Technique Paritaire lors de sa séance du 13 décembre 2013,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Prend acte de la mise en place du règlement intérieur du Service Propreté Urbaine de Proximité conçu en concertation avec l'ensemble des agents du Service et joint en annexe.
- Approuve l'actualisation de l'organigramme du Service Propreté Urbaine de Proximité joint en annexe.

Adopté à l'unanimité par 45 voix pour

43. Ressources Humaines – Mises à disposition d'agents auprès d'associations, d'un établissement d'enseignement supérieur et de la Régie Autonome Personnalisée du Pôle Arts de la Rue

Rapporteur : Monsieur le Maire,

Dans le cadre de ses politiques locales de soutien à la pratique sportive et au développement de l'enseignement supérieur, la Ville de Chalon-sur-Saône accompagne le fonctionnement de diverses associations sportives, l'I.U.T. de Chalon-sur-Saône ainsi que la Régie Autonome Personnalisée du Pôle Arts de la Rue par la mise à disposition de fonctionnaires territoriaux

La mise à disposition de personnels municipaux auprès d'administrations ou d'organismes qui prolongent l'action publique est formalisée par la signature de conventions individuelles tripartites. A cet effet, le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions individuelles de mise à disposition ;

Mises à dispositions à titre gracieux à raison de :

- 1 agent de catégorie B de la filière sportive, pour 1050 heures par an, auprès de l'Entente Chalonnaise d'Athlétisme, pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014,
- 1 agent de catégorie B de la filière sportive, pour 1050 heures par an, pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014 et 1 agent de catégorie C de la filière technique, pour 1050 heures par an, pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014

- heures par an, pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 15 juin 2014 auprès du Football Club Chalonnais,
- 2 agents de catégorie B de la filière sportive, pour 1050 heures par an pour chaque agent, pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014 auprès de l'Elan Sportif Chalonnais,
 - 1 agent de catégorie B de la filière sportive, pour 276 heures par an, pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014, auprès d'Elan Formation,
 - 1 agent de catégorie B de la filière sportive, pour 1050 heures par an, pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014, auprès de Chalon Basket Club,
 - 1 agent de catégorie B de la filière sportive, pour 1050 heures par an, pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014, auprès de l'Eveil,
 - 1 agent de catégorie B de la filière animation, pour 140 heures par an, pour la période du 1^{er} septembre au 31 août 2014, auprès de la Société de Tir et d'Education Sportive,
 - 1 agent de catégorie B de la filière sportive, pour 1050 heures par an, pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014, auprès du Racing Club Chalonnais,
 - 1 agent de catégorie B de la filière sportive, pour 1050 heures par an, pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014, auprès de la Riposte de Chalon-sur-Saône,
 - 1 agent de catégorie B de la filière sportive, pour 1050 heures par an, pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014, auprès du Cercle de l'Aviron Chalonnais,
 - 2 agents de catégorie B de la filière sportive, pour 1050 heures par an, pour chaque agent, pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014, auprès de Chalon Fémina,
 - 1 agent de catégorie C de la filière technique, pour 87,50 heures par an, pour la période du 6 novembre 2013 au 28 mai 2014, auprès de Châtenoy Rugby Club,
 - 1 agent de catégorie B de la filière administrative, pour 220 heures par an, pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014, auprès du Judo Club Chalonnais,
 - 1 agent de catégorie B de la filière sportive, pour 1050 heures par an, pour la période du 1^{er} septembre au 31 août 2014, auprès de l'Union Gymnique Chalonnaise,
 - 1 agent de catégorie B de la filière sportive, pour 764 heures par an, pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014, auprès du Hand Ball Club Chalonnais,
 - 1 agent de catégorie B de la filière sportive, pour 159 heures par an, pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014, auprès de la Compagnie des francs Archers,
 - 1 agent de catégorie B de la filière sportive, pour 160 heures par an et 1 agent de catégorie C de la filière administrative, pour 50 % d'un temps complet, pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014, auprès de l'office Municipal des Sports,
 - 1 agent de catégorie B de la filière sportive, pour 1280 heures par an, pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014, auprès de l'Internat du Lycée Emiland Gauthey,
 - 1 agent de catégorie C de la filière administrative, pour 50 % d'un temps complet, pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014, auprès du Centre médico Sportif,
 - 1 agent de catégorie C de la filière administrative, pour un temps complet, pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014, auprès de l'I.U.T de Chalon-sur-Saône,
 - 1 agent de catégorie C de la filière administrative, pour un temps complet, pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, auprès de l'EPIC, office de tourisme et des congrès,
 - 1 agent de catégorie B de la filière sportive, pour 150 heures par an, pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014, auprès du Tennis Club Chalonnais,
 - 1 agent de catégorie B de la filière sportive, pour 400 heures par an, pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014, auprès du Club Alpin Français,

Mise à disposition à la Régie Autonome Personnalisée du Pôle Arts de la Rue

- 1 agent de catégorie A de la filière administrative, pour un temps complet, pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015,

moyennant le remboursement de sa rémunération et des charges sociales par la RAP à la Ville de Chalon.

Ces mises à dispositions ont été présentées à la Commission Administrative Paritaire de la Ville du 24 octobre 2013.

Vu les articles 61, 61-1, 61-2, 62 et 63 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition de fonctionnaires territoriaux,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire lors de sa séance du 24 octobre 2013,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les mises à disposition de personnels, selon les modalités suivantes :

Mises à dispositions à titre gracieux à raison de :

- 1 agent de catégorie B de la filière sportive, pour 1050 heures par an, auprès de l'Entente Chalonnaise d'Athlétisme, pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014,
- 1 agent de catégorie B de la filière sportive, pour 1050 heures par an, pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014 et 1 agent de catégorie C de la filière technique, pour 105 heures par an, pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 15 juin 2014 auprès du Football Club Chalonnais,
- 2 agents de catégorie B de la filière sportive, pour 1050 heures par an pour chaque agent, pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014 auprès de l'Elan Sportif Chalonnais,
- 1 agent de catégorie B de la filière sportive, pour 276 heures par an, pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014, auprès d'Elan Formation,
- 1 agent de catégorie B de la filière sportive, pour 1050 heures par an, pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014, auprès de Chalon Basket Club,
- 1 agent de catégorie B de la filière sportive, pour 1050 heures par an, pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014, auprès de l'Eveil,
- 1 agent de catégorie B de la filière animation, pour 140 heures par an, pour la période du 1^{er} septembre au 31 août 2014, auprès de la Société de Tir et d'Education Sportive,
- 1 agent de catégorie B de la filière sportive, pour 1050 heures par an, pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014, auprès du Racing Club Chalonnais,
- 1 agent de catégorie B de la filière sportive, pour 1050 heures par an, pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014, auprès de la Riposte de Chalon-sur-Saône,
- 1 agent de catégorie B de la filière sportive, pour 1050 heures par an, pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014, auprès du Cercle de l'Aviron Chalonnais,
- 2 agents de catégorie B de la filière sportive, pour 1050 heures par an, pour chaque agent, pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014, auprès de Chalon Fémina,
- 1 agent de catégorie C de la filière technique, pour 87,50 heures par an, pour la période du 6 novembre 2013 au 28 mai 2014, auprès de Châtenoy Rugby Club,
- 1 agent de catégorie B de la filière administrative, pour 220 heures par an, pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014, auprès du Judo Club Chalonnais,
- 1 agent de catégorie B de la filière sportive, pour 1050 heures par an, pour la période du 1^{er} septembre au 31 août 2014, auprès de l'Union Gymnique Chalonnaise,
- 1 agent de catégorie B de la filière sportive, pour 764 heures par an, pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014, auprès du Hand Ball Club Chalonnais,

- 1 agent de catégorie B de la filière sportive, pour 159 heures par an, pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014, auprès de la Compagnie des francs Archers,
- 1 agent de catégorie B de la filière sportive, pour 160 heures par an et 1 agent de catégorie C de la filière administrative, pour 50 % d'un temps complet, pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014, auprès de l'office Municipal des Sports,
- 1 agent de catégorie B de la filière sportive, pour 1280 heures par an, pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014, auprès de l'Internat du Lycée Emiland Gauthey,
- 1 agent de catégorie C de la filière administrative, pour 50 % d'un temps complet, pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014, auprès du Centre médico Sportif,
- 1 agent de catégorie C de la filière administrative, pour un temps complet, pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014, auprès de l'I.U.T de Chalon-sur-Saône,
- 1 agent de catégorie C de la filière administrative, pour un temps complet, pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, auprès de l'EPIC, office de tourisme et des congrès,
- 1 agent de catégorie B de la filière sportive, pour 150 heures par an, pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014, auprès du Tennis Club Chalonnais,
- 1 agent de catégorie B de la filière sportive, pour 400 heures par an, pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014, auprès du Club Alpin Français,

Mise à disposition à la Régie Autonome Personnalisée du Pôle Arts de la Rue ,

- 1 agent de catégorie A de la filière administrative, pour un temps complet, pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015,

moyennant le remboursement de sa rémunération et des charges sociales par la Régie Autonome Personnalisée Arts de la Rue à la Ville de Chalon ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions individuelles de mises à disposition dont les modèles sont joints en annexes.

Adopté à l'unanimité par 37 voix pour , 8 voix contre (Monsieur Gilles PLATRET, Madame Amelle CHOUIT, Madame Valérie MAURER, Monsieur Jean-Vianney GUIGUE, Madame Ghislaine FAUVEY, Monsieur Vincent BERGERET, Madame Dominique MELIN, Monsieur Joël LEFEVRE.)

44. Convention de partenariat avec la STAC dans les domaines du sport et des musiques actuelles

Rapporteur : Monsieur le Maire,

La Ville de Chalon-sur-Saône a mis en place un programme d'action sociale intitulé « Sport Santé / Sport pour Tous » à destination des personnes isolées ne pratiquant pas ou plus de sport.

Dans le cadre de ce programme, la Ville de Chalon-sur-Saône souhaite notamment, mettre à disposition des participants un parc de vélos adaptés. Le prêt s'accompagnera de conseils en diététique et santé.

Dans le même temps, la Ville de Chalon-sur-Saône a lancé, fin 2013, l'aménagement d'un studio de répétition pour les musiques actuelles sur le site des Abattoirs, qui permettra de créer un lieu de répétition, de résidence et d'actions pédagogiques en direction des groupes ou projets locaux, ainsi que des élèves de la classe de Musiques Actuelles Amplifiées du CRR (Conservatoire à Rayonnement Régional) et du PESMB (Pôle d'Enseignement Supérieur de la Musique en Bourgogne).

La Communauté d'Agglomération Chalon Val de Bourgogne, dite le Grand Chalon, soutient financièrement l'aménagement de ce studio de répétition dans le cadre du règlement d'intervention d'aide à l'aménagement ou la construction de studios de répétition de musiques actuelles sur le territoire de l'Agglomération.

C'est dans ce contexte que la STAC, qui est par ailleurs titulaire d'une Délégation de Service Public relative à l'exploitation du réseau urbain de transports de voyageurs de l'Agglomération du Grand Chalon, a décidé de se rapprocher de la Ville de Chalon-sur-Saône.

En tant qu'acteur économique majeur du territoire du Grand Chalon, la STAC souhaite, en effet, soutenir et participer au projet « Sport pour Tous », ainsi qu'au projet d'aménagement du studio de répétition musiques actuelles des Abattoirs, par le biais d'un double parrainage.

La Ville de Chalon-sur-Saône et la STAC proposent de conclure des conventions pour chacun des domaines concernés, afin de définir les conditions et modalités du parrainage.

S'agissant du projet « Sport pour Tous », la STAC versera une contribution forfaitaire de 10 000 euros hors taxes à la Ville de Chalon-sur-Saône destinée à l'acquisition d'un parc de vélos, qui seront mis à disposition des citoyens participants.

Pour le projet d'aménagement du studio de répétition musiques actuelles, la STAC versera une contribution forfaitaire de 5 000 euros hors taxes à la Ville de Chalon-sur-Saône, destinée à l'achat d'une partie des fournitures nécessaires à la rénovation et l'aménagement du studio.

Pour sa part, la Ville de Chalon-sur-Saône accorde à la STAC l'exclusivité du partenariat dans sa branche d'activité, à savoir le transport de voyageurs, ainsi que l'utilisation du terme « partenaire officiel » de la Ville, dans le cadre du parrainage des projets « Sport pour Tous » et « Studio de répétition Musiques Actuelles ».

La Ville de Chalon-sur-Saône s'engage à faire bénéficier la STAC de retombées publicitaires et médiatiques, notamment par la diffusion de flyers et d'affiches, ainsi que par la rédaction d'articles dans les magazines papier et l'insertion de rubriques d'actualités sur les sites web de la collectivité.

Les documents de communication seront édités et diffusés par la Ville, à l'occasion :

- de chaque opération « Sport dans ma Ville », « Pack Sport » et « Activ'Santé » pour le domaine du Sport ;
- de l'inauguration du studio de répétition musiques actuelles, qui donnera lieu à l'organisation d'un événement citoyen ouvert au grand public, incluant la programmation d'un concert.

Vu l'article L2121-29 du Code General des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les termes des conventions de parrainage entre la Ville de Chalon-sur-Saône et la STAC, l'une relative au projet « Sport pour Tous », l'autre au projet de Studio de répétition musiques Actuelles, ci-annexées ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer lesdites conventions de parrainage.

Adopté à l'unanimité par 45 voix pour

45. Finances - Services Municipaux - Tarifs 2014
Rapporteur : Madame Françoise VERJUX-PELLETIER,

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs des prestations effectuées par les services municipaux.

Pour 2014, il est proposé une évolution de l'ordre de 1,75% des tarifs fixés pour 2013, au regard de la hausse globale du niveau général des prix (coût de la vie).

Les nouveaux tarifs des services municipaux pour 2014 sont présentés synthétiquement ci-dessous.

- Direction Enfance Familles et Education ;
- Restauration collective ;
- Concessions cimetières ;
- Communication des listes électorales : pas de hausse en 2014, ces tarifs sont fixés par arrêté du Premier Ministre en date du 01/10/2001 ;
- Droit de place ;
- Stationnement payant sur voirie et police municipale ;
- Service propreté urbaine ;
- Ateliers municipaux ;
- Service électrique urbain ;
- Service des espaces verts ;
- Service des sports ;
- Service de la voirie ;
- Service d'impression-reprographie ;
- Bibliothèque municipale ;
- Animation du patrimoine ;
- Archives municipales ;
- Ateliers Maisons de quartiers et ateliers adolescents ;
- Service Vie Associative ;
- Musées Niepce et Denon ;

Le détail des différents tarifs est joint au présent rapport.

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de se prononcer sur les tarifs des prestations effectuées par les services municipaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte les tarifs 2014 applicables aux prestations effectuées par les services municipaux, tels que présentés en annexe.

Adopté à l'unanimité par 45 voix pour

46. Taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti – Fixation des taux – Exercice 2014
Rapporteur : Madame Françoise VERJUX-PELLETIER,

Conformément à l'article 1639 A du Code Général des Impôts, la Ville de Chalon-sur-Saône doit voter chaque année les taux d'imposition relatifs aux impôts locaux, notamment ceux dits « impôts

ménages » :

- Taxe d'Habitation (TH) ;
- Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) ;
- Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB).

Le Budget principal 2014 s'inscrit dans la poursuite des engagements pris : de la modernisation des services publics, adaptation de la Ville aux usages de ses habitants, définition d'un Agenda Social, qui est une poursuite du protocole en vigueur (2010-2014), mutualisation des services, des moyens, de la politique d'achat à travers des groupements de commandes et la carte achat, dématérialisation...

Le financement de ces dispositifs est assuré au moyen d'évolutions budgétaires limitées dans notre collectivité. Ainsi, la section de fonctionnement portera encore cette année des efforts importants tout en connaissant une augmentation mesurée de + 1,28% par rapport au BP 213. La politique d'investissement est poursuivie, ce qui permet, au-delà de la transformation de la Ville, d'attribuer aux entreprises locales de nombreux marchés pourvoyeur d'emploi. En parallèle, la Ville de Chalon-sur-Saône s'inscrit dans une politique volontaire de désendettement.

Alors que les concours de l'Etat seront en diminution en 2014, et malgré la hausse de la TVA, la Ville de Chalon-sur-Saône grâce à ses efforts de gestion et de rationalisation de ses dépenses de fonctionnement, parvient à dégager un autofinancement historique de 3 450 000€.

Ainsi, au regard de ces éléments, il est proposé de ne pas utiliser le levier fiscal sur le territoire de la Ville de Chalon-sur-Saône pour 2014, conformément aux intentions énoncées dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires.

Vu les articles 1639 A, 1636 B sexièmes et 1636 B septièmes du Code Général des Impôts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de fixer le taux de la Taxe d'habitation pour 2014 à 20,11% ;
- Décide de fixer le taux de la Taxe sur le foncier bâti pour 2014 à 27,26% ;
- Décide de fixer le taux de la Taxe sur le foncier non bâti pour 2014 à 76,53%.

Adopté à l'unanimité par 45 voix pour

47. Finances - Budget principal - Budget primitif 2014

Rapporteur : Madame Françoise VERJUX-PELLETIER,

Le Budget primitif 2014 de la Ville de Chalon-sur-Saône porte la continuité des actions, engagements et valeurs affirmés de manière continue depuis 2008. Il n'est, en aucun cas, un artifice obligeant à des révisions délicates au terme du processus électoral.

En effet, comme la plupart des collectivités locales, la Ville de Chalon déploie son activité dans un contexte économique, social et financier sensible qui impose pragmatisme, rigueur, vigilance et exigence.

Le budget primitif 2014 est la traduction de 2 enjeux majeurs menés de front bien que de prime abord antinomiques : accompagner les habitants de la cité au moyen de services de qualité et

conserver une situation financière maîtrisée en adéquation avec la réalité budgétaire des villes moyennes.

La modernisation de la Ville a été au cœur des actions de ces dernières années. De nombreux chantiers et dossiers ont transformé l'image de notre cité, l'ont rendue plus agréable et attractive. L'ensemble des secteurs sous responsabilité communale ont connu de profondes modifications : éducation, infrastructures, culture, sport, accueil des publics, actions sociales, conditions de travail des agents,

Ces actions ont profondément modifié le quotidien des Chalonnais. De nouveaux services ont été offerts, ainsi que de nouveaux lieux, de nouvelles rencontres, de nouvelles animations...

Le budget primitif 2014 permet de stabiliser, de conforter et d'assurer l'ensemble de tous les dossiers engagés.

Depuis 2008, consciente des enjeux d'avenir que représente l'école républicaine pour les jeunes générations, l'éducation est au cœur des priorités de la Municipalité. De nouvelles opérations ont été mises en œuvre telles que « école et culture », « un fruit à la récré », d'autres ont été renforcées comme les crédits « BCD ». La pause méridienne a totalement été revue : au-delà de la mise en œuvre d'une tarification adaptée qui a permis au plus grand nombre d'accéder à la restauration scolaire, de la conclusion d'une nouvelle délégation de service public équilibrée entre les prestations privées (la confection des repas) et municipales (le service et l'animation), ce temps extra scolaire a été optimisé afin d'offrir aux enfants un temps adapté à leurs besoins nutritionnels et constituant une pause entre les activités scolaires matinales et celles de l'après midi.

2014 ne fera pas exception. Les moyens de fonctionnement alloués vont atteindre – hors frais de personnel - un total de 2 052 571 € en progression de + 10 % par rapport au Budget primitif 2013. En effet, les effectifs scolaires sont en augmentation : + 114 pour les maternelles et + 100 pour les élémentaires. De plus, 3 dossiers majeurs seront suivis en 2014 :

□ la réorganisation des rythmes scolaires : un important travail de concertation avec les enseignants, les parents d'élèves et les personnels municipaux, les actions menées (questionnaires, réflexions sur les rythmes de l'enfant, ...) a été conduit en 2013. L'organisation qui sera validée sera applicable dès la rentrée scolaire 2014-2015 avec un crédit affecté pour les 4 premiers mois d'exercice de 150 000 €.

□ la modernisation et l'amélioration de l'accueil, des inscriptions et de la relation aux familles : pour la 1^{ère} fois en 2013, les inscriptions se sont déroulées dans les locaux du site Jeanne Parent. Le retour des familles quant à l'accueil a été positif notamment en ce qui concerne l'accessibilité et la confidentialité. En 2014, les inscriptions pourront également s'effectuer via le portail famille du site internet qui offrira également le télépaiement. De même, le déploiement dans les écoles d'un outil informatisé de gestion des inscriptions au service de restauration scolaire et aux activités extra scolaires via des tablettes tactiles en cours de test actuellement dans les groupes scolaires de l'Est et Maurice Cortot.

□ une relation nouvelle avec l'OGEC Saint-Charles Borromée, école privée conventionnée. Un important travail de concertation conduit en 2013 a abouti à l'établissement d'une convention pluriannuelle instaurant – au-delà des aspects financiers – une collaboration et des relations institutionnalisées. Dès 2014, une enveloppe supplémentaire de 50 000 € est inscrite portant à 254 000 € le forfait communal versé par la Ville à l'OGEC.

A ces 3 dossiers s'ajoutent la poursuite du Programme de Réussite Educative (PRE) dont les crédits sont portés par le CCAS et la qualité reconnue par l'Etat qui poursuit à niveau équivalent son soutien financier, la réflexion sur les accueils de loisirs extra scolaire suite à la nouvelle tarification de la CAF et à l'impact de la réforme des rythmes scolaires, les actions partenariales (quartier de lune aux Prés Saint-Jean, séjour pour la classe orchestre de Pablo Neruda, jardin pédagogique des Clairs Logis, ...).

Ces mesures dédiées au fonctionnement des écoles ont par ailleurs été accompagnées par des investissements sans précédents. En 2009, le Conseil Municipal a ouvert 2 autorisations de programme : 5 M€ au titre des travaux dans les bâtiments scolaires et 300 000 € pour l'informatisation des écoles.

2,6 M€ ont d'ores et déjà été réalisés au titre des travaux. Pour 2014, comme les années précédentes, 650 000 € de crédits de paiement sont inscrits permettant la concrétisation de 4 projets structurants :

- la mise en accessibilité du groupe scolaire Laënnec (116 000 €)
- la création de 2 sites de restauration scolaire dans les locaux de l'ancien collège Citadelle (130 000 €) et pour les écoles Aubépins Sud / Jean Moulin avec la création d'un office, de vestiaires pour les personnels et de 2 salles de restauration. Ce projet permet par ailleurs de libérer le site Hoche (78 000€),
- la création d'un vide sanitaire pour l'élémentaire et une 1^{ère} tranche de travaux pour la maternelle du groupe scolaire Saint-Exupéry (118 000 €),
- 2^{ème} tranche de travaux pour l'ALSH Anne Franck (100 000 €).

Par ailleurs, des travaux de mise en conformité, d'aménagements divers et des acquisitions de mobilier sont inscrits pour 108 000 €.

Parallèlement, l'informatisation des groupes scolaires s'achève avec les écoles Anne Franck, Charreaux, Laënnec, Louis Léchère, Chagall et Vivant Denon.

Au-delà de l'éducation, les priorités de la Ville sont tournées vers l'humain. Offrir un cadre de vie adapté et agréable, des services performants, une attractivité réelle sont des items développés depuis 2008. 2014 ne fera pas exception. Si les chantiers d'ampleur ont été réalisés (reconfiguration de l'avenue Niépce, de l'avenue Kennedy et du Boulevard de la République, réfection des rues piétonnes, ...), l'adaptation de la Ville aux usages se poursuivra notamment par le Programme de Renouvellement Urbain (aménagements paysagers suite à la démolition de l'école Picasso et d'un espace multi activités sur la presqu'île), le projet urbain sur le Site Saint-Laurent, le sauvetage de la toiture de la Pharmacie de l'ancien hôpital, la restauration du cloître Saint-Vincent, des travaux de restructuration de la rocade, la réfection complète du carré des indigents au cimetière nord, les études de reconfiguration du site central du pôle jeunesse, ...

Suite aux actions juridictionnelles engagées par la Ville en raison des importants désordres constatés dans le cadre des travaux de la place de l'Hôtel de Ville, une autorisation de programme de 1,3 M€ est ouverte afin de permettre dès 2014 d'engager les missions nécessaires notamment de maîtrise d'œuvre et d'organiser au mieux un chantier d'ampleur sans pour autant trop compromettre l'accès à cette place majeure dans la vie de la cité.

L'animation de la Ville est portée par un budget de plus de 600 000 € affectés aux actions à destination du commerce de centre ville, la fête de la musique, carnaval, Saônates, 14 juillet, Objectif métiers, Noël. L'animation de la Place de l'Hôtel de Ville sera dédiée aux actions environnementales.

Enfin, la Ville entend poursuivre son soutien massif à l'important tissu associatif chalonais. La seconde tranche de travaux de la Maison des Associations à l'Espace Jean Zay sera réalisée en 2014. 175 000 € de travaux sont prévus dans les équipements sportifs mis à disposition des associations. Enfin un total de 2,59 M€ sera versé au titre des subventions aux associations dont 1,45 M€ pour les associations et clubs sportifs.

Parallèlement, la maîtrise budgétaire demeure un impératif. Chalon connaît depuis de nombreuses années une situation tendue nécessitant des efforts constants et renouvelés chaque année. Comme démontré lors du Débat d'Orientation Budgétaires, la situation de la Ville de Chalon-sur-Saône est comparable à la moyenne des communes de 45 à 50 000 habitants membres d'une Communauté d'Agglomération. Les efforts organisationnels et de gestion mis en œuvre depuis 2008 permettent

encore en 2014 de porter 3 fondamentaux, signes d'une gestion maîtrisée et appréhendée :

- *la stabilité fiscale* : aucune évolution des taux des taxes ménage (habitation, foncier bâti et non bâti) ne sera opérée en 2014 sur la Ville de Chalon. Cet engagement, annoncé lors du DOB, est confirmé dans le cadre de l'équilibre budgétaire présenté.
- *le désendettement* : pour le troisième exercice, une double action est menée sur l'encours de la dette :
 - diminution du recours à l'emprunt dans le cadre du budget primitif : il était 11 M€ en 2012, 7,5 M€ en 2013 et est inscrit à hauteur de 7 M€ au BP 2014,
 - recul de l'encours de la dette qui était de 73,3 M€ en 2012, devrait être de l'ordre de 72,4 M€ en 2013 et est estimé à 71,5 M€ en 2014.
- *l'augmentation de l'autofinancement* : alors qu'au budget primitif 2008 voté en février 2008 l'autofinancement était de 498 894,09 €, il a été porté à 750 159 € en 2011 et 2012 puis 3 049 830 € au BP 2013. Dans le cadre du BP 2014, et afin de poursuivre la politique d'investissement, compte tenu des efforts réalisés en section de fonctionnement, l'autofinancement est porté à 3 450 000 € soit une revalorisation de 400 000 €.

Ces trois éléments inscrits dans le BP 2014 sont les témoins d'une gestion saine, rigoureuse et transparente de la Ville de Chalon-sur-Saône ainsi que d'une organisation administrative et technique efficiente et performante.

La présentation détaillée du budget principal par politiques publiques est jointe en annexe au présent rapport.

BUDGET PRINCIPAL

Les dépenses totales du budget primitif 2014 de la Ville de Chalon-sur-Saône s'élèvent à 86 181 575 € et sont réparties comme suit :

- écritures réelles : 77 763 908 €
- écritures d'ordre : 8 417 667 €
- mouvements revolving sur emprunt : 730 000 €

Présentation synthétique du BP 2014

	BP 2013	BP 2014
Recettes réelles de fonctionnement	66 782 088,00	67 364 358,00
Recettes d'ordre de fonctionnement	1 350 000,00	1 641 667,00
Recettes totales de fonctionnement	68 132 088,00	69 006 025,00

	BP 2013	BP 2014
Dépenses réelles de fonctionnement	61 112 258,00	62 230 025,00
Dépenses d'ordre de fonctionnement	7 019 830,00	6 776 000,00
Dépenses totales de fonctionnement	68 132 088,00	69 006 025,00

	BP 2013	BP 2014
Dépenses réelles d'investissement	20 314 799,00	15 533 883,00
Dépenses d'ordre d'investissement	1 350 000,00	1 641 667,00
Mouvements revolving sur emprunts	408 000,00	730 000,00
Dépenses totales d'investissement	21 664 799,00	17 175 550,00

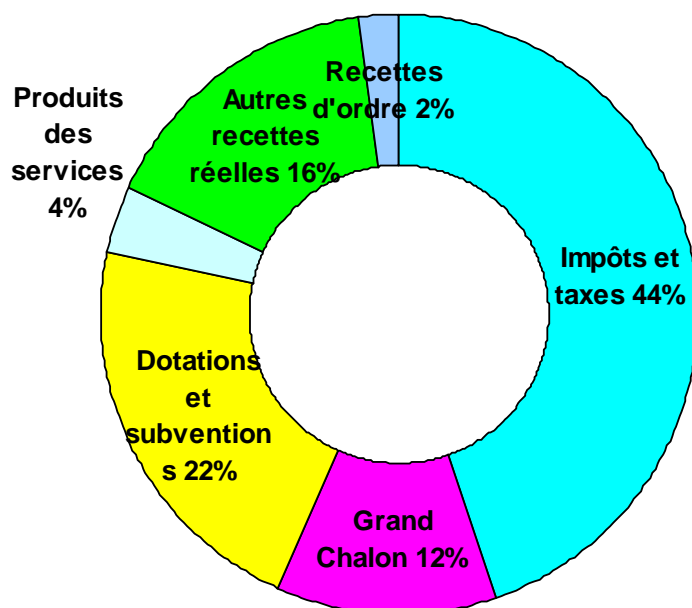
	BP 2013	BP 2014
Recettes réelles d'investissement	15 052 969,00	11 129 550,00
Recettes d'ordre d'investissement	7 019 830,00	6 776 000,00
Mouvements revolving sur emprunts	408 000,00	730 000,00
Recettes totales de fonctionnement	22 072 799,00	17 905 550,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Sous l'effet des diminutions des dotations de l'Etat, si les recettes totales de la section de fonctionnement augmentent de + 1,3 % par rapport au BP 2013, les recettes réelles connaissent un ralentissement d'évolution avec un taux de + 0,9 %.

Les recettes de la section de fonctionnement présentent un total de 69 006 025 € pour l'exercice 2014 dont 44% sont issus des contributions et taxes et 22% des dotations et participations.



Répartition catégorielle des recettes totales de fonctionnement

En €	BP 2013	BP 2014
Atténuations de charges	543 390	323 638
Produits des services, du domaine, ventes diverses	2 825 267	2 843 500
Impôts et taxes	43 364 845	44 460 275
Dotations, subventions et participations	17 164 655	16 917 124
Autres produits de gestion courante	2 026 931	1 857 563
<i>Total des recettes de gestion courante</i>	<i>65 925 088</i>	<i>66 402 100</i>
Produits exceptionnels	857 000	962 258
<i>Total des recettes réelles de fonctionnement</i>	<i>66 782 088</i>	<i>67 364 358</i>
<i>Operations d ordre de transferts entre sections</i>	<i>1 350 000</i>	<i>1 641 667</i>
<i>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</i>	<i>1 350 000</i>	<i>1 641 667</i>
Total	68 132 088	69 006 025

A. Produits des services, du domaine et ventes diverses

Les produits des services et du domaine sont inscrits à hauteur de 2 843 500 € en progression de + 0,6 % (+ 18 233 €). 36,4 % proviennent des redevances d'occupation du domaine public, principalement la Lyonnaise des eaux (825 000 €), Sogères (115 000 €), EDF - GRDF (44 000 €).

Les tarifs 2014 ont été réévalués du montant prévisionnel de l'inflation soit + 1,75 %.

Principaux produits des services et du domaine

En €	BP 2014
Redevances d'occupation du domaine public	1 034 880
Remboursement Grand Chalon site Saint-Laurent	500 000
Remboursements RAP "Pôle des arts de la rue"	407 522
Accueils de loisirs péri, extrascolaires et ados	318 750
Remboursements d'impôts fonciers	160 000
Produit de la fourrière	78 000
Concession dans les cimetières	60 100
Musées	23 680

B. Impôts et taxes

Présentant un total estimé de 35 097 455 €, les produits issus des impôts et des taxes évoluent de + 3,2 % par rapport à l'inscription faite lors du budget primitif 2013.

a) Taxes et droits indirects

Du fait de l'augmentation attendue de la perception des droits de stationnement aérien (+1,6 %) et des droits de place (+ 1,8 %), les taxes et droits indirects devraient connaître une légère évolution positive de + 1,6 % représentant un produit complémentaire de 56 435 €.

Droits et taxes

En €	BP 2013	BP 2014
Droits de place	240 020	244 455
Droits de stationnement	1 280 000	1 300 000
Autres taxes	15 000	17 000
Taxe sur l'électricité	800 000	830 000
Emplacements publicitaires	220 000	220 000
Taxe additionnelle aux droits de mutation	970 000	970 000
total	3 525 020	3 581 455

b) Contributions directes

Conformément aux intentions énoncées dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires, pour la seconde année consécutive, aucune évolution des taux de fiscalité directe de la Ville de Chalon-sur-Saône (taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti) n'est envisagée pour l'exercice 2014.

L'évolution des bases est estimée à + 1,8 % % pour la taxe d'habitation, + 2,5 % pour le foncier bâti et 0 % pour le foncier non bâti..

Aussi, le produit des contributions directes est-il arrêté à 31 516 000 €. Il représente 46,8 % des recettes réelles de fonctionnement du BP 2014.

C. Reversements du Grand Chalon

Malgré les modifications de périmètre à compter du 1^{er} janvier 2014, le pacte fiscal et financier adopté au Grand Chalon ne devrait pas connaître d'évolution significative en 2014. Aussi, la participation du Grand Chalon au titre des ACTP et de la DSC sera équivalente au BP 2013 soit 9 362 845 €.

en €	BP 2014
ACTP	8 727 250
DSC	635 570
Total des reversements de fiscalité	9 362 820

Il convient cependant de souligner que 2014 est la dernière année d'application du Pacte adopté en 2011 et qu'un nouveau devra être négocié au cours de l'exercice.

D. Dotations, subventions et participations

Compte tenu du recul des dotations de l'Etat et du retrait de certains partenaires au regard de leurs contraintes budgétaires, les dotations, participations et subventions diminuent de – 247 531 € soit – 1,4% par rapport au budget primitif 2013.

a. Dotations de l'Etat

La combinaison de la diminution de l'enveloppe des dotations de l'Etat aux collectivités et de l'absence de dynamisme des données de répartition pour la Ville de Chalon, la dotation forfaitaire, la dotation nationale de péréquation et la dotation de compensation pour l'exonération de la taxe professionnelle devraient encore connaître un net recul. En effet, les propositions budgétaires sont en retrait de – 3,4 % par rapport aux sommes notifiées en 2013, soit une perte de recettes de 538 665 €.

Cette perte représentant le produit de 1,7 % de fiscalité directe signifie, une fois de plus, que les efforts de gestion réalisés servent en premier lieu à combler la perte de ressources décidée par l'Etat.

Seule la Dotation Générale de Décentralisation connaît un accroissement qui permet de limiter la baisse globalement constatée. La Dotation de Solidarité Urbaine est stabilisée pour l'exercice 2014.

En €	Notifié 2013	BP 2014	variation en €
DGF - dotation forfaitaire	11 259 498	10 759 345	-500 153
Dotation nationale de péréquation	204 024	204 000	-24
Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale	1 737 388	1 737 388	0
Dotation générale de décentralisation	67 000	140 000	73 000
Compensation exonérations taxe professionnelle	454 213	379 887	-74 326
Compensation exonérations taxes foncières	339 657	291 655	-48 002
Compensation exonérations taxe d'habitation	1 657 740	1 668 580	10 840
Total dotations de l'Etat	15 719 520	15 180 855	-538 665

b. Subventions et participations

Les subventions et participations s'élèvent à 1 736 269 € soit un recul de - 5 % par rapport au BP 2013.

En effet, les subventions de la DRAC dans le cadre des actions réalisées par les musées Niépce et Denon s'élèvent à 16 520 € soit - 7 680 € par rapport au BP 2013.

Pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, une participation de la CAF est inscrite à hauteur de 37 000 € pour 4 mois d'activités.

Principales subventions et participations

En €	BP 2013
CAF (garderie, réforme, ALSH...)	711 770
Contrat unique d'insertion	150 976
Recensement (Etat)	30 700
Elections	28 760
Partenariats Saônates	23 920
Objectif métier (Département, Chambre des métiers, CCI, Chambre d'agriculture)	23 500
DRAC Musées	16 520
CUCS	15 300
Médiation de nuit (Etat)	13 000
DRAC Patrimoine	5 000

E. Autres recettes

Les autres recettes procèdent principalement des remboursements sur frais de personnel (agents mis à disposition, remboursements des assurances statutaires, ...), des revenus des immeubles (locations et charges), des remboursements sur avances de frais, de la mutualisation des services...

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Malgré les hausses des taux de la TVA à compter du 1^{er} janvier 2013 et une inflation prévue à hauteur de + 1,75 %, les crédits alloués aux dépenses totales de fonctionnement connaissent une croissance limitée à 1,3 +% par rapport au budget primitif 2013.

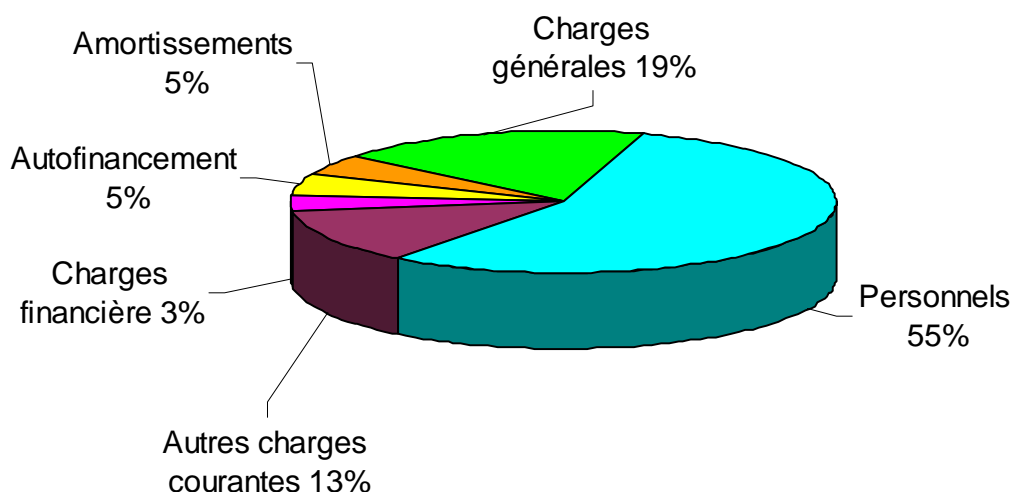
Cette maîtrise forte des dépenses de gestion n'affecte cependant pas la qualité du service public rendu. Il s'agit des fruits de la permanente recherche de l'efficacité tant dans l'organisationnel, l'opérationnel que les politiques d'achats.

La section de fonctionnement présente un montant total de 69 006 025 € dont 62 230 025 € de dépenses réelles et 6 776 000 € de dépenses d'ordre.

Les dépenses d'ordre comprennent :

- la dotation aux amortissements d'un montant de 3 326 000 €,
- un autofinancement à hauteur de 3 450 000 €.

Répartition des dépenses totales de fonctionnement



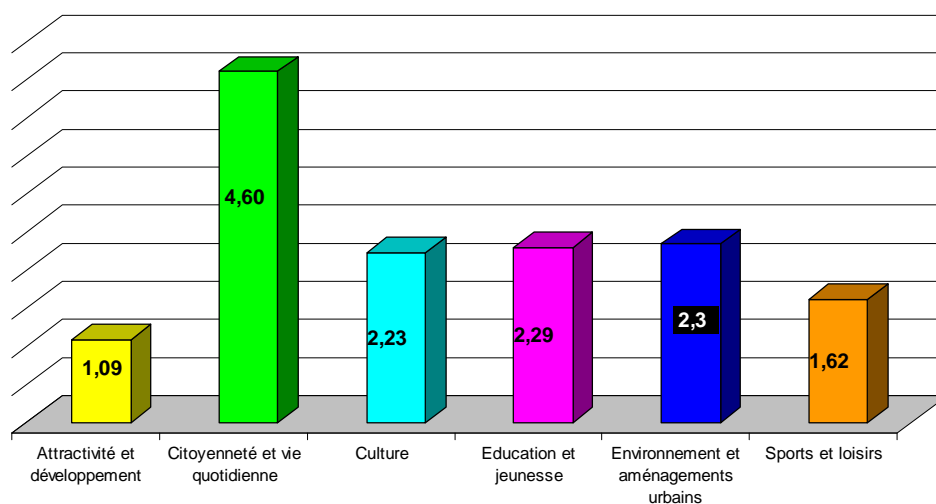
Evolution des dépenses totales de fonctionnement

	BP 2013	BP 2014	% évolution
Charges à caractère général	12 767 994	12 874 605	0,8%
Personnels	37 608 394	38 390 289	2,1%
Subventions aux associations	2 243 654	2 211 302	-1,4%
Subvention au CCAS	1 815 000	1 675 000	-7,7%
SDIS	2 122 614	2 225 981	4,9%
RAP "Pôle arts de la rue"	1 423 000	1 423 000	0,0%
Autres charges	1 130 002	1 249 498	10,6%
Charges financières	2 001 600	2 180 350	8,9%
Dépenses réelles de fonctionnement	61 112 258	62 230 025	1,8%
Amortissements	3 970 000	3 326 000	-16,2%
Autofinancement	3 049 830	3 450 000	13,1%
Total	68 132 088	69 006 025	1,3%

Quant à la présentation par politiques publiques dont le détail est joint en annexe, pour les politiques d'intervention, elle fait apparaître une primauté de la politique « Citoyenneté et vie quotidienne » liée à la subvention au CCAS et au contingent incendie – SDIS.

Répartition des crédits d'intervention par politiques publiques

En M€



A. Charges à caractère général

Avec un montant de 12 874 605 €, l'évolution des charges à caractère général est limitée à + 0,8 % par rapport au BP 2013.

Certains postes de dépenses connaissent une hausse importante du fait d'évolutions exogènes tels que les fluides (+ 318 510 €) ou les assurances (+ 25 000 €).

Cependant, les changements impulsés depuis 2009 dans les modes organisationnels et opérationnels permettent de dégager de nouvelles non dépenses.

A titre d'exemple, pour les services supports, les économies entre le BP 2013 et le BP 2014 peuvent se chiffrer ainsi :

	Ecart BP13/BP14
Contrats de maintenance	- 40 810 €
Contrôles périodiques	- 7 750 €
Télécommunications	- 5 660 €
Nettoyage des locaux	- 10 000 €
Infrastructures informatiques	- 4 351 €
Maintenance des logiciels	- 12 680 €

B. Charges de personnel

Comme énoncé au DOB, malgré l'absence d'évolution du point d'indice en 2014, les charges liées aux frais de personnel connaîtront des évolutions à la hausse en raison :

- du GVT (glissement vieillesse technicité) dont l'incidence est estimée à + 183 000 €,
- de l'application de la dernière année du protocole de revalorisation salariale,
- de l'application de la loi « Sauvadet »,
- de la refonte de la grille des catégories C,
- des validations de services.

Cependant, par une gestion fine des emplois, une approche globale et adaptée des heures supplémentaires, par la mutualisation, l'évolution de l'enveloppe consacrée aux frais de personnel est contenue à + 2,1 % au titre du chapitre 012 (rémunérations et cotisations).

L'approche par politique publique qui permet d'intégrer l'ensemble des frais des crédits dédiés aux ressources humaines et notamment la formation et les déplacements présente une évolution de + 1,7 %.

En effet, l'année 2013 était la 1^{ère} année d'application de la convention signée dans le cadre du Fonds d'Intégration des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) ouvrant des crédits exceptionnel à près de 228 300 €. Au titre de 2014, l'enveloppe allouée est de 56 000 €.

Par ailleurs, la politique soutenue de formation des personnels conduite depuis 2009 est maintenue avec des crédits supplémentaires de près de 20 000 €.

**Politique Ressources humaines
BP 2013 – BP 2014**

En €	BP 2013	BP 2014
Rémunérations	37 034 208	37 878 940
Formation	208 900	225 400
Conditions de travail	354 788	146 489
Politique sociale	438 931	412 171
Développement des emplois	13 000	20 500
RESSOURCES HUMAINES	38 049 827	38 683 500

C. Subventions aux associations

Les subventions aux associations représentent un total de 2 211 302 € soit 3,6 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement. A cet effort financier conséquent de la Ville s'ajoutent les services rendus « en nature », notamment la Maison des Associations et les salles, équipements et agents mis à disposition.

Par ailleurs, les crédits alloués au FIPASC sont identiques à 2013 soit 25 000 €.

17 associations perçoivent une subvention supérieure à 20 000 €.

En €	BP 2014
Racing Club Chalonnais	270 000
Mosaïque	219 185
Comite Des Fêtes	187 000
Sem Elan	158 578
Football Club	107 000
COSCA	96 171
Sauvegarde 71	80 000
Chalon Basket Club	72 000
Hand Ball Club	60 000
Jazz Club	42 815
A.S. Golf	40 000
Office Municipal Des Sports	32 000
Elan Sportif	28 000
Association pour l'Accueil des personnes âgées	25 000
A Chalon Echecs	22 500
Société Protectrice Des Animaux	22 493
Elan Sportif Chalonnais - Répartition OMS	20 181

D. Subvention au CCAS

Les missions exercées par le CCAS de Chalon concernent principalement 3 domaines d'intervention :

- personnes âgées (foyers résidences, animations, ...)
- la gestion du RSA en conventionnement avec le Département de Saône-et-Loire
- les secours d'urgence.

Par ailleurs, afin de percevoir les aides afférentes, les crédits liés au Programme de Réussite Educative (PRE) sont portés par le CCAS.

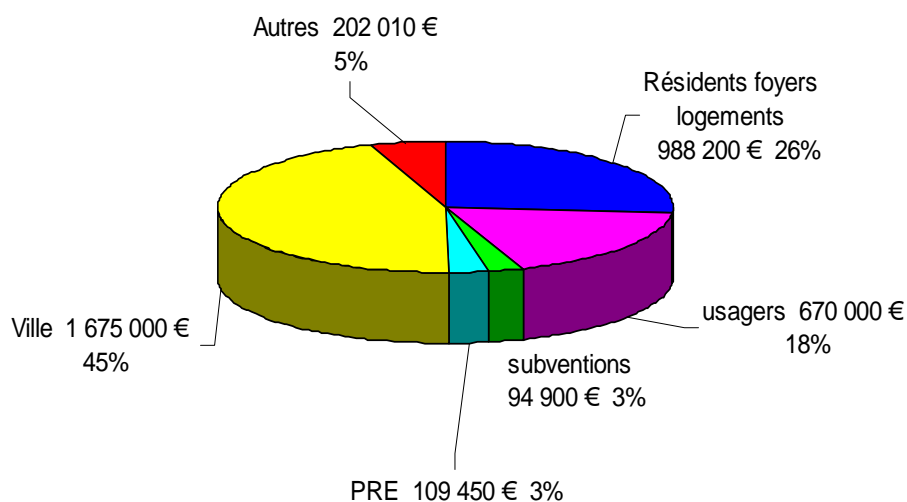
Le montant total de la section de fonctionnement du CCAS s'élève au BP 2014 à 3 739 560 € soit - 3,3 %. Cette diminution s'explique par la mise en œuvre de nouveaux marchés notamment pour les téléalarmes et par la baisse des frais de personnel du fait de transferts à la Ville et au Grand Chalon.

Dépenses de fonctionnement du CCAS par politiques publiques En €

	BP 2013	BP 2014
Personnes âgées	607 106	604 526
PRE	61 350	60 250
Solidarité	12 000	12 000
Ressources humaines	2 411 238	2 149 000
Gestion financière	30 093	41 645
Ressources transversales	366 248	418 139
Total	3 488 035	3 285 560

L'équilibre de la section de fonctionnement est réalisé par une subvention de la Ville de 1 675 000 € représentant 45 % des recettes de fonctionnement du CCAS.

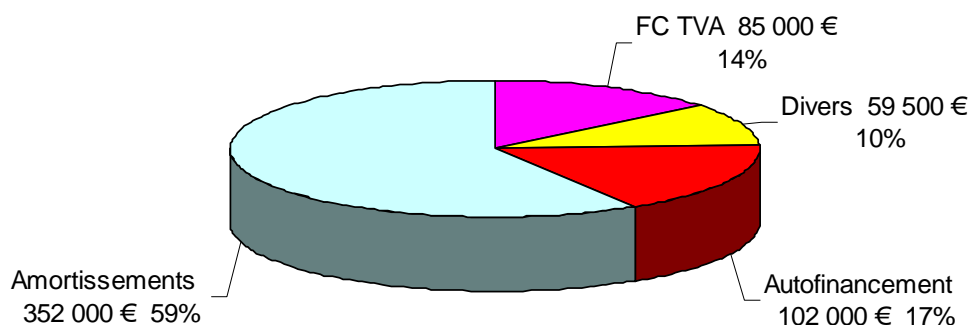
Répartition des ressources de fonctionnement du CCAS



Concernant les investissements réalisés par le CCAS au titre de l'exercice 2014, 240 000 € de travaux sont prévus sur les résidences Béduneau et Esquilin (dont la rénovation de 18 salles de bains, le ravalement de la façade de la résidence Béduneau et des mises en conformité).

L'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement, le FC TVA et les amortissements permettent d'équilibrer la section d'investissement sans subvention d'équipement de la Ville.

Financement de la section d'investissement du CCAS au BP 2014



E. Charges financières

Au regard de l'encours de la dette estimé au 1^{er} janvier 2014, des anticipations de taux toujours bas, les intérêts de la dette sont évalués à 2 080 000 € soit 3 % des dépenses totales de la section de fonctionnement.

Les frais de ligne de trésorerie sont estimés à 100 000 €.

F. Participations obligatoires, autres charges et divers

Le contingent incendie, contribution obligatoire au SDIS 71, devrait se stabiliser à son niveau notifié en 2013 soit 2 225 981 €.

La participation de la Ville à la RAP est stabilisée au même montant que 2013 soit 1 423 000 €.

Comme évoqué ci avant, une nouvelle convention définit les relations entre la Ville et l'OGEC Saint-Charles Borromée à compter de l'année scolaire 2013-2014. Aussi, un crédit de 254 000 € est inscrit au titre du forfait communal obligatoire de participation au fonctionnement des écoles privées conventionnées.

Les autres charges (indemnités des Elus, dégrèvements, admissions en non valeur, compensation Q Park...) représentent un total de 995 498 €.

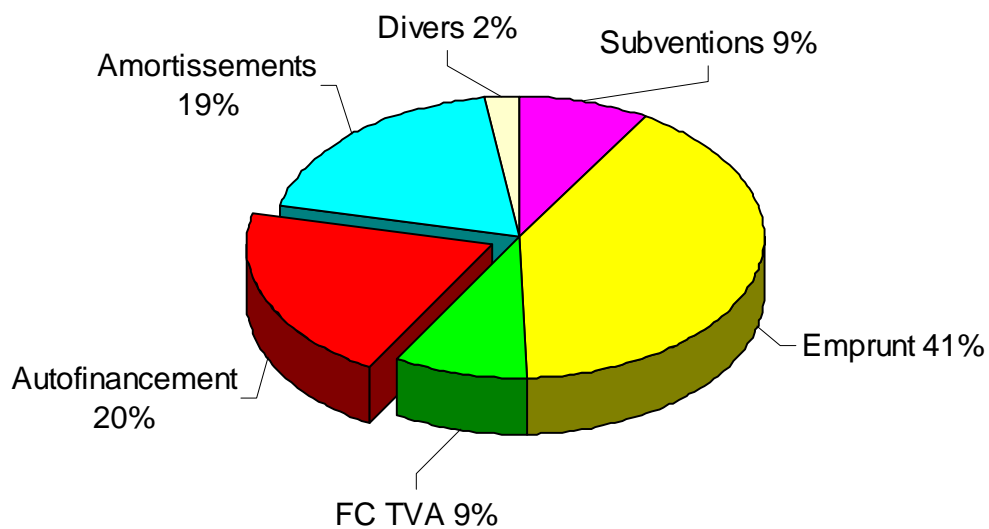
SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Hors mouvements revolving sur emprunt, les recettes d'investissement s'établissent à 17 175 550 € dont 10 399 550 € de recettes réelles et 6 776 000 € de recettes d'ordre.

Si l'emprunt finance à hauteur de 41 % les dépenses investissements, les prélèvements sur la section de fonctionnement (autofinancement et amortissements) représentent 39 % des ressources. Il s'agit donc d'un financement équilibré entre le moyen terme pour des dépenses qui s'amortissent sur plusieurs années et l'immédiateté pour des emplois au cours de l'exercice.

Répartition des recettes d'investissement par catégorie



Répartition par catégorie des recettes d'investissement

En €	BP 2013	BP 2014
Subventions d'investissement reçues	5 038 469	1 485 328
Emprunts	7 500 000	7 000 000
Immobilisations en cours	150 000	150 000
Total des recettes d'équipement	12 688 469	8 635 328
Dotations, fonds divers et réserves	1 695 000	1 752 600
Dépôts et cautionnements reçus	11 500	11 622
Produits des cessions	250 000	
Total des recettes financières	1 956 500	1 764 222
Total des recettes réelles d'investissement	14 644 969	10 399 550
<i>Autofinancement</i>	<i>3 049 830</i>	<i>3 450 000</i>
<i>Amortissements</i>	<i>3 970 000</i>	<i>3 326 000</i>
Total des recettes d'ordre d'investissement	7 019 830	6 776 000
Total	21 664 799	17 175 550

* hors mouvements revolving

A. Autofinancement

Malgré un resserrement sensible des recettes, les efforts de gestion portés sur la section de fonctionnement permettent de dégager un autofinancement important atteignant 3 450 000 € ce qui représente une augmentation de + 400 000 € par rapport au BP 2013.

Cette épargne brute est la preuve d'une gestion maîtrisée des finances de la collectivité et d'une volonté de poursuivre les investissements nécessaires pour la Ville de Chalon-sur-Saône.

Avec les amortissements d'un montant de 3 326 000 €, les prélèvements sur la section de fonctionnement pour le financement des investissements atteignent 6 776 000 € et représentent 39 % des recettes de la section d'investissement. Ce taux était de 32 % au BP 2013.

B. Subventions reçues

Avec un total de 1 485 328 €, les subventions d'investissement reçues représentent 9 % du financement de la section d'investissement. L'important recul constaté par rapport au BP 2013 est lié à la fin de programmes tels que les travaux d'aménagement de voirie (690 000 €) ou encore la participation de l'Etat pour le site de Saint-Laurent (3 M€).

Les principales subventions inscrites concernent :

- Programme de renouvellement urbain : 93 000 €
- Cloître Saint-Vincent : 70 500 € (DRAC)
- SYDEL : 53 243 €

- Dons pour la restauration de la pharmacie : 16 500 €
- Acquisitions d'œuvres pour les musées : 30 000 € (DRAC et Région)
- Locaux UD CFDT – Conseil Général : 30 000 €

Par ailleurs, le montant des amendes de police – comptablement comptabilisé comme subvention de l'Etat – est prévu à hauteur du montant notifié en 2013 soit 522 500 €.

C. Emprunt

Conformément aux orientations budgétaires, le financement des investissements par l'emprunt globalisé est strictement limité en 2014. Il sera encore en 2014 en diminution de – 500 000 € par rapport au BP 2013 pour atteindre un montant maximum de 7 000 000 €.

D. Dotations

Compte tenu des investissements éligibles réalisés en 2013, le montant du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FC TVA) est prévu à hauteur de 1 550 000 € (1 275 000 €).

En revanche, au regard des dépôts de permis de construire en n-2, la Taxe d'Aménagement (succédant à la taxe locale d'équipement) est en net recul de – 217 400 €. Elle est prévue à hauteur de 202 600 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

L'investissement d'une collectivité participe de deux logiques parallèles :

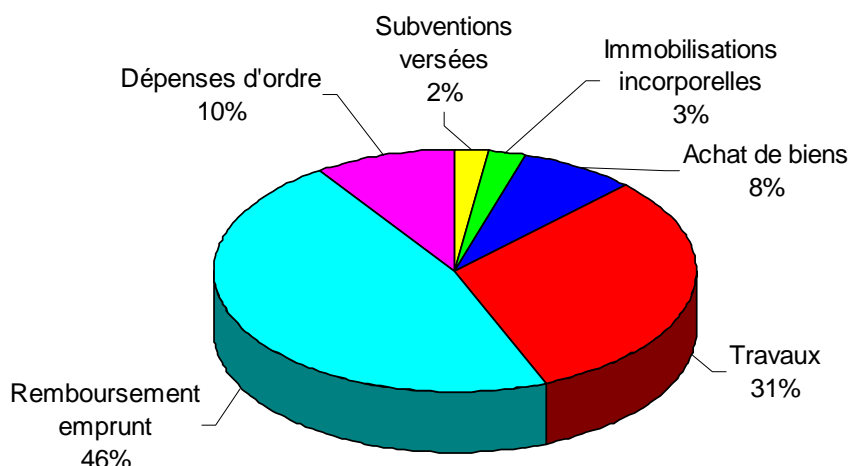
- entretenir le patrimoine communal
- accompagner la Ville dans ses mutations et préparer l'avenir.

Les dépenses d'équipement sont par ailleurs économiquement nécessaires. En effet, les marchés attribués aux entreprises, sociétés, ... permettent une activité certaine et donc a minima un maintien de l'emploi. 75 % des marchés de la Ville de Chalon-sur-Saône, de son CCAS et du Grand Chalon sont attribués à des entreprises locales.

Hors mouvement revolving sur emprunt (730 000 €), les dépenses d'investissement s'élèvent à 17 175 550 € dont :

- ❖ écritures réelles : 15 533 883 €
- ❖ écritures d'ordre : 1 641 667 €

Répartition des dépenses d'investissement par catégories



Comparatif des dépenses d'investissement

En €	BP 2013	BP 2014
Dépenses d'équipement	12 611 184	7 146 683
Subventions versées	130 500	383 200
Remboursement de la dette	7 550 000	8 000 000
Autres	23 115	7 000
Dépenses d'ordre	1 350 000	1 641 667
TOTAL	21 664 799	17 175 500

A. Equipement de la commune

L'ensemble des immobilisations s'élève à 7 146 683 € dont 5 389 460 € de travaux.

a. Autorisations de programme

Les crédits de paiements ouverts au titre des autorisations de programme s'élèvent à 2 855 000 € pour le budget primitif 2014 :

- Travaux dans les bâtiments scolaires : 650 000 € dont 570 000 € de travaux (deux sites de restauration, aménagements, ..), 50 000 € de mises en conformité et 30 000 € de mobilier,
- Projet urbain Ile Saint-Laurent : 300 000 € dont 105 000 € de travaux
- Programme de renouvellement urbain : 1 500 000 € dont 285 000 € de travaux pour la Maison des associations auxquels s'ajoutent 65 000 € de mobiliers et matériels, 180 000 € d'aménagements de la presqu'île, 860 000 € d'avances à la SEM aménageur, 50 000 € d'architecte conseil.
- Restauration du Cloître Saint-Vincent : 180 000 €
- Informatisation des écoles maternelles et primaires : 60 000 €
- Requalification de l'avenue Niépce : 105 000 €
- Réfection de la Place de l'Hôtel de Ville : 60 000 €

b. Hors AP

Hors autorisations de programme, les principaux travaux portent sur :

- l'accessibilité de la voirie : 15 000 €
- des travaux de voirie pour 852 400 €
- la mise en conformité de l'éclairage public : 225 000 €
- l'aménagement de pistes cycles pour 20 600 €
- 420 000 € pour l'entretien et les aménagements dans les locaux des services communaux
- 55 000 € d'aménagements de l'Hôtel de Ville
- 64 000 € d'aménagements du site Jeanne Parent
- la réfection de la toiture de la pharmacie de l'ancien hôpital : 80 000 €
- l'entretien du parc de logements communaux : 47 500 €
- des travaux d'entretien dans les écoles pour 60 000 €
- l'entretien des cimetières : 52 960 € dont la réfection complète du carré des indigents du cimetière nord
- des travaux dans les locaux associatifs pour 109 150 € dont 80 000 € pour l'installation de l'UD CFDT avenue Victor Hugo
- des travaux au musée Niépce à hauteur de 82 000 € dont 70 000 € de création de nouvelles réserves
- des premiers aménagements dans le cadre de la restructuration du site central Jeunesse pour 60 000 €
- le changement des menuiseries de la maison de quartier des Aubépins

(8 000 €)

- 77 000 € pour le parc animalier G Nouvelle dont 16 000 € pour la réfection de la volière
- 253 500 € d'interventions sur les équipements sportifs et de loisir.

Les plus importantes lignes ouvertes pour des acquisitions sont :

- 102 650 € de biens pour la bibliothèque dont 86 000 € d'ouvrages
- 47 000 € d'œuvres pour les musées
- 29 109 € de matériels pour les écoles
- 70 000 € de matériels pour l'éclairage public
- 31 000 € de bornes à incendie
- 12 000 € de mobilier urbain
- 15 000 € de corbeilles à papier
- 264 000 € de véhicules et engins roulants dont 170 000 € pour une laveuse
- 148 700 € pour le renouvellement du parc informatique
- 65 300 € de copieurs principalement pour le renouvellement de ceux des écoles

Au titre des immobilisations corporelles, il s'agit principalement :

- d'études et analyse des chaussées : 15 000 €
- d'études énergie sur les bâtiments communaux : 11 000 €
- des annonces légales dans le cadre des marchés : 17 100 €
- de logiciels : 61 500 €

B. Subventions versées

Un total de 383 200 € est prévu au titre des subventions d'équipement versées par la Ville. Il s'agit de participations versées dans le cadre :

- du PRU à l'OPAC : 288 200 €
- du PIG 2 : 15 000 €
- du plan couleur façades : 70 000 €
- de la RAP CNAR – Chalon dans la rue : 15 000 €

C. Remboursement des emprunts

Le montant du remboursement du capital de la dette est évalué pour l'année 2014 à 8 000 000 €. Etant plus important que le montant des emprunts inscrits pour l'équilibre budgétaire (7 000 000 €), la Ville poursuivra donc fin 2014 son désendettement.

BUDGET ANNEXE LOCATIONS D'IMMEUBLES

Le budget annexe "locations immobilières" porte les immeubles de la Ville soumis au régime général de la TVA soit les salles Sembat, Clos Bourguignon, Charreaux et le restaurant "la Roseraie".

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement sont composées des redevances perçues des occupants des salles et de la subvention de la Ville pour 92 600 €.

La subvention de la Ville est justifiée par le fait qu'assurer l'équilibre financier sans contribution du budget général exigerait une augmentation excessive des tarifs. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention de 123 000 € au titre de l'exercice 2014 afin de permettre de maintenir les niveaux de tarification actuels.

	BP 2013	BP 2014
Loyers et redevances	90 200 €	92 600 €
Subvention de la Ville	95 000 €	123 000 €
Total recettes de fonctionnement	185 200 €	215 600 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les charges à caractère général concernent les fluides, les frais de maintenance et télécommunication, de nettoyage.

	BP 2013	BP 2014
Charges à caractère général	109 200 €	106 600 €
Charges de gestion		3 000 €
Charges exceptionnelles	1 000 €	1 000 €
<i>Total dépenses réelles</i>	<i>110 200 €</i>	<i>110 600 €</i>
Amortissements	75 000 €	105 000 €
Total dépenses de fonctionnement	185 200 €	215 600 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes de la section d'investissement sont exclusivement composées des amortissements (105 000 €) et des remboursements d'avances sur marchés (10 000 €).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement sont essentiellement l'acquisition de matériels pour les salles (matériels scéniques principalement) et des travaux de sécurité pour le personnel.

	BP 2013	BP 2014
Mobilier et matériels	34 800 €	12 650 €
Travaux	50 200 €	101 450 €
Total dépenses réelles	85 000 €	115 000 €

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 novembre 2013 actant les orientations budgétaires pour l'exercice 2014,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte le budget primitif 2014 du Budget Général de la Ville de Chalon-sur-Saône.

Adopté à la majorité par 37 voix pour, 8 voix contre (Monsieur Gilles PLATRET, Madame Amelle CHOUIT, Madame Valérie MAURER, Monsieur Jean-Vianney GUIGUE, Madame Ghislaine FAUVEY, Monsieur Vincent BERGERET, Madame Dominique MELIN, Monsieur Joël LEFEVRE.)

48. Finances - Budget Principal - Subvention de fonctionnement au CCAS de Chalon-sur-Saône - Exercice 2014

Rapporteur : Madame Françoise VERJUX-PELLETIER,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le montant de la subvention de fonctionnement au budget primitif 2014 du CCAS de Chalon-sur-Saône d'un montant de 1 675 000 €.

Adopté à la majorité par 37 voix pour, 8 voix contre (Monsieur Gilles PLATRET, Madame Amelle CHOUIT, Madame Valérie MAURER, Monsieur Jean-Vianney GUIGUE, Madame Ghislaine FAUVEY, Monsieur Vincent BERGERET, Madame Dominique MELIN, Monsieur Joël LEFEVRE.)

49. Finances - Budget Principal - Compensation financière pour contraintes particulières de service public au budget annexe Locations d'Immeubles - Exercice 2014

Rapporteur : Madame Françoise VERJUX-PELLETIER,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le montant 2014 de la compensation financière pour contraintes particulières de service public versée par le budget général de la Ville de Chalon-sur-Saône au budget annexe Locations d'Immeubles, d'un montant de 123 000 €.

Adopté à la majorité par 37 voix pour , 8 voix contre (Monsieur Gilles PLATRET, Madame Amelle CHOUIT, Madame Valérie MAURER, Monsieur Jean-Vianney GUIGUE, Madame Ghislaine FAUVEY, Monsieur Vincent BERGERET, Madame Dominique MELIN, Monsieur Joël LEFEVRE.)

50. Finances - Budget Annexe Locations d'Immeubles - Budget primitif 2014

Rapporteur : Madame Françoise VERJUX-PELLETIER,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte le budget primitif 2014 du budget annexe Locations d'Immeubles de la Ville de Chalon-sur-Saône.

Adopté à la majorité par 37 voix pour, 8 voix contre (Monsieur Gilles PLATRET, Madame Amelle CHOUIT, Madame Valérie MAURER, Monsieur Jean-Vianney GUIGUE, Madame Ghislaine FAUVEY, Monsieur Vincent BERGERET, Madame Dominique MELIN, Monsieur Joël LEFEVRE.)

INTERVENTIONS

Madame Françoise VERJUX-PELLETIER :

Merci. D'un montant de 78 millions d'euros, le budget présenté au Conseil Municipal, ce soir porte les crédits pour l'année 2014 et n'est en rien un artifice, un exercice obligeant la future municipalité quelle qu'elle soit à des jeux d'équilibriste, en cours d'exercice. Ce budget primitif 2014 est la traduction de deux enjeux majeurs menés de front bien que de prime abord antinomiques: renforcer l'accompagnement des habitants de la cité aux moyens de services de qualité et conserver une situation financière maîtrisée en adéquation avec la réalité budgétaire des villes moyennes. Depuis 2008, de nouveaux services ont été offerts aux chalonnais ainsi que de nouveaux lieux, de nouvelles animations et de nouvelles rencontres. Le budget 2014 permet de stabiliser, conforter et assurer l'ensemble des dossiers engagés afin d'accompagner les habitants dans leur quotidien. Accompagner les chalonnais au quotidien, c'est affecter les moyens tant de fonctionnement que d'investissement. A ce titre, ce sont plus de 20 millions d'euros qui sont prévus au budget dont 3,2 millions d'euros pour l'éducation, 3,3 pour l'attractivité, 3,1 pour la citoyenneté, 1,7 pour le CCAS, 2,9 pour la culture, 4,1 pour l'environnement et les aménagements urbains et enfin, 1,9 millions pour les sports et loisirs. L'éducation a été la priorité du mandat qui s'achève. Au delà des opérations mises en œuvre ces dernières années: refondation de la pause méridienne, écoles et culture, tarification adaptée pour la cantine, pour n'en citer que quelques-uns. 2014 ne fera pas exception, les moyens alloués vont atteindre, hors frais de personnel, plus de 2 millions d'euros en progression de 10% par rapport au budget primitif 2013. En effet, les effectifs scolaires sont en augmentation: plus 114 élèves pour les maternelles, plus 100 pour les élèves d'élémentaire, ce qui n'est pas une évolution mineure, chacun en conviendra, elle traduit l'attractivité de l'école à Chalon. De plus, trois dossiers majeurs seront suivis en 2014: la réforme des rythmes scolaires qui sera mise en œuvre en septembre 2014 pour un coût de 150000 euros tout compris déduits d'une

recette de 37000 euros pour quatre mois. L'amélioration de l'accueil, de l'information et du suivi des enfants et des familles par le déploiement des tablettes tactiles, les inscriptions informatisées et le développement du "portail famille" et du télépaiement, ceci confortant bien sûr notre objectif de Ville connectée. Une relation nouvelle avec l'OGEC, telle que décrite précédemment par ma collègue, écoles privées conventionnées. En 2009, le Conseil Municipal a ouvert deux autorisations de programme: 5 millions d'euros au titre des travaux dans les bâtiments scolaires et 300000 euros pour l'informatisation des écoles. 2,6 millions d'euros sont d'ores et déjà réalisés au titre des travaux. Pour 2014 comme les années précédentes, 650000 euros de crédits de paiement sont inscrits permettant la concrétisation de quatre projets structurants: 1: la création de deux sites de restauration scolaire dans les locaux de l'ancien collège Citadelle pour 130000 euros et pour les écoles Aubépins sud, Jean Moulin avec la création d'un office, de vestiaires pour les personnels et de salles de restauration. Ce projet permet par ailleurs de libérer le site Hoche, ceci pour 78000 euros. Le deuxième projet, c'est la création d'un vide sanitaire pour l'école élémentaire Saint-Exupéry et une première tranche de travaux pour la maternelle de ce groupe pour 118000 euros. Le 3ème projet, c'est la deuxième tranche de travaux pour l'accueil de loisirs sans hébergement Anne Franck pour 100000 euros et le quatrième, la mise en accessibilité du groupe scolaire Laënnec pour 116000 euros. Par ailleurs, des travaux de mise en conformité, d'aménagements divers et des acquisitions de mobilier sont inscrits pour 108000 euros. Parallèlement, l'informatisation des groupes scolaires s'achève avec les écoles Anne Frank, Charreaux, Laënnec, Louis Lechère, Chagall et Vivant Denon. L'attractivité et le développement de la Ville s'opère par d'importants travaux structurants. Sur les 3,3 millions d'euros consacrés en 2014 à cette thématique, 1,8 millions sont affectés au Programme de Rénovation Urbaine dont la seconde tranche de travaux de la Maison des Associations, les aménagements paysagers suite à la démolition de l'école Picasso, la création d'un espace multi activité sur la presqu'île. Egalement, la Ville participe pour près de 290000 euros aux travaux de réhabilitation réalisés par l'OPAC dans son parc locatif aux Prés Saint-Jean. de février avec Objectif Métiers à décembre avec les animations de Noël, en mai sur la place de l'Hôtel de Ville consacrée en 2014 à l'environnement, en juin avec la Fête de la Musique ou encore en juillet avec les Saônates, tout au long de l'année, la municipalité développe des actions pour animer la cité. Parallèlement et en plus du city manager, des enveloppes spécifiques sont consacrées à l'accompagnement des commerces de la Ville.

Les aménagements urbains sont fondamentaux: avoir des rues praticables, un éclairage public modernisé et sécurisé, du mobilier urbain adapté est nécessaire pour se sentir bien dans la Ville. Ce sont près de 3 millions d'euros qui sont consacrés à l'environnement et aux aménagements urbains constitutifs de notre cadre de vie. A souligner les travaux sur l'avenue Niépce ou encore la maîtrise d'œuvre de la réfection de la place de l'Hôtel de Ville tels qu'exposés précédemment. Concernant la culture, les politiques culturelles sont historiquement importantes à Chalon. C'est même un marqueur national de notre Ville, rendant d'ailleurs les comparaisons financières difficiles avec des villes de notre strate. Avec 2,8 millions d'euros, 2014 ne fera pas exception. Afin de poursuivre une concertation optimisée des importantes collections, de nouvelles réserves seront créées par le Musée Niépce qui a pris, depuis trois ans, une dimension nouvelle, je renvoie vers Florence André qui en parle superbement. Chalon dans la Rue et le CNAR demeurent des événements phares et emblématiques: 1,4 millions d'euros seront versés à la RAP, structure qui est désormais en charge du festival et du CNAR. Enfin, au titre des travaux, soulignons la réfection de la toiture de la Pharmacie de l'ancien hôpital à Saint-Laurent et la poursuite de la rénovation du Cloître Saint-Vincent. Au titre du sport et des loisirs, sur les 1,9 millions d'euros inscrits, 346000 seront consacrés à des travaux et l'entretien des équipements municipaux et 316000 pour les aires de loisirs, à cela il faut ajouter 1,4 de subventions aux associations et clubs sportifs à Chalon. Enfin concernant la citoyenneté, une subvention de 1675000 euros est allouée au CCAS, CCAS qui poursuivra ses actions à destination des personnes âgées via les deux résidences: Béduneau et Esquilin, les animations tels que le restaurant seniors et les activités de prévention et l'accompagnement au quotidien avec les repas à domicile, le SSIAD ou encore le service prestataire. La contribution au Service Incendie et Secours, à nos Pompiers donc, est 2,2 millions

d'euros. Enfin, au titre des cimetières, une rénovation totale du carré des indigents du cimetière nord est programmée. Nous arrivons donc sur le second axe du budget 2014, qui est de conserver une situation financière saine et maîtrisée. Les dépenses de fonctionnement contenues, les charges générales n'augmenteront que de 0,8% par rapport à 2013, les frais de personnel de 2,1% malgré les évolutions naturelles ou exogènes et en l'absence de créations de postes. La stabilité fiscale: aucune évolution des taux des taxes ménages, habitations, foncier bâti et non bâti ne sera opérée en 2014 sur la Ville de Chalon, pour la deuxième année consécutive. Cet engagement annoncé lors du DOB est confirmé, dans le cadre de l'équilibre budgétaire. Je tiens à rappeler que conformément à un engagement de 2008, l'évolution fiscale de la stricte compétence du Conseil Municipal n'aura donc pas dépassé l'inflation. Sur l'autofinancement, l'augmentation de l'autofinancement, alors qu'au budget primitif 2008, voté en février 2008, l'autofinancement était de 498894,09 centimes d'euros, il a été porté à 750000 euros en 2011 et 2012 puis à un peu plus de 3 millions d'euros au BP 2013. Dans le cadre du BP 2014 et afin de poursuivre la politique d'investissement compte tenu des efforts réalisés en section de fonctionnement, l'autofinancement est porté à 3450000 soit une revalorisation de 400000 euros. Concernant le désendettement, pour le troisième exercice, une double action est menée sur l'encours de la dette: diminution du recours à l'emprunt et recul de l'encours de la dette. Ainsi diminution du recours à l'emprunt dans le cadre du budget primitif, il était de 11 millions d'euros en 2012, 7,5 millions en 2013 et il est inscrit à hauteur de 7 millions au BP 2014. Recul de l'encours de la dette qui était de 73,3 millions d'euros en 2012, devrait être de l'ordre de 72,4 millions d'euros en 2013 et est estimé à 71,5 millions d'euros en 2014. Concernant les investissements, le financement de ces investissements prouve la maîtrise budgétaire: un emprunt limité à 41% du financement de la section et une épargne à un niveau presque équivalent à 39%. L'épargne dégagée de la section de fonctionnement ne peut s'opérer que par une gestion continue, précise et appréhendée, signe d'un budget sain et transparent. Voilà en quelques lignes, le budget primitif 2014 qu'il vous est demandé de bien vouloir adopter, mes chers collègues.

Monsieur le Maire :

Merci. Y a t-il des demandes d'intervention? Monsieur Platret.

Monsieur Gilles PLATRET :

Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs. Puisque le public est nombreux ce soir à être venu assister à cette séance, le Conseil Municipal qui est le nôtre est amené à se prononcer sur le projet de budget primitif que nous présente la majorité municipale. Ce Conseil Municipal est également le dernier de la mandature. En effet, il n'y aura plus de réunions avant les prochaines échéances, qui comme chacun sait, se dérouleront en mars 2014. Plus de Conseil Municipal et cela nous paraît regrettable à plus d'un titre, d'une part les prescriptions du Code Général des Collectivités Locales ne seront pas respectées, elles qui prévoient que le Conseil Municipal doit se réunir au moins une fois par trimestre, il n'y aura donc pas de réunion au premier trimestre de l'année 2014, d'autre part, le Maire de Chalon ne rendra pas compte de sa gestion au titre de l'année 2013 puisqu'il a décidé de ne pas présenter le Compte Administratif alors qu'il en avait la possibilité, renvoyant la responsabilité de sa décision sur les services de l'Etat. Je rappelle qu'à l'occasion des élections de 2008, le précédent Maire Michel Allex avait présenté le Compte Administratif 2007 de la Ville au Conseil Municipal du 28 février. Cet empêchement à l'exercice des droits du Conseil Municipal à être informé de la gestion de la commune s'inscrit hélas, dans le droit fil de certaines des méthodes qui ont été mises en œuvre tout au long de ce mandat municipal: absence de transparence, présentation tronquée de la réalité des chiffres par des changements constants de périmètre. Très tôt j'avais interpellé le Maire et sa majorité sur le problème de gouvernance et de gestion de ce territoire. En effet, dès 2010, voyant la tournure prise par la gestion de la Ville et du Grand Chalon, je les avais alertés sur les résultats prévisibles d'une gestion non conforme à l'intérêt général qui allait obérer l'avenir de ce territoire tant les voyants allaient virer au rouge sur la fiscalité et sur la dette. Aujourd'hui, ce que nous avons annoncé s'est produit malheureusement, pour notre territoire

et pour les chalonnais. Sur la fiscalité, les taux des impôts pesant sur chaque ménage chalonnais ont été augmentés dans leur ensemble à quatre reprises sur le mandat. Je n'y reviens pas, je l'ai développé dans le Débat d'Orientations Budgétaires, je rappelle simplement que cette augmentation représente une hausse de taux de près de 12%, 11,9% pour être précis et que sur la période 2009 à 2013, ce sont 23 millions d'impôts supplémentaires qui ont été prélevés sur les ménages chalonnais. Le produit de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier bâti s'est élevé à 23,9 millions d'euros en 2008 et devrait s'élever à 30,5 millions d'euros en 2013, soit une augmentation de 6,6 millions d'euros, près de 28% sur la période. On est largement au delà de l'inflation sur cette même période contrairement à ce qu'on voudrait faire croire aux chalonnaises et aux chalonnais. Aujourd'hui, à la veille des élections municipales, on essaie d'expliquer qu'on n'augmentera pas les taux cette année mais ce faisant, on passe sous silence toutes les hausses de taux intervenues au cours du mandat qui se traduisent en 2013 par un prélèvement supplémentaire dans le portefeuille des chalonnais et on passe également sous silence la hausse des taux de fiscalité sur le Grand Chalon avec la mise en place de la fiscalité additionnelle sur le foncier bâti à hauteur de 2%. Ce sont là encore 1,3 million d'impôts supplémentaires en 2013 pris dans le porte monnaie des chalonnais, cela représente une augmentation de la taxe foncière de 7,3% sur la seule année 2013. On passe également sous silence les augmentations régulières de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui touche également les ménages chalonnais. L'explosion des taux des impôts sur les ménages tant sur la Ville que sur le Grand Chalon a abouti à un véritable acharnement fiscal qu'il sera demain nécessaire de rectifier, ce qui m'amènera à faire tout à l'heure un certain nombre de propositions. Concernant le budget 2014, le produit des impôts directs progresse d'un million d'euros soit 3,4% d'augmentation par rapport à 2013 alors que la revalorisation des bases prévue par la Loi de Finances qui a été définitivement adoptée dernièrement s'élève à 0,9%. Comment justifier une telle progression avec une évolution des bases aussi éloignée de cette progression? Cela pose nécessairement la question de la sincérité des prévisions de recettes, dans ce projet de budget. La même question se pose d'ailleurs, je le dis, sur la prévision du produit des impôts directs sur le Grand Chalon votée lors du budget primitif, la semaine dernière. Contrairement à ce qui vient d'être proposé ce soir, les taux d'impôts pour 2014 n'ont pas été votés la semaine dernière au Grand Chalon. Alors pourquoi n'a-t-on pas voté les taux lors du dernier Conseil Communautaire alors qu'on les vote à la ville et que, si j'ai bien lu les comptes-rendus du Débat d'Orientations Budgétaires de l'Agglomération, il est prévu là aussi, une pause fiscale nous dit-on? C'est une question qui mérite d'être posée notamment pour détromper les chalonnais qui pourraient penser que le taux des impôts sur les ménages, une fois les élections passées et en fonction du résultat de celles-ci, pourrait augmenter au printemps. Sur la question de la dette, à l'occasion de l'examen du budget 2011 de la Ville, j'avais fait part publiquement de mon inquiétude au nom du groupe Chalon pour Tous sur la soutenabilité du programme d'équipement des deux collectivités que sont la Ville et le Grand Chalon. J'avais, en effet, interpellé le Maire et sa majorité sur les lourds programmes d'équipement sur la Ville et l'Agglomération qui me semblaient hors de portée financière pour nos deux collectivités, je m'étais permis d'avertir qu'à mes yeux s'ils étaient réalisés en totalité, ces programmes mettraient ces deux collectivités en grave difficulté financière, avec une dette qui progresserait entre 50 et 100% sur la totalité du mandat. Si l'on regarde aujourd'hui, avec le recul, l'évolution de la dette des deux collectivités que constate-t-on? La dette de la Ville est passée de 65 millions d'euros en 2008 à 72 millions prévisibles à fin 2013, celle du Grand Chalon de 22 millions à 75 millions, soit une dette totale Chalon/Grand Chalon qui aura évolué de 87 millions d'euros en 2008 à 147 millions fin 2013. Ce sont 60 millions d'euros de dette en plus, ce sont près de 70% d'augmentation. Lorsqu'on examine l'évolution de la dette par habitant, le constat est également sans appel. Pour la Ville, la dette est passée de 1250 euros par habitant en 2008 à 1617 euros en 2012, ce sont les chiffres officiels, soit une augmentation de 367 euros alors que dans le même temps, les villes de la strate de Chalon connaissaient une baisse de la dette par habitant de 110 euros, pour se situer à 1066 euros. La dette de notre Ville est supérieure de 551 euros à celles des communes de la même strate, c'est 50% de plus. Pour l'Agglomération, la dette est passée de 317 euros par habitant en 2008 à 512 euros par habitant en 2012, soit une augmentation de 195 euros. Au total, ce sont

562 euros de dette en plus par habitant sur cette période. Rappelons qu'une dette excessive, c'est nécessairement les impôts de demain voire des difficultés financières plus importantes pour la collectivité. Evoquer aujourd'hui, à l'approche des élections municipales, un hypothétique désendettement d'un million d'euros après avoir fait exploser la dette de 60 millions d'euros sur ce territoire, c'est se montrer irrespectueux vis-à-vis des chalonnaises et des chalonnais, ce n'est pas l'idée que nous nous faisons de la gestion des finances de notre territoire. Un mot sur les promesses qui n'ont pas été tenues. Du côté de la liste conduite par le Maire actuel de Chalon-sur-Saône, on avait promis beaucoup de choses, dans le cadre de la campagne des municipales de 2008. Je pense au collègue qui devait voir le jour et que l'on attend toujours, je pense à la Médiathèque qui devait être le projet emblématique de ce mandat et qu'on s'est empressé d'enterrer, faute de financement et de possibilité de la construire, je pense à la requalification de l'île Saint-Laurent qui aujourd'hui, est en panne, projet enlisé alors que la Ville a commandé de nombreuses études très coûteuses à des cabinets internationaux. Je pourrais poursuivre la liste avec des promesses non tenues qui constituaient les projets phares de la municipalité en place, cette dernière n'est plus crédible. Même si à l'occasion de ce dernier Conseil Municipal, elle souhaite encore faire illusion en présentant quelques rapports à la hâte sur certains dossiers, j'ai eu l'occasion de le rappeler tout à l'heure. Sur la question de la gestion du personnel, le personnel communal est incontestablement peuplé de talents, notre Ville et son Agglomération ont la chance de disposer d'agents du service public compétents, attentifs aux besoins des chalonnais et qui souhaitent s'investir dans leur mission. Toutefois, le redoutable fossé qui s'est creusé entre l'exécutif municipal et la Direction Générale d'un côté et les agents de l'autre est très préjudiciable pour notre Ville et pour les fonctionnaires qui la servent. Cette situation d'extrême tension au sein des services municipaux et communautaires qui s'est manifestée à plusieurs reprises par des mouvements sociaux est le fruit d'années d'absence totale d'écoute et de proximité de la part de l'exécutif et de pratiques managériales inacceptables de la part de la Direction Générale et je n'ai pas besoin de revenir sur les événements les plus récents en la matière. Cette situation ne peut plus durer, il en va de la santé des agents qui sont au service des chalonnais, cette situation devra changer demain. Un mot également sur la gouvernance du Grand Chalon. Je note qu'on a, au passage, managé les maires du Grand Chalon aussi mal qu'on a managé le personnel communal, intercommunal, si j'en juge par le ressenti de nombreux élus. Cette situation ne pourra se prolonger dans l'avenir sans quoi elle mettrait à mal, ce qui serait dramatique, le consensus communautaire sans lequel le Grand Chalon n'aura jamais d'avenir. Il est donc temps à nos yeux de redynamiser ce territoire en s'appuyant sur l'ensemble de ses forces vives. Je pense qu'il est possible de redresser la barre à la faveur d'une alternance qui repose sur une série d'engagements forts tenables, des engagements constamment soumis au contrôle des citoyens. La réalisation, comme je l'ai dit lors du Débat d'Orientations Budgétaires, d'un audit financier portant sur les comptes de la Ville, des satellites de la Ville et des transferts financiers entre la Ville et l'Agglomération. Le gel des taux des impôts sur les ménages sur toute la durée de la prochaine mandature, la maîtrise rigoureuse de la dette de notre territoire, la transparence sur la gestion financière de la Ville pour les chalonnais avec la mise en place de rendez-vous publics qui permettront de rendre compte de la gestion de la commune, plusieurs fois dans le cours du mandat sur la base d'audits financiers réguliers, la création de comités d'usagers et de citoyens et le dispositif de contrôle sur l'évaluation des politiques publiques qui seront menées à Chalon-sur-Saône, les chalonnais doivent pouvoir contrôler, tout au long du mandat, l'usage qui est fait de l'argent public, c'est une nécessité absolue à nos yeux. L'apaisement des relations entre l'exécutif municipal et le personnel par le retour à un dialogue social construit et surtout respectueux des agents dans leur mission et dans leur personne, un projet de gouvernance intercommunale qui associe véritablement les 39 communes du Grand Chalon sur la base d'un pacte nouveau et enfin l'absence de promesses qui ne pourraient être tenues et pour cela, c'est l'objectif que nous nous sommes donné, le chiffrage du projet que nous proposerons aux électeurs d'ici quelques petites semaines. On l'aura compris, ce à quoi nous pensons à cette heure, c'est résolument à demain. Le Maire et sa majorité ont fait des choix, ces choix n'étaient pas les nôtres et à nos yeux, ils se sont soldés par un échec. Contester les politiques suivies ne veut pas dire ne pas

respecter ceux qui les mènent, nous respectons celles et ceux qui ont mené ces politiques, de 2008 jusqu'à nos jours mais nous voulons ouvrir un nouveau mode de gouvernance pour notre Ville, en associant davantage les citoyens aux choix et au contrôle des politiques menées. Cela nous semble nécessaire pour éviter de retomber à nouveau dans les erreurs qui ont été commises. Plus encore, cela nous semble incontournable pour retisser à l'échelle de Chalon, le pacte républicain aujourd'hui menacé partout en France. Autant que nous sommes toutes et tous, nous traçons notre chemin quel que soit, demain, l'issue d'un vote, nous aspirons plus que tout en conscience à le jalonner par la recherche de l'intérêt général de Chalon et le service des chalonnaises et des chalonnais.

Monsieur Jacky DUBOIS :

C'est avec une certaine émotion que je vais aborder la lecture de la position de mon groupe sur le budget 2014.

En effet si nous examinons le dernier budget de cette mandature, pour ce qui me concerne c'est la dernière fois que je porterai à votre connaissance la position du groupe communiste et républicain.

Entré à cette assemblée en 1995 j'ai décidé de ne pas poursuivre mon engagement comme conseiller municipal pour raison personnelle.

Pour éviter toute rumeur contraire à ma décision je tiens à préciser que ce n'est pas pour un quelconque désaccord politique avec ma famille politique ou une divergence profonde et de fond avec Mon Ami Christophe, si vous me permettez cette familiarité Monsieur le Maire.

Pincement au cœur de quitter cette assemblée, ses élus, les agents des services que j'ai eu l'honneur de diriger et à qui je rends un hommage appuyé pour le travail qu'ils savent déployer pour répondre au mieux aux attentes des Chalonnais et faire fonctionner les services publics qui font la spécialité de notre collectivité. Je tenais à remercier mes 2 conseillers délégués Georges Aguillon et Jean-Claude Morestin pour le travail excellent accompli dans les tâches qui leur ont été confiées.

3 Mandats, 3 Maires (ce qui doit être plutôt rare dans une période si courte) avec chacun leur vision politique de notre ville, mais tous attachés à vouloir répondre à l'intérêt général.

Une pensée particulière pour le Maire actuel à qui je souhaite une longue et riche carrière dans ce fauteuil pour les mandats à venir.

Emotion évidente, pincement au cœur c'est sûr, mais aussi beaucoup de souvenirs sur des combats menés lorsque nous étions dans l'opposition durant 2 mandats, et un certain plaisir dans mon engagement personnel dans mon mandat d'adjoint que j'ai tenté de mener au mieux pour me mettre au service des Chalonnais et répondre à leurs besoins.

Une page se tourne pour moi, mais je ne doute pas que l'équipe qui va entourer Christophe Sirugue mon ami, pour gérer la ville à partir d'Avril 2014 saura le faire dans les meilleures conditions.

Dans mon intervention faite pour le débat d'orientation budgétaire, j'évoquais au nom du groupe communiste et républicain, les moyens qui permettraient d'alimenter le budget de l'Etat et des collectivités.

Ces moyens existent sous la forme de détournement d'argent, de fraudes fiscales, de transferts de millions d'euros dans des paradis fiscaux, des montants indécents de dividendes versés aux actionnaires alors que le monde du travail souffre, ainsi que les familles modestes.

J'avais formulé la proposition de créer un indice pour évaluer le coût du capital comme il en existe un pour le coût du travail.

Pourquoi ce rappel des éléments forts de notre position politique sur le Débat d'Orientation Budgétaire 2014 ?

Evidemment pas seulement pour remettre en mémoire notre approche de la situation actuelle et du contexte économique et social de notre pays.

Mais plutôt pour rappeler la situation complexe et difficile dans laquelle se trouvent les collectivités suite aux multiples désengagements de l'Etat depuis des années sans compensation

véritable.

Ajouter à cela les baisses constantes des subventions subies et à venir, la suppression de la TP et n'oublions pas la cerise sur le gâteau que représente la loi de 1973 imposant aux collectivités d'emprunter à des banques privées.

Les difficultés rencontrées ne sont donc pas le fruit du hasard, ni la conséquence de la crise (même si celle-ci ne peut être ignorée) mais c'est bien le résultat de politiques uniquement orientées dans la satisfaction des intérêts du MEDEF, du Grand Patronat, du monde financier et cela depuis des dizaines d'années.

Je l'ai dit dans ma déclaration sur le DOB, notre budget 2014 s'est construit sous la contrainte, mais avec lucidité et sur des valeurs de gauche.

Ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale était non seulement une promesse de campagne de 2008 mais aussi une exigence pour ne pas aggraver encore plus le pouvoir d'achat des Chalonnais, nous l'avons tenue.

Limiter l'emprunt, voire le faire baisser pour la 3^e année relevait d'une volonté d'agir sur la dette, même si nous devons arrêter de diaboliser cette dernière, nous l'avons respecté.

En effet, si le développement durable a pour objectif de préserver la planète pour les générations futures, les investissements financiers par l'emprunt sont des atouts pour préparer et construire une vie meilleure pour nos enfants et petits-enfants.

Préserver les services publics comme nous l'envisageons dans le budget 2014, c'est se doter des moyens nécessaires pour répondre aux besoins et attentes de nos concitoyens par des services publics à la hauteur et modernisés sur des points aussi important que l'éducation, le sport, la culture, les services mis à disposition de la jeunesse, des personnes âgées, des personnes handicapées, des plus démunis, des exclus, etc...

Préserver la continuité de services et développer des services publics comme l'eau, le chauffage, la restauration collective c'est aussi faire en sorte que les Chalonnais vivent dignement.

Monsieur Platret, vous avez dans votre déclaration sur le DOB et encore ce soir contesté notre vision politique de la gestion de notre collectivité, notamment en argumentant faussement sur la dette, sur les soi-disant gaspillages que nous aurions réalisés ainsi que sur la fiscalité, en oubliant d'évoquer les demandes sociales qui ont été satisfaites et l'engagement sur le futur auquel nous avons contribué.

Vous avez bien pris soin de ne pas évoquer quels services publics vous supprimeriez, si vous n'augmentez pas la fiscalité et renoncez à l'emprunt. Et pour cause cela ferait mauvais effet dans une campagne électorale, sauf, oui, sauf à le cacher aux électeurs.

Vous ne dites mot sur comment vous entendrez soutenir l'économie locale et l'emploi, si vous réduisez les investissements en supprimant l'emprunt, donc, en ne vous donnant pas les moyens pour le faire.

Vous ne nous expliquez pas non plus comment vous pourrez faire venir des entreprises sur notre territoire en réduisant les services publics alors que ces dernières ont besoin de ceux-ci pour s'implanter.

Monsieur Platret, nous ne vous contestons nullement le fait d'avoir une vision politique différente de la nôtre, vous avez choisi votre camp, nous le nôtre. Vous prétendez défendre tous les Chalonnais, en réalité sur les questions de société, comme sur les questions nationales ou territoriales, vous ne défendez et ne représentez qu'une minorité de la population.

Dans une déclaration récente vous avez parlé de « cataclysme commercial à venir ». En vérité, le tsunami a déjà eu lieu lorsque vos prédécesseurs, de l'UMP, ont signé les autorisations d'ouvrir des dizaines de milliers de mètre carré de surfaces commerciales à la périphérie de la Ville.

Voyez-vous, le groupe communiste et républicain défend d'autres valeurs. Pour illustrer mon propos, je vais prendre les dernières phrases qu'un grand homme qui vient d'être honoré par le monde entier lors de ses funérailles en Afrique du Sud à prononcer à la fin de sa plaidoirie au procès de Rivonia en 1964, puisqu'il faisait partie des accusés. Nelson MANDELA a dit la phrase suivante : « J'ai adopté pour idéal une société démocratique et libre où tout le monde vivrait ensemble dans la paix et avec des chances égales ».

Oui, nous défendons des valeurs sociales, de solidarité, de liberté, d'égalité et de fraternité, des valeurs républicaines où l'humain aura toute sa place et vivra avec toute sa dignité.

Notre budget 2014 ne prétend pas être en capacité de répondre en totalité à toutes ces valeurs mais il en construit les premières marches.

C'est pourquoi notre groupe vote ce budget 2014, budget maîtrisé, sincère et n'ignorant ni le social ni la place et le rôle des services publics, ni la nécessité d'avoir une gestion financière ne gaspillant pas l'argent public.

Au nom du groupe je tiens également à remercier tous les services qui ont travaillé à la construction de ce budget, notamment celui des finances pour son professionnalisme et sa rigueur.

Madame Ghislaine FAUVEY :

Simplement en réponse à Monsieur Dubois. Monsieur Dubois, combien avez-vous créé de structure Petite Enfance pendant ce mandat? Avez-vous créé l'Épicerie Sociale? Avez-vous créé l'Accueil de Jour? Avez-vous restructuré? Donc, c'est assez facile de dire effectivement, on fait du social mais le social, comme certains l'ont dit, ce n'est pas l'apanage des socialistes.

Madame Nathalie LEBLANC :

Je me sens juste un petit peu obligée de répondre. Effectivement, lors du discours d'installation du Conseil Municipal, Monsieur Platret avait relevé la fierté de l'ancienne municipalité concernant les politiques sociales. Moi, je puis vous assurer que quand j'ai fait le tour des structures, j'ai plutôt, et je le dirai, je l'affirme, trouvé des structures dans un état absolument indigne. Une Épicerie Sociale qui était extrêmement mal achalandée, dans des locaux qui ne permettaient pas le stockage, qui ne permettaient pas de recevoir les personnes en toute confidentialité. Un Accueil de Jour dans lequel les sanitaires étaient en face de l'entrée, par exemple, meublé de vieux canapés éventrés, sans lieux de confidentialité pour les bénéficiaires. Les personnes étaient dans ce local depuis des années parce qu'il n'y avait pas d'accompagnement adapté. Je ne citerai que ça, je ne parlerai même pas des autres services. Sachez Madame que le nouvel Accueil de Jour avec le nouveau projet, qui a été d'ailleurs professionnalisé, qui justement maintenant s'adresse aux personnes en errance pour justement leur proposer un programme, un projet d'insertion, va ouvrir en janvier, un local entièrement rénové et digne de ces personnes dans lequel d'ailleurs certaines de ces personnes ont travaillé pour sa réhabilitation. Et hier, avec Pierre Jacob, puisque la structure est passée de compétence communautaire, nous avons validé les travaux de la nouvelle Épicerie Sociale, rue de la Paix qui devrait là aussi ouvrir dans quelques mois, qui permettra à la fois, le stockage des marchandises, ce qui n'était pas le cas car là nous aurons une chambre froide, qui permettra là aussi de recevoir les personnes, de faire des ateliers et de permettre le lien social avec ces personnes. Donc je ne peux absolument pas vous dire que nous n'avons rien fait, bien au contraire, je trouve que dans le domaine social, nous avons fait de grandes avancées. Je parlerai aussi du travail que va mener le CCAS dans l'accompagnement des personnes qui sont au RSA puisque là encore, nous avons souhaité le faire évoluer, l'ancienne majorité nationale a créé le RSA en scindant les personnes selon autonomie sociale ou employabilité, eh bien, nous allons travailler sur la globalité de l'accompagnement puisque les personnes ne sont pas soit employable soit en autonomie sociale mais bien l'un et l'autre. Voilà ma réponse.

Monsieur Jacky DUBOIS :

Madame Fauvey, je crois que s'il est un sujet sur lequel vous n'auriez pas dû intervenir, c'est bien celui là.

Eh oui, parce que je ne vais pas reprendre ce que vient de dire Nathalie Leblanc, je ne vais pas revenir non plus sur toutes les multiples recherches qu'on a pu faire et travailler sur comment améliorer les conditions d'accueil de l'Accueil de Jour parce que c'est vrai que c'était indigne. Par contre Madame Fauvey, on a peut être pas ouvert, c'est vrai, l'Accueil de Jour mais on a tout fait pour tenter de l'améliorer. Par contre, vous avez oublié une toute petite information, c'est votre majorité dans laquelle vous étiez à l'époque qui a fermé l'Accueil de Nuit, vous vous rappelez du

mouvement de grève de la faim fait par les agents, à l'époque. Vous l'avez oublié?

Madame Ghislaine FAUVEY :

Je ne vais pas faire un débat jusqu'à la fin de la soirée mais de toutes façons, vous savez très bien, Monsieur Dubois, que je ne rougirais pas de ce que j'ai fait lorsque j'étais Adjointe aux Affaires Sociales et je pense que vous oubliez également que vous avez quand même eu un legs de plus de 3 millions d'euros qui vous a quand même permis de mettre du beurre dans les épinars.

Monsieur Benjamin GRIVEAUX :

Merci Monsieur le Maire, Mesdames Messieurs les Elus et Mesdames Messieurs. Je prend la parole au nom du groupe Socialiste radical de gauche et apparentés. C'est le dernier budget primitif de la mandature, c'est la dernière fois qu'on se réunira dans ce format là pour évoquer le budget de notre Ville et y a toujours une tentation quand on présente un budget à 100 jours d'une élection, c'est la tentation de promettre monts et merveilles et de faire du budget primitif une forme de conte de Noël, de hotte du Père Noël, de tonneau des Danaïdes des promesses électorales et de céder à la tentation électoraliste. Je crois qu'avec ce budget, Monsieur le Maire, vous n'avez pas cédé à cette tentation. Ce ne fut pas toujours le cas dans cet hémicycle, je ne rappellerai pas l'état des comptes de la Ville que nous avons trouvé en 2008 et l'insincérité du budget qui a été voté en décembre 2007 où beaucoup de choses avaient été inscrites et pour l'immense majorité d'entre elles n'avaient pas le début du commencement d'un euro de financement, ça c'était un budget "conte de Noël", ça n'est pas le cas ici.

Vous nous y avez, en même temps, habitué, depuis plus de 5 ans. Le taux de consommation des crédits, c'est à dire, on vote ici chaque année, à la fin de l'année, le budget primitif et l'année d'après, on a un Compte Administratif qui nous dit: "voilà, vous aviez engagé votre parole et vos votes sur tant de projets et vous en avez réalisé tant de pourcentage, aujourd'hui". Le taux de réalisation dépasse les 80% quand il était inférieur à 55% à notre arrivée et donc ce qui s'échange, ce qui se dit, ce sur quoi nous votons, eh bien, ce sera réalisé demain et c'est heureux. Donc on vous fait le reproche de vos choix et c'est normal, c'est le sens du débat dans cet hémicycle mais Monsieur le Maire, je crois que personne ne peut remettre en cause, comme cela a été fait, la sincérité et la vérité des budgets que vous avez présentés. On nous a dit et c'est assez formidable, qu'il fallait nous respecter et qu'on se respectait tous, après nous avoir traité pendant 5 ans de menteurs, de dissimulateurs, de falsificateurs donc vous admettez Monsieur le Maire que j'ai un peu de mal à croire à la sincérité, même si la période des fêtes approchant, je suis de bon cœur et bien volontiers enclin à penser que chacun va pouvoir mettre le meilleur de soi-même sur la table au service de la collectivité. Il n'y a pas de dissimulation, y a pas de projets cachés, y a pas de chiffres tronqués ou alors le Préfet est dans le coup et donc là, Monsieur Platret et les membres de votre groupe, vous êtes fautifs. Si vraiment vous pensez que les chiffres sont tronqués, ça veut dire que le contrôle de légalité du Préfet a été mal fait et vous savez, comme moi, que toute décision du Préfet peut faire l'objet d'un recours. Pendant 5 ans, vous n'avez donc jamais exercé ce droit de recours salvateur puisqu'on était dans la mystification selon vous, c'est donc que vous ne devez pas être très certains des affirmations que vous avez déroulées ici depuis maintenant de nombreuses années. Monsieur le Maire, le projet que vous avez conduit, pendant ces cinq années, avec votre majorité, bientôt six années, c'est celui sur lequel vous aviez été élu. Alors un point de précision. Moi, je suis élu que depuis à peine six ans, je crois vous Monsieur Platret depuis bientôt dix huit ans, ce qui fait de vous un jeune élu mais très expérimenté. Pour votre information, le Maire n'a pas la compétence pour construire un collège, ça relève du Conseil Général donc je ne sais pas quel est le projet que vous allez présenter aux chalonnais mais si dans votre projet, il y avait un collège, je vais vous alléger d'une quinzaine de millions d'euros que vous n'aurez pas à trouver parce que ça n'est pas la compétence du Maire mais de celle du Président du Conseil Général. Donc cela étant mis de côté, l'heure est parfois tardive et puis la fatigue d'une année qui a été longue donc ça n'est pas la compétence de la Ville. Nous, nous avons modestement 60 engagements, vous en aviez 250, ce qui était 4 fois plus que nous et nous, on avait avancé modestement sur les engagements que

nous comptons prendre auprès des chalonnais et donc sur un usage précautionneux de l'argent public. Parce que quand on voit les difficultés, les contraintes qui s'exercent aujourd'hui sur nos collectivités, 60 engagements paraissaient suffisants, je ne sais pas comment on aurait pu en financer 250. Un budget pour une Ville de notre taille se fait dans un double contexte, il y a un contexte local et puis un contexte national, je ne vais pas être très long. Je suis heureux que, pour une fois, vous parliez un peu du Grand Chalon pour uniquement des termes financiers, c'est à dire que vous n'avez toujours pas intégré que le Grand Chalon, c'est l'horizon des possibles pour les chalonnais. C'est cet horizon là qui nous permettra demain d'inscrire le territoire dans une dynamique collective, de rivaliser avec des collectivités de taille équivalente voire de taille supérieure sur les territoires qui sont voisins parce que il y a une concurrence aujourd'hui, personne ne le nie, même si nous le regrettons. Double contexte, un contexte au Grand Chalon où à l'évidence quand nous sommes arrivés aux responsabilités, c'était une collectivité qui était à l'arrêt non pas parce qu'elle ne portait pas de projets mais parce qu'il y avait une absence absolue de relations entre le Maire de Chalon et le Président du Grand Chalon pourtant de la même sensibilité politique, ça n'est pas un secret d'alcôve que je dévoile, c'était de notoriété publique. Il y avait un blocage, ces deux collectivités ne se parlaient pas, s'ignoraient voire s'empêchaient de porter des projets pour l'ensemble des chalonnais et des grands chalonnais. Et tout à l'heure, le Vice-président du Conseil des Sages rappelait que dans l'usage des services publics de la Ville centre, il y avait beaucoup d'usagers du Grand Chalon et penser aujourd'hui qu'on va ériger des barrières invisibles, des frontières quand sincèrement, vous êtes en voiture et que vous passez de Chalon à Champforgeuil, de Chalon à Châtenoy, de Chalon à Saint-Marcel, de Chalon à Saint-Rémy, il faut bien regarder où est la pancarte pour savoir déterminer où commence la Ville et où se poursuit l'Agglomération. C'est notre horizon cette collectivité, elle a redémarré avec un mot un peu barbare qui a beaucoup été employé, parfois un peu à tort et à travers, qui est celui de la mutualisation. La mutualisation, c'est le bon sens en action, pour reprendre un slogan publicitaire qui a fait florès dans les années 80, c'est de la bonne gestion, c'est faire travailler les gens ensemble, c'est diminuer le nombre par exemple de directeurs parce qu'on se dit qu'un Directeur Général Technique, eh bien, c'est efficace s'il gère à la fois la Ville et la collectivité Grand Chalon. Cela permet de faire des économies conséquentes alors je sais que vous nous faites toujours un procès en mauvaise gestion et en illégitimité politique. Nous serions évidemment incapables de gérer les deniers publics. La mutualisation a permis de faire des économies conséquentes, elle a été portée par des hommes et des femmes qui ont pu exercer leurs talents au delà des frontières municipales, qui étaient ces frontières un peu invisibles, et donc je me mets à la place qui était la leur avant 2008, ils ne devaient pas bien comprendre pourquoi est ce que les questions par exemple de voirie s'arrêtaient aux frontières des communes? Pourquoi est-ce que les questions de développement s'arrêtaient aux frontières des communes? Pourquoi est-ce que les questions d'animations culturelles, d'animations sportives, d'animations touristiques s'arrêtaient aux barrières des communes? Et cet élément là est assez décisif dans la construction du budget de la Ville de Chalon-sur-Saône, vous ne pouvez pas ne pas en tenir compte parce qu'aujourd'hui, elles sont intimement interpénétrées ces politiques et y compris nos agents et eux, vous savez vous pouvez avoir le plus beau projet sur une feuille de papier, il n'existe pas si n'avez pas les personnes pour porter ce projet. Cela a été le cas sur ce projet qui a été développé au Grand Chalon. Il y a évidemment un contexte national, sur lequel je serai bref, il est très difficile, c'est une surprise pour personne, on ne va pas se cacher, pas se voiler la face, la dette héritée est massive, elle continue de grandir, on doit être à 1900 ou 1950 milliards de dettes et il y a des marges de manœuvre qui sont très restreintes, à la fois pour l'État mais évidemment aussi, pour les collectivités locales et donc il y a des efforts qui sont demandés aux collectivités. C'est plutôt normal, les collectivités ont vécu grand train pendant de nombreuses années et quand l'argent public se fait rare, il faut utiliser avec plus de parcimonie et en tout cas, avec un usage plus précautionneux. En gros, c'est 1,5 milliard d'économie qui est demandé aux collectivités locales, je sais que ça va faire hurler sur les bancs, comme notre opposition départementale cet après midi qui a quitté la salle après nous avoir traités de Coréens du Nord donc voilà, ici on dissimule et on exécute à coups de balles dans

la nuque, donc nous sommes des Coréens du Nord à Macon. Ils nous ont dit: "1,5 milliard d'économie sur les collectivités locales" le candidat que vous avez tous soutenu à l'élection présidentielle, qui a heureusement perdu, c'était 10 milliards d'économies donc vous voyez que certes, il y a 1,5 milliard à trouver mais que c'est six fois moins pire que si l'hypothèse que vous souteniez s'était révélée gagnante aux dernières élections présidentielles. Alors la Ville de Chalon-sur-Saône et puis le Grand Chalon, eh bien, prendront leur part à l'effort qui est demandé aux collectivités locales, c'est logique, les dotations baissent et on doit apprendre à faire mieux avec moins d'argent public, je crois que quelle que soit la sensibilité politique autour de ces problématiques eh bien, il y a désormais un consensus qui s'est fait jour, la question étant de savoir où sont faites les économies et comment est utilisé cet argent public. Les choix budgétaires, Monsieur le Maire, que vous nous proposez d'adopter ce soir marquent une grande constance et ça ne nous étonne finalement pas dans une période où tout se traite un peu dans l'urgence, où il est de bon ton de céder aux humeurs du moment, de surfer sur les inquiétudes ou sur les peurs, eh bien, dans le budget que vous nous présentez, vous ne cédez rien sur les valeurs que nous avons défendues, que nous avons portées, à la fois dans le cadre des élections et dans le cadre du mandat et de cette mandature. Françoise Verjux-Pelletier a présenté ces choix donc je n'y reviendrai pas en détail, on rappellera la priorité à l'école parce qu'on peut se raconter tout ce qu'on veut : tout part de là et parfois même tout s'arrête dès l'école. Quand vous avez un échec à l'entrée au collège pour un enfant qui ne sait pas lire, qui ne sait pas écrire, qui ne sait pas compter, c'est ce qu'on appelle des inégalités de destin terribles qui ne seront jamais rattrapées et ce sont des gamins qu'on a un peu « perdus », entre guillemets. Alors évidemment avec des mécanismes de soutien, d'accompagnement qui se mettent en place par la suite, mais si ces savoirs fondamentaux ne sont pas acquis à la sortie de l'école primaire, eh bien, évidemment le parcours d'insertion pour la suite est beaucoup plus compliqué. Vous l'avez dit 3 millions d'euros, un budget en augmentation, 650000 euros de travaux, c'est un effort constamment maintenu sur la mandature et puis l'informatisation. Donc l'école, l'attractivité avec, et moi je mets dans l'attractivité le renouvellement urbain parce que ça participe à ça. Alors vous vous êtes abstenus sur le projet sur les Prés Saint-Jean avec les arguments que vous avez développés, moi je crois que ça participe à l'attractivité d'un territoire que de renouveler sa trame urbaine, de renouveler la manière dont s'organise ce territoire, la manière dont ce territoire organise des manifestations, donc nous faisons la promotion du territoire. Ce sont plus de 6 millions d'euros qui sont consacrés à ces problématiques d'attractivité, l'attractivité c'est aussi animer la Ville et ses commerces. Certains décident d'animer les commerçants en les inscrivant sur les listes électorales nous, on a décidé de les recevoir dans des groupes de travail de manière régulière et puis de monter des opérations, de les soutenir avec ceux qui, plutôt que de mettre des affiches sur leur devanture, se retroussaient les manches et acceptaient de jouer le jeu. Je pense à ceux de la Citadelle, que je connais un peu mieux que d'autres, ceux de la place de Beaune qui ont monté des opérations qu'on a soutenues parce que vous savez, vous ne pouvez pas tout attendre de la Ville, vous ne pouvez pas tout attendre du Maire et celui qui promet que demain le Maire de la Ville fera repartir le commerce en claquant des doigts, il raconte des craques, c'est de la poudre de perlimpinpin. Il faut aussi que les commerçants se retroussent les manches et moi, je suis content qu'on ait vu des dizaines de commerçants dans les groupes de travail se retrousser les manches, bosser ensemble, monter des opérations, se parler parce qu'il y en a qui se parlaient même pas, et c'est avec ceux là qu'on a envie de construire et c'est avec ceux là qu'on va construire. Nous, à la différence, on ne les oblige pas à s'inscrire sur une liste électorale parce que ce n'est pas le sujet. On espère qu'ils vont faire vivre les quartiers et ils y arrivent, il y en a beaucoup qu'on pourrait citer mais alors évidemment si on commence à citer, on va en oublier les autres donc je ne le ferai pas. On aura sans doute l'occasion de le faire dans d'autres lieux. Je soutiens ce que vient de dire Jacky Dubois. Les dizaines de milliers de mètres carrés ouverts par nos prédécesseurs en grandes surfaces, je crois que la fierté de notre mandat, c'est qu'aucun mètre carré supplémentaire n'a été autorisé en grandes surfaces par cette majorité, ce qui n'est pas le cas de la précédente. Je vous rappelle que quand nous sommes arrivés aux responsabilités, il y avait un projet de 40000 mètres carrés

supplémentaires, qui s'appelle "Les portes du Grand Chalon". Je ne vous ai pas interrompu, je vous demanderai donc de ne pas m'interrompre. La culture, c'est le troisième point que moi j'ai retenu parce que c'est un élément important pour la vie d'une cité, c'est un élément important dans la construction de la citoyenneté, dans la construction de l'identité des chalonnais et puis on parle parfois d'exception française, d'exception culturelle française, il y a une exception culturelle française et il y a une exception culturelle chalonnaise. Et ça c'est une marque de fabrique de cette Ville. C'est une identité très forte. Que n'avions-nous entendu, que nous allions supprimer les festivals, les musées et cætera. La gratuité des musées, je vous rappelle que c'est sous cette majorité que ça s'est fait, la fréquentation a largement augmenté et a rencontré un franc succès. On y consacre, encore cette fois, plus de 2,8 millions d'euros alors qu'on pourrait être tentés, en période de crise, de se dire que peut être qu'il y a certains budgets qu'il faut sacrifier. Je crois qu'on a fait notre la phrase d'André Malraux qui disait: " la culture ne s'hérite pas, elle se conquiert" et je crois que le rôle d'un Maire et d'une municipalité, au delà des sensibilités, c'est de permettre aux habitants de conquérir cette culture, de conquérir cette part de liberté qui fait que nous appartenons à la communauté des hommes, tout simplement. Un budget, c'est évidemment des engagements et des choix et puis ce sont des éléments financiers, j'y reviendrai brièvement puisqu'ils ont été largement évoqués. D'abord des efforts sur nous-mêmes grâce à la qualité du travail de nos agents. Je me réjouis, qu'en cette période électorale à nouveau, ils aient pu être salués pour une fois et donc moi, chaque année, j'ai fait cet exercice, chaque année, Jacky Dubois l'avait fait avant moi. Je veux sincèrement remercier le travail des agents qui font, chaque jour dans nos services sur le terrain, parce que quand vous manquez de budget, parce que quand les contraintes financières sont très fortes, eh bien, c'est à la base qu'en trouvant des petites innovations, qu'en trouvant des manières de fonctionner un peu plus efficaces, un peu plus malignes, un peu plus économes de l'argent public, eh bien, on arrive à dégager un budget qui va progresser en dépenses de fonctionnement de seulement 1,8%. C'est remarquable et on le doit pour beaucoup à la qualité de nos agents capables d'innover, de trouver de nouvelles manières de travailler, et ça va bien à l'encontre d'un discours anti-fonctionnaires que l'on entend parfois. Deuxième point, c'est la fiscalité constante pour la deuxième année consécutive donc comme c'est la deuxième année de suite, on peut pas dire que c'est un accident désormais. J'espère d'ailleurs que vous voterez la stabilité de la fiscalité, Messieurs et Mesdames de l'opposition, puisque j'ai cru comprendre que c'était le point d'orgue du projet que vous présenterez aux prochaines élections, donc je compte sur vous pour voter cette stabilisation du taux de la fiscalité pour la seconde année consécutive. Un désendettement qui se poursuit contrairement aux éléments qui ont été développés ici mais Monsieur le Maire, sans aucun doute, y reviendra. Nous entendons beaucoup de choses sur le désendettement, notre Ville se désendette. Je ne sais plus comment présenter les chiffres, comment faire en sorte que ce message simple passe, la Ville de Chalon se désendette, n'en déplaise à l'opposition. Enfin, un autofinancement qui augmente, ce n'est pas une paille, depuis 2008, il a été multiplié par 7, il était à 498000 et quelques centimes d'euro, il est à plus de 3450000 euros et donc, c'est une multiplication par 7, depuis 2008. Vous le savez, l'autofinancement, c'est notre liberté d'investissement, c'est notre marge de manœuvre, c'est une forme d'indépendance parce qu'on n'est pas soumis aux intérêts bancaires, on n'est pas soumis à la volonté des prêteurs qui parfois se fait difficile lorsque la crise est là. Je crois que ce sont des engagements qui sont sérieux, qui sont solides, qui sont crédibles alors évidemment, c'est moins alléchant, Monsieur le Maire que zéro impôt, plus de services, des grands projets et moins de dette mais ça, le croit qui veut mais celui qui le croit, je crains qu'il aille vers de grandes déceptions. Qui peut sérieusement croire que cette quadrature du cercle aurait été résolue, ici à Chalon-sur-Saône? En tous cas, je ne doute pas que si c'est le cas, cette formule magique fera des envieux et que nous aurons de facto, une attractivité touristique renforcée et qu'on viendra dénicher ici, comment est-ce qu'on arrive à dépenser plus, en prélevant moins ou en empruntant moins? Voilà Monsieur le Maire, les termes que je voulais vous adresser à l'issue de ce débat. Des choix clairs, transparents, constants, des choix de proximité et de solidarité pour protéger les chalonnais, dans une période difficile. Des choix d'avenir et d'investissements qui sont parfaitement assumés, vous comprendrez donc aisément

que le groupe, dont j'ai la responsabilité, vous apporte tout son soutien dans les choix politiques courageux que vous nous proposez, dans une période parfois difficile pour nos concitoyens.

Madame Nisrine ZAIBI :

Merci Monsieur le Maire. Permettez-moi juste de réagir effectivement aux affabulations que j'ai pu entendre tout à l'heure, venant notamment de Monsieur Platret, concernant le budget qui serait insincère de notre part. Juste une chose, je voudrais vous mettre face à vos contradictions et incohérences. Madame Fauvey, tout à l'heure, est intervenue justement sur les questions sociales, en disant que les politiques sociales ou le secteur social n'appartient à aucun parti, je suis d'accord et encore moins d'ailleurs aux personnes. Je dirais même que les associations, les acteurs associatifs, pour les saluer ce soir, sont bien plus moteurs et bien plus acteurs sur le terrain que certains. Juste une chose, vous parlez donc de cette politique sociale et en face, nous avons Monsieur Platret qui consacre pleinement son discours de fin de mandat aux problèmes majeurs, qui sont les chiffres, d'après lui, donc la fiscalité. On voit tout d'abord, moi personnellement, on voit en toute simplicité qu'il y a certaines personnes qui ont un projet qui est tourné sur des chiffres, et d'autres sur l'humain. Vous vous êtes sur les chiffres, nous nous sommes sur l'humain.

Monsieur Gilles MANIERE :

Monsieur le Maire,

Après cet exposé, par Madame le 1^{er} Adjoint, des propositions de votre majorité pour le budget primitif 2014, je tiens en premier lieu à remercier les fonctionnaires territoriaux qui ont contribué à la qualité des documents mis à notre disposition.

En décembre 2012, au nom de la liberté qui est la mienne, j'ai décidé pour la première fois, de voter le budget 2013 que vous proposiez.

Il se caractérisait par des dépenses de fonctionnement maîtrisées, un investissement maintenu, un autofinancement porté à 3 millions €, une dette en baisse et une absence d'évolution des taux de fiscalité directe de la ville.

A la lecture des comptes administratifs 2012, certes, mais aussi des précédents, les engagements ont été concrétisés par des actes, plaçant d'ailleurs notre ville dans une situation comparable à la moyenne des communes de 45 à 50 000 habitants, comme cela nous fut démontré lors du récent Débat d'Orientation Budgétaire.

Parmi ces engagements de début de mandat : la priorité donnée à l'éducation jusque dans ce dernier budget, comme en témoigne le rapport de ce soir sur l'école pour le handicap ; mais aussi, priorité aux ressources humaines de nos deux collectivités. L'agenda social présenté ce soir le démontre. Nous demandons beaucoup à nos agents, il apparaît indispensable de leur porter une attention particulière.

En décembre 2013, Monsieur le Maire, vous nous présentez un budget primitif 2014 fruit d'efforts de gestion rigoureuse, tout comme ce fut le cas pour le budget de l'agglomération qui vient d'être voté et à la conception duquel je participe.

Votre budget s'appuie sur trois éléments forts ;

D'abord, la stabilité fiscale. Il n'y aura pas d'augmentation de taux des taxes ménage (habitation, bâti et non bâti). Décision sage ayant nécessité une maîtrise du fonctionnement de la collectivité tout en préservant des services publics de qualité voire développés.

Puis, le désendettement. Pour la 3^{ème} année, vous réduisez l'emprunt et l'encours de la dette.

Enfin, l'autofinancement. Il est passé d'environ 500 000 € en 2008 à près de 3 500 000 € en 2014. Cet autofinancement est le signe positif de la capacité de notre ville à épargner.

Pour les spécialistes, de tels éléments sont plutôt synonymes de gestion saine, rigoureuse et transparente.

Comme je n'ai aucune raison particulière de suspecter leur sincérité,

Comme je suppose que le compte administratif ultérieurement établi par l'Etat les confirmera,

Je suis assez enclin, Monsieur le maire, à m'en satisfaire.

Considérant, cette année encore, que ce budget est en cohérence avec celui du Grand Chalon,

*Considérant certes que je ne suis pas en totale harmonie avec certains des choix qui sont faits, ce qui a pu aussi se produire par le passé,
Considérant néanmoins que l'état de notre pays et donc de nos territoires nécessite toujours plus l'union sacrée que la division politicienne perpétuelle et destructrice (on peut toujours rêver...),
Considérant surtout que nos concitoyens souhaitent, je le croyais, j'en suis désormais persuadé, des comportements responsables et non sectaires de la part de leurs élus,
Considérant enfin que je ne suis, pas plus aujourd'hui qu'hier, tenu à une conduite dictée par autre chose que l'intérêt général,
J'ai, Monsieur le Maire, décidé de voter le dernier budget de la mandature que vous nous proposez. Si vous le permettez, je profite de cet instant, à quelques semaines de la fin du mandat, pour remercier l'ensemble des fonctionnaires territoriaux avec lesquels j'ai eu l'honneur, le bonheur de travailler depuis 13 ans au service de nos collectivités. Elles, ils sont globalement exemplaires. Je leur souhaite ainsi qu'au Conseil et à vous-même, les meilleures fêtes de fin d'année possibles.
Pour conclure, Monsieur le Maire, sans, bien entendu, vous demander de le soumettre au vote..., je souhaiterais émettre le vœu qu'un jour, lorsque l'intérêt supérieur de la nation et de l'ensemble de nos territoires est en cause, les femmes et hommes politiques de France soient capables de proposer au Peuple une coalition de gouvernement, à quelque niveau que ce soit, à l'image de l'exemple donné par l'Allemagne depuis quelques jours !
Je vous remercie pour votre attention.*

Monsieur Joël LEFEVRE :

Merci Monsieur le Maire.

*Oui, je sais que Monsieur Griveaux parle bien mais je veux quand même, en cette fin d'année, dire que vu mon âge, je ne crois plus au Père Noël, ni à ce qui a été dit comme des vérités. Alors je vais rappeler deux ou trois faits que vous avez cités, concernant les groupes de travail de commerçants, je n'ai pas eu le même retour que Monsieur Griveaux mais je l'excuse, il est si souvent absent pour écouter les commerçants. Concernant les mètres carrés des grandes surfaces, j'avais cru comprendre, mais j'ai pu me tromper, que le dernier magasin construit, a été construit durant votre mandat, Monsieur le Maire avec l'accord du Grand Chalon, dont vous êtes Président. Concernant les taux qui étaient gelés, je pense que Monsieur Griveaux a dû s'absenter parce que nous les avons votés contrairement à ce qu'il vient de dire, il espérait qu'on allait les voter, eh bien, on les avait votés donc vous avez dû vous absenter durant le vote. Je suppose ou alors vous ne suivez pas bien mais je pense que vous étiez là mais vous étiez certainement en train de préparer votre intervention.
Merci.*

Monsieur le Maire :

Bien, quelques mots si vous me le permettez, d'abord pour revenir à l'objet même de la délibération. Que dit ce budget? 1. Pas de hausse de la fiscalité. 2. Un recours à l'emprunt inférieur à ce que nous avons fait l'an passé, qui était déjà inférieur à ce que nous avons fait l'année d'avant. 3. Un remboursement de la dette supérieur à ce que nous avons fait l'an passé, qui était déjà supérieur à ce que nous avons fait l'année d'avant. 4. Un autofinancement historique. Passer de 500000 euros en 2008, à 3450000 euros dans le budget 2014 est un exercice qui mérite d'être souligné. Plus, petite nouveauté de cette année, le vote des taux dès le mois de décembre, parce que si je n'avais pas fait voter les taux au mois de décembre, on m'aurait expliqué, vu l'état d'esprit qui règne dans ce Conseil Municipal, que ça serait pour les augmenter après et c'est vrai que je l'ai pas fait au Grand Chalon parce que le climat de travail avec les collègues du Grand Chalon est tellement différent que je me suis pas senti obligé de faire voter des taux, alors même que je leur ai expliqué et dit publiquement et écrit qu'il n'y aurait pas d'augmentation de la fiscalité au Grand Chalon. Mais ici, ce qui est écrit et ce qui est dit, est systématiquement remis en cause, je vais y revenir. Ce budget est-il si différent des années passées? Non. Depuis trois ans, après avoir lancé nos projets en début de mandat, et c'est toujours comme cela que les choses se passent, je me suis prêté lors du Débat d'Orientations Budgétaires à une présentation de courbes. Elles montrent quoi? Elles

montrent, qu'à tous les mandats sans exception, vous avez une augmentation des dépenses en début de mandat parce que vous mettez en place vos projets et qu'ensuite, vous pilotez bien évidemment l'évolution de vos dépenses et depuis trois ans, nous avons ce pilotage extrêmement fin qui se fait pour permettre d'avoir cette gestion maîtrisée. Qu'est-ce que nous dit l'opposition? Depuis plusieurs années, que nous avons des budgets tronqués, des inscriptions insincères mais moi je ne comprends pas, il faut saisir les autorités préfectorales, il faut aller devant les tribunaux, il faut contester les Comptes Administratifs parce que vous me demandez le Compte Administratif 2013 et je vous expliquais pourquoi je ne pouvais pas le produire mais je suis, alors franchement, ahuri que vous me demandiez le Compte Administratif 2013, vous n'avez jamais utilisé les autres. Vous n'avez jamais évoqué en Conseil Municipal quand ils vous étaient produits et pourquoi vous ne les avez jamais évoqués, mais pour une raison simple, c'est que le Compte Administratif, est la présentation par l'Etat de ce qui a été fait, incontestable. Les Comptes Administratifs révèlent des chiffres meilleurs que ce que nous annonçons dans nos budgets prévisionnels, alors bien évidemment vous vous gardez bien d'aller utiliser les Comptes Administratifs. Donc encore une fois, pour une argutie, vous nous évoquez le Compte Administratif 2013 dont je ne vois pas pourquoi il serait plus insincère que ne l'ont été les Comptes Administratifs des années précédentes. La dette, elle diminue, c'est incontestable. Elle était de 73 millions en 2012, 72,14 en 2013, elle est de 71,5 en 2014 et comme ça baisse et que cela ne servait plus votre argumentation, vous nous avez inventé un concept, que franchement personne n'avait jamais osé sortir quelque part, c'est l'addition des dettes des collectivités, comme si le Grand Chalon n'était fait que du Grand Chalon et de la Ville de Chalon. Alors c'est vrai que vous n'y siégez pas, je n'y peux rien, votre groupe s'est divisé à l'époque, mais très sincèrement, il y a 39 communes au Grand Chalon et alors si votre démonstration était juste, il faudrait que vous additionniez les emprunts et les dettes des 39 communes. Mais non, on reste dans une présentation extraordinaire, c'est l'addition de la dette du Grand Chalon, qui représente 39 communes, à la dette de la Ville de Chalon. Alors, il se trouve que, comme j'entends vos arguments, j'écoute ce que vous dites, j'ai présenté au Conseil Communautaire l'autre soir, la réalité de ce qu'est la dette du Grand Chalon parce que ici, les chiffres sont incontestables, les Comptes Administratifs les montrent, la dette diminue. Au Grand Chalon, elle augmente, c'est vrai. Je rappelle qu'elle était en 2007 de 22 millions d'euros, au budget 2008, ce n'est pas moi qui l'ai fait, le budget 2008, il était fait avant que j'arrive, 35 millions d'euros. En une année, la dette du Grand Chalon est passée de 22 millions d'euros à 35 millions d'euros. Qu'est-ce que représente la dette, aujourd'hui, hors transferts de compétences, je vais y revenir? 50 millions d'euros. Nous sommes passés de 35 en 2008 à 50 en 2014. 15 millions d'euros pour nous, 22 à 35, 13 millions d'euros en une année, 15 millions d'euros sur l'ensemble du mandat. Je rappelle qu'avec cela, nous avons quand même financé 119 millions d'euros d'équipements parmi lesquels Saôneor, la RCA, le PL H, le Programme de Rénovation Urbaine, l'Espace Nautique, le plan déchetteries, le BHNS et cætera. Mais moi, je ne suis pas comme vous, je n'ai pas fait grief à mes prédécesseurs, j'ai même dit le jour où je me suis installé au Conseil Communautaire, j'ai même dit que je soutenais, contrairement à ce qu'avaient fait mes collègues avant. J'ai même dit que je soutenais les investissements qui avaient été faits par mon prédécesseur et donc j'ai pris les 35 millions d'euros de dette. J'ai dit qu'elle pèserait dans la suite des années, reprenez mes déclarations, il se trouve que tout est inscrit et d'ailleurs, l'autre jour au Conseil Communautaire, personne ne m'a contesté sur ces éléments là. Il y a dans ces 50 millions d'euros, les coûts des transferts des compétences des 39 communes, pas d'une, qui représentent 16,5 millions d'euros. La preuve que ce n'est pas une parce que 16,5 millions d'euros, si j'avais transféré 16,5 millions d'euros de dettes de la Ville de Chalon au Grand Chalon, ça se verrait dans mes chiffres encore plus nettement. Donc très sincèrement, il faut arrêter une espèce de rhétorique, dans laquelle vous vous êtes enfermés, de l'endettement de la Ville, comme vous ne pouviez plus le prouver par la réalité des chiffres, vous avez basculé sur un endettement du Grand Chalon mais l'endettement du Grand Chalon, il est, ce que je viens d'exprimer et qui n'a pas été contesté par les gens qui siègent et qui ne partagent pas ma sensibilité au Grand Chalon. La dette par habitant, je suis désolé de vous dire, nous vous avons présenté les comparatifs lors du Débat d'Orientations Budgétaires.

Nous sommes un petit peu au dessus de la moyenne, c'est vrai mais j'ai là, la dette par habitant des 50 premières communes qui nous ressemble, alors je vous les donne: Levallois Perret, Saint-Ouen, Bussy Saint-Georges, Bagnolet, Fréjus, Agde, Aubagne, Clichy, Villiers-sur-Marne, Saint-Maur des Fossés, la Seyne sur Mer, Châtenay-Malabry, j'arrive à la fin des 50 avec une dette par habitant de 1808 euros. C'est à dire celle qui a la plus petite dette au bout des 50, c'est 1808. Nous, nous étions à la même date à 1656 et comme nous nous désendettions, nous diminuons encore. Donc arrêtez de donner des éléments qui ne sont pas vrais et arrêtez de faire croire que la Ville de Chalon est dans une situation financière compliquée, tout simplement parce que si c'était vrai, et j'ai déjà eu l'occasion de le dire, si c'était vrai, nous n'aurions pas pu lever les emprunts que nous avons demandés auprès des banques parce que les banques, elles ne prêtent pas si la situation financière de la collectivité n'est pas assurée. Nous n'avons pas eu, à aucun moment, de refus de lever les emprunts que nous avons mentionnés. Toujours sur le produit fiscal, je ne comprends pas où vous trouvez vos chiffres, enfin franchement j'ai beau chercher. Le produit fiscal, l'intégralité de ce que nous percevons était de 23,950 millions en 2008, il est de 30,838 millions d'euros en 2013. Je ne vois pas où vous trouvez 26 millions de plus parce que 26 millions de plus dans un budget qui au total fait 78 millions, il y a un petit problème. Il y a simplement un problème de mathématiques, donc je suis désolé de vous dire que je ne comprends pas ce que vous faites. D'ailleurs, j'en veux pour preuve que lorsqu'on augmente les impôts de 1% à Chalon, on gagne 300000 euros. Vous m'avez dit, tout à l'heure vous-même, que je les avais augmentés de 11%. Vous pouvez faire toutes les additions comme vous le voulez, ça ne fait pas 23 millions d'euros. 11% d'une évolution de 1% qui fait 300000 euros, ça fait un tout petit peu plus de 3 millions d'euros mais il doit y avoir une erreur de chiffres. On me disait ça quand j'étais à l'école primaire, quand je me trompais dans mon calcul. Donc je pense qu'à un moment, il faut arrêter de donner des chiffres qui sont des chiffres faux, dont il est facile, je vous en fais la démonstration, de démontrer qu'ils ne correspondent à rien. On ne peut pas avoir augmenté les recettes fiscales de 23 millions d'euros dans un budget qui fait 78 millions d'euros au total. J'aimerais car ce serait tellement plus facile mais c'est impossible et donc je vous demande de bien vouloir, mais je vous l'ai déjà dit, retracer tous ces éléments. Une fois que ces éléments sont donnés, vous avez évoqué le bilan de la majorité municipale et c'est légitime en cette période. Nous avons pris 60 engagements, nous en avons réalisé 56 et il y a des choses que nous n'avons pas réalisées comme la Médiathèque, en effet. Je n'ai pas pu la réaliser parce que le lieu où nous voulions l'implanter, il se trouve que la majorité du Conseil Général, mais que je respecte parce qu'elle est démocratiquement élue, n'a pas souhaité construire un nouvel établissement comme moi je l'avais initié. Dont acte mais enfin quand même, vous qui aviez dans ce petit document 246 engagements parmi lesquels des petits trucs pas chers: le contournement Est, un nouveau pont, une maison intergénérationnelle, un nouvel Espace Multi Accueil, une maison relais, un village des associations, de nouvelles salles municipales, des parkings relais, l'aménagement du port Nord, une Médiathèque, la rénovation du Petit Théâtre, les travaux de la Cathédrale, le Cloître, l'extension du port fluvial, une télévision locale, le stade Léo Lagrange rénové, la poursuite du prolongement de la Rocade, l'aménagement du site de l'île Saint-Laurent, la place de Beaune et je m'arrête là. Alors là quand même c'est le comble, que vous veniez m'expliquer à moi, que sur nos 60 engagements dont nous avons réalisé 56 dont un qui était sans doute le plus coûteux, la Médiathèque n'a pas été réalisé puisse être plus condamnable qu'une proposition comme la votre qui était, alors là, objectivement, intenable dans un budget municipal, je trouve que quand même les choses sont un peu fortes. Troisième élément, et sans impôts, sans emprunts, bien évidemment. Comme disait, tout à l'heure, Monsieur Lefèvre, c'est le Père Noël mais tous les jours, c'est pas le 25 décembre. Je reviens au personnel parce que nous avons opéré, je l'ai déjà dit, des bouleversements extrêmement importants parmi les personnels. Nous l'avons fait pour deux raisons. La première, et Gilles Manière l'a dit et ça me paraît important, pour une cohérence d'action entre le Grand Chalon et la Ville centre parce que cela est indispensable. Deuxièmement parce que nous avons souhaité, et je trouve quand même incroyable qu'on puisse presque m'en faire le reproche, que nous puissions faire partager par l'ensemble des contribuables du Grand Chalon, des éléments qui n'étaient portés que par les contribuables de la Ville de Chalon. Ca s'est opéré au travers du

transfert des compétences et ça s'est opéré au travers de la mutualisation, alors bien sûr que les agents, qui parfois depuis 10, 15, 20 ans avaient un mode de fonctionnement dans un service que nous avons mutualisé ou déplacé ou modifié ou transféré, que ces agents aient une difficulté, personne ne l'a jamais nié et sûrement pas nous, mais il ne faut pas oublier non plus, ce qu'ont été les actes de justice sociale que nous avons menés. La réforme des heures supplémentaires, je vais quand même rappeler qu'avant que nous venions, il y avait le double d'heures supplémentaires d'aujourd'hui, répartis sur quelques agents seulement. Nous nous avons ramené les heures supplémentaires à ce qu'elles doivent être et transféré sur le régime indemnitaire, qui est accessible à tous les agents, les éléments financiers que nous gagnions de la moitié des heures supplémentaires parce que c'est quand même mieux d'être sous le régime indemnitaire parce que le régime indemnitaire, ça compte pour la retraite et ça compte plus que les heures supplémentaires, qui certes sont une recette immédiate mais qui n'entrent pas dans le calcul des retraites. Nous avons travaillé la politique sociale. L'adhésion au CNAS, nous venons de passer ce matin en CTP le bilan social, quand je vois les agents qui ont recours à des prêts auprès du CNAS pour leurs projets consommation, leurs projets d'habitat, quand je vois les accompagnements sociaux qui sont faits sur les difficultés des agents, c'est bien évident parce que nous avons fait l'effort d'adhérer au CNAS, nous avons fait l'effort d'abonder la participation financière. Et puis le dialogue sur l'Agenda Social qui est en cours, qui vient de se faire, il a été adopté à l'unanimité des organisations syndicales, y compris celles qui étaient absentes. Ils l'ont adopté lors de l'avant dernier CTP qui s'est tenu ici, il a été adopté à l'unanimité. Les deux assemblées délibérantes l'ont adopté à l'unanimité et donc, à un moment, moi je veux bien qu'on m'explique qu'il y a des difficultés, je ne nie pas qu'il y en ait, mais nous sommes les employeurs et à un moment, dans un dialogue entre des employés et des employeurs, il peut y avoir des points de friction et ça arrive. Ça arrive partout et je ne trouve pas normal que je doive céder quand je considère que les demandes ne sont pas forcément justifiées et je ne trouve pas normal que je doive céder quand il y a des pratiques d'abandon de postes comme nous en avons eues, il y a quelques semaines de cela, avec le déversement des ordures ménagères devant l'Hôtel de Ville. Moi, je ne suis pas allé les soutenir parce que je considère que quand on a des difficultés, il y a des procédures qui s'appellent le droit de grève mais il n'y a pas d'abandon de poste parce qu'on ne peut pas reconnaître ce mode d'expression comme étant un mode de dialogue social. Mais je vais au bout, il y avait un préavis de grève qui était déposé, il n'y a pas eu de grève et il y a eu un accord signé. Je vais vous lire ce qu'il y a dans l'accord parce que ça donnera un peu autre chose que ce que vous essayez de véhiculer : que dit l'accord signé par Françoise Verjux-Pelletier, Raymond Gonthier puisque Françoise Verjux-Pelletier représentait la Ville de Chalon et Raymond Gonthier représentait le Grand Chalon et Madame Langronier qui représentait le syndicat Force Ouvrière bien évidemment, après une rencontre avec moi-même puisque nous avons finalisé les accords lors du CTP qui s'est tenu à l'agglomération. Que dit le protocole? L'organisation syndicale conclut en remerciant les participants à cette réunion et met en avant la dynamique des discussions. Il y a, malgré tout, un problème de communication mais aussi une volonté commune d'avancer ensemble. Il n'y a nullement une remise en cause du protocole d'accord 2010-2014 concernant le régime indemnitaire puisque FO en est signataire. Il faut travailler sur des axes de progrès et sur des points de convergence. Elle met en avant deux principes importants pour FO: le premier, celui de l'indépendance vis-à-vis du pouvoir politique, elle ne veut pas mettre en cause la légitimité des élus de la population chalonnaise, ni ne souhaite remettre en cause les cadres mandatés pour assurer la Direction Générale des Services. Le second principe de fonctionnement démocratique selon lequel le syndicat détermine ses revendications et moyens d'action, conformément au mandat donné par la base. Elle propose un autre temps de discussions, un autre calendrier avec des éléments de discussion différents. Enfin, l'organisation syndicale affirme la volonté d'aller de l'avant et de continuer à progresser sur le chemin du dialogue constructif. Si nous étions dans le schéma que vous nous décrivez, nous n'aurions pas eu ce protocole là mais, ça ne vous arrivera pas, mais si vous étiez en situation de gestion, il vous arriverait aussi de devoir dire non à des revendications. C'est aussi ça gérer correctement une collectivité et de ce point de vue, je me rappelle de mouvements de grève

qui se sont faits dans cette salle du Conseil Municipal, lors de précédents mandats et qui ont été, là aussi, à l'occasion d'expressions comme cela est légitime dans un dialogue social, qui parfois peut être un peu âpre. Je reviens pour terminer sur ce qui me paraît finalement le plus fondamental. Qu'est ce que nous avons choisi de faire? Beaucoup de choses: respecter nos engagements assurément, sur l'évolution de la fiscalité, je rappelle que l'inflation a évolué de 11,75% entre 2008 et 2014 et que les taux, c'est à dire ce qui dépend de notre décision, ont évolué de 11,5% sur la même période. Nous avons respecté nos engagements et nous avons défini les priorités et la première des priorités, c'est l'école. C'est un élément de fierté de cette majorité. Nous avons révisé la carte scolaire, nous avons modifié la restauration collective et notamment la restauration scolaire et nous accueillons, élément intéressant, à cette rentrée là, nous avons accueilli 214 enfants de plus que l'année dernière. C'est plus que les évolutions naturelles, 214 enfants de plus dans les écoles de Chalon. Si ce n'est pas un élément de dynamique territoriale, il faudra qu'on m'explique ce que c'est, 214 enfants de plus. L'école reste et restera notre priorité. La deuxième priorité, elle est portée conjointement avec le Grand Chalon, c'est la question du développement économique. Là dessus, je voudrais quand même donner quelques éléments. Quand nous sommes arrivés sur Saôneor, il y avait les conséquences de la disparition de la société Kodak et il y avait environ 700 emplois qui étaient en discussion dans le cadre notamment, des entreprises implantées dans le campus et qui ne voulaient plus y rester à cause des charges qui leur étaient imposées. Aujourd'hui, tous les bâtiments disponibles ont été cédés ou sont en cours de cession et de nouvelles constructions ont été réalisées sur les nouveaux terrains aménagés et mis à disposition des entreprises. Ca c'est ce qui s'est passé sur Saôneor. Au Distripôle, au sud, je vous rappelle qu'il y a 110000 m² de surface totale couverte. Quand on est arrivé en 2008, il y en avait 20000 m² d'occupés, aujourd'hui, il y en a 80000 m² d'occupés et 10000 m² en cours de négociation notamment avec l'arrivée de nouveaux acteurs de la logistique sur le territoire. Donc, le Distripôle a connu l'embellissement que nous connaissons avec, bien évidemment, un contexte qui est difficile, personne ne le sous-estime, mais, de manière assez ahurissante, lors du précédent Conseil Municipal, on me reprochait l'évolution des chiffres du chômage. Je vous ai donné ce qu'étaient les taux extrêmement comparables du bassin de Chalon avec celui du Département, de la Région et de la France mais il se trouve que j'ai fait creuser. Pôle Emploi nous donne les éléments très clairement, Pôle Emploi a enregistré une baisse importante du nombre de demandeurs d'emploi: 6873 inscrits en octobre 2013, 7650 en janvier, 7083 en octobre de l'année d'avant, donc nous sommes passés d'une moyenne de 7400 à aujourd'hui 6800. C'est encore trop et il va donc encore falloir se battre et c'est pour ça que c'est une priorité sur laquelle nous nous engageons. La dynamique commerciale, là aussi, on peut tout dire, mais comment quelqu'un qui aspire à porter la destinée d'une collectivité peut être un si mauvais ambassadeur de sa Ville, parler, comme je l'ai entendu, de cataclysme commercial, au moment même où les commerçants s'organisent pour se dire qu'il faut se remonter les manches, eh bien, il y a quelqu'un qui trouve le moyen d'exprimer le cataclysme commercial. C'est ahurissant! Ce dont on a besoin, c'est de se mobiliser, bien évidemment que c'est difficile, c'est vrai qu'il y a des baisses de chiffres d'affaires des commerçants, personne ne le conteste, mais j'ai la liste des Villes sur lesquelles il y a les mêmes diminutions qui sont enregistrées: Quiberon, Fontainebleau, Tours, Montauban, Angers, Château Bernard, ils ont tous des travaux, des circulations, allons, à un moment, il va bien falloir qu'on se dise qu'on a besoin de se remonter les manches. Les réunions des commerçants qu'évoquait Monsieur Lefèvre, Monsieur Benjamin Griveaux y participait, je n'ai pas vu beaucoup d'autres élus, mais à un moment, ces réunions de commerçants, elles ont été faites avec ceux qui ont eu envie de travailler et donc, nous avons construit des choses. Imaginez-vous que les animations que nous vous avons proposées, ne serait-ce que dans ce Conseil Municipal, des subventions exceptionnelles, elles sont le fruit de tout cela. Les jeudis du Boul', je ne veux pas m'en accorder la paternité mais notre action a été déterminante, l'animation de la rue la Citadelle, ce sont les commerçants qui se sont pris en charge, ceux de la place du Théâtre, ils se sont pris en charge mais ils se sont pris en charge parce qu'à un moment, ils ont eu le sentiment qu'il fallait arrêter de se plaindre et qu'il fallait essayer de se mobiliser. C'est pareil pour la rue du Blé et c'est pareil pour la place de Beaune et

donc, nous avons là, des associations qui se dynamisent et pendant qu'elles se dynamisent, on a des déclarations incroyables sur le cataclysme commercial. Encore une fois, je ne dis pas qu'il n'y a pas de difficultés mais je note aussi les implantations, il y aura des ouvertures dans les jours qui viennent, de quelques enseignes pas inintéressantes et quand on a un dialogue, par exemple avec H&M, il faudra m'expliquer pourquoi H&M viendrait dialoguer avec la Ville de Chalon, si elle considère que ce n'est pas un endroit dans lequel il faudrait s'implanter. A un moment, je pense qu'il faut revenir à ces enjeux forts qui sont pour nous, les enjeux de l'école, les enjeux de l'emploi et de la dynamique économique et commerciale et puis, bien sûr les enjeux d'aménagement de notre territoire. J'entends des trucs là aussi, je lis maintenant qu'on va me donner des leçons parce que nous ne dialoguerions pas assez avec nos voisins et j'ai même lu un de vos amis, que je croise à la gare souvent et qui ne doit pas toujours être à Chalon...J'ai croisé un de vos amis, qui s'appelle Monsieur Martin, qui écrit et qui déclare dans la presse qu'on n'a pas dialogué avec Dijon et que Dijon est parti avec Besançon. Il lui manque quelques éléments parce qu'en effet, il y a un dialogue avec Besançon sur deux thématiques qui sont l'Enseignement Supérieur et le Système Hospitalier et puis, il y a un dialogue important, il se trouve qu'il a été inscrit, pas plus tard que la semaine dernière, dans le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire initié par le Conseil Régional sous la présidence d'ailleurs, de Jérôme Durain qui représentait le Président Patriat. Il se trouve que ça a été inscrit sous le terme d'Arc Urbain Dijon Grand Chalon Communauté Urbaine et c'est tellement intéressant que la Ville de Mâcon a fait savoir qu'elle était intéressée pour nous rejoindre et que Beaune qui jusqu'alors disait: "ça ne nous intéresse pas", a aussi fait savoir qu'il souhaitait nous rejoindre. Donc, à un moment Chalon a repris sa place. Nous sommes en effet, dans la discussion, nous sommes en effet, à construire une offre, tout n'est pas facile et je terminerai par ça. Pour revenir au budget, personne ne dit que le budget est facile à faire et les collègues qui sont ici, Adjoints ou ceux qui sont Vice-présidents du Grand Chalon ont eu le même exercice, de tenir compte de recettes qui se contractent et de dépenses qu'il faut maîtriser. Oui, c'est dur à faire aujourd'hui un budget dans une collectivité, oui, bien évidemment, ça doit nous amener à nous interroger sur ce que nous serons encore capables de faire ou pas mais c'est pas parce que c'est dur qu'il faut à ce moment-là, baisser les bras, avoir une communication négative sur la Ville et oublier ce qu'est la responsabilité des élus, c'est à dire de porter le développement économique du territoire, porter le territoire, porter le devenir des habitants et c'est là-dessus que nous nous inscrivons. Pour moi, le budget 2014 c'est, certes le dernier budget de la mandature 2008-2014 mais plus encore, c'est le premier budget de la mandature 2014-2020, c'est pourquoi le budget que nous vous proposons et que je porte au nom de la majorité ce soir, est un budget réel, sincère et surtout au service de Chalon. Je vais donc mettre aux voix ce budget. Qui est contre? Qui s'abstient? Il est adopté. Nous avons terminé avec nos travaux. Je crois que Monsieur Platret vous souhaitez prendre la parole.

Monsieur Gilles PLATRET :

Monsieur le Maire, merci beaucoup. En ce dernier Conseil Municipal de la mandature, je voudrais dire quelques mots à l'attention de l'ensemble du Conseil Municipal, pour vous dire que si les points de vue ont été nécessairement divergents, comme c'est bien naturel, dans une démocratie et dans une République, ça n'empêche pas que nous avons cheminé ensemble et que donc même dans l'âpreté de quelques débats, nous avons appris les uns des autres et nous avons fait un bout de chemin ensemble nécessairement constructif. J'aimerais pour finir avoir un mot particulier, et c'est pourquoi Monsieur le Maire je vous avais demandé la parole, pour les élus du groupe Chalon pour Tous. Un mandat, c'est une aventure. C'est une aventure politique mais c'est une aventure humaine et je suis heureux de pouvoir, à ce dernier instant de notre Conseil, remercier chaleureusement les élus qui m'entourent. J'ai été plus à leurs côtés qu'à leur tête, pendant la durée de ce mandat. Je note et chacun ici, en tous cas quelques-uns, savent bien que l'opposition n'est pas une position très facile à tenir parfois, je renvoie les anciens élus de l'opposition à leurs souvenirs en la matière mais ils ont tenu bon et nous finissons ce mandat dans la même configuration que le groupe Chalon pour Tous l'a commencé, il y a 5 ans et demi et plus. Je voudrais leur dire, ce soir,

qu'ils n'ont pas manqué à la confiance que les Chalonnais leur ont exprimée en 2008 et je voudrais leur témoigner mon plaisir et ma fierté d'avoir pu présider ce groupe pendant tant d'années à leurs côtés. Nous l'avons fait pour l'intérêt général, nous l'avons fait pour Chalon et nous en sommes heureux. Merci.

Monsieur le Maire :

Merci. J'ose espérer que vous avez d'autres lieux pour leur faire des déclarations personnelles. Cela étant, je voudrais m'associer et bien sûr, à toutes celles et tous ceux qui vivent ce dernier Conseil Municipal parce qu'ils ont choisi soit de ne pas se représenter, soit parce que l'évolution sera ce qu'elle sera des rendez-vous électoraux. Moi, je voudrais bien sûr remercier tous les élus municipaux pour leur présence et les remercier pour leurs activités. Le débat démocratique est âpre, il est ainsi, c'est une richesse que nous puissions avoir cette démocratie vivante. Je voudrais bien sur remercier l'ensemble des services parce que sans les services, nous ne serions pas forcément en capacité de transformer la Ville, comme nous le souhaitons et vous souhaiter à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année et une très bonne année 2014.

Le secrétaire de séance,



Dominique MELIN